



## Table des matières

Maladies psychiatriques ou psychotropes	2
Maladies psychiatriques	6
Troubles psychotiques	10
Troubles névrotiques et de l'humeur	14
Troubles maniaques et bipolaires	18
Dépression et autres troubles de l'humeur	22
Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes	26
Déficiência mentale	30
Troubles addictifs	34
Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis)	38
Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool	42
Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis	46
Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac	50
Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance	54
Autres troubles psychiatriques	58
Traitements psychotropes (hors pathologies)	62
Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)	66
Traitements neuroleptiques (hors pathologies)	70
Traitements anxiolytiques (hors pathologies)	74
Traitements hypnotiques (hors pathologies)	78



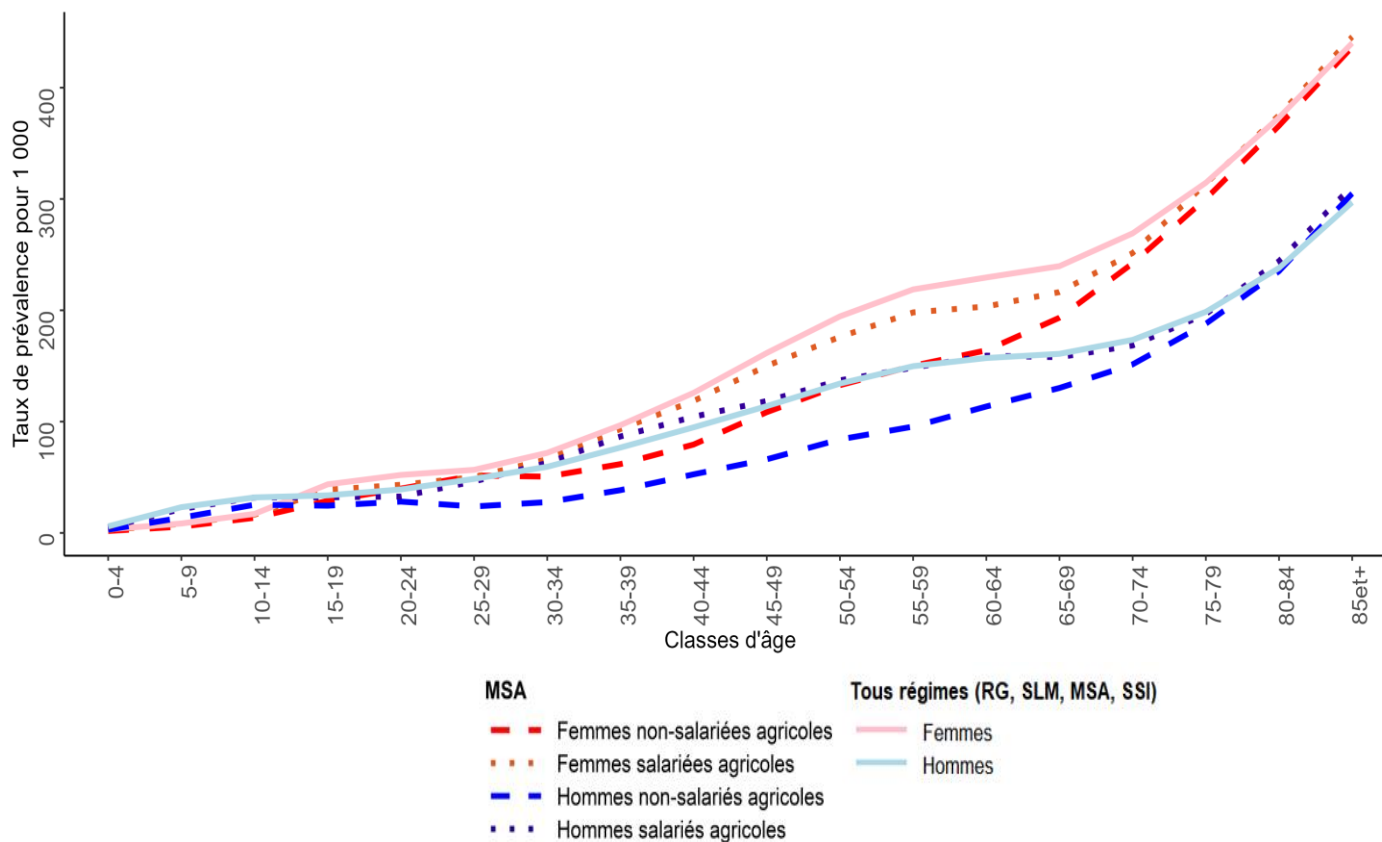
## Maladies psychiatriques ou psychotropes

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 434 590
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 2 %
- Taux de prévalence : 148,2 ‰
- Âge moyen : 69,1 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 41,6 % / 58,4 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 83 750

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



## Indices comparatifs et coût

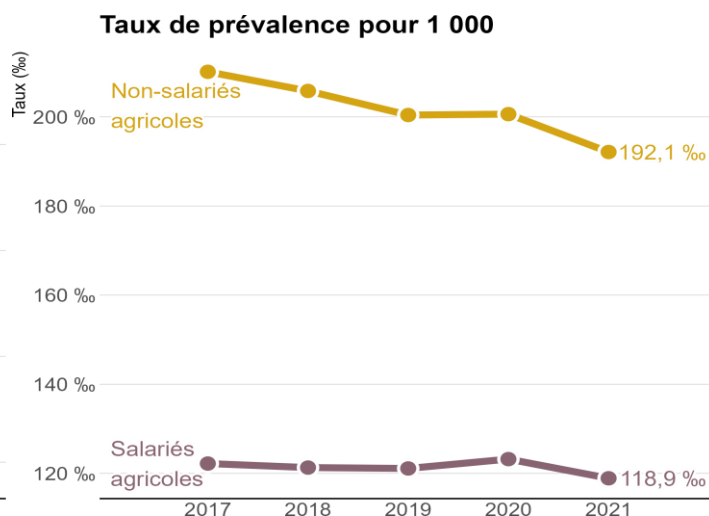
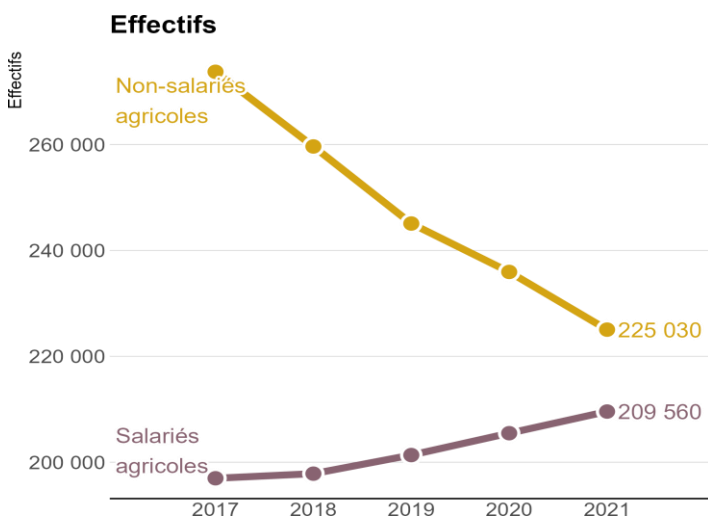
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	225 030	89,1	***
Salariés	209 560	97,0	***

Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
434 590	1 314 835 897€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

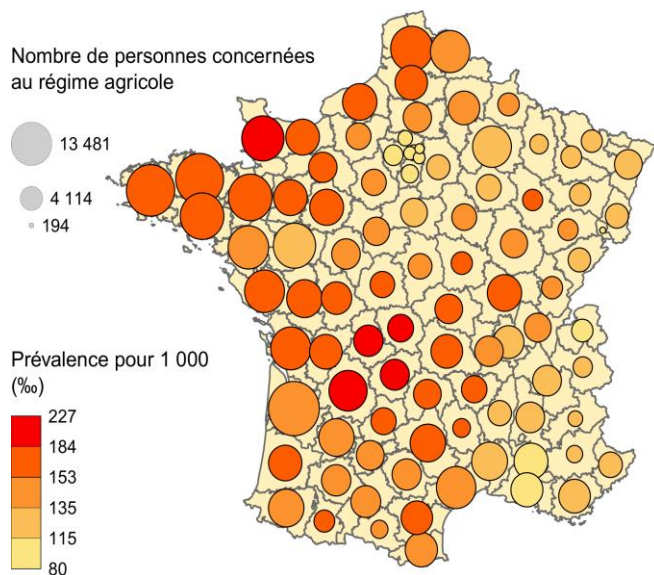


Source: SNDS

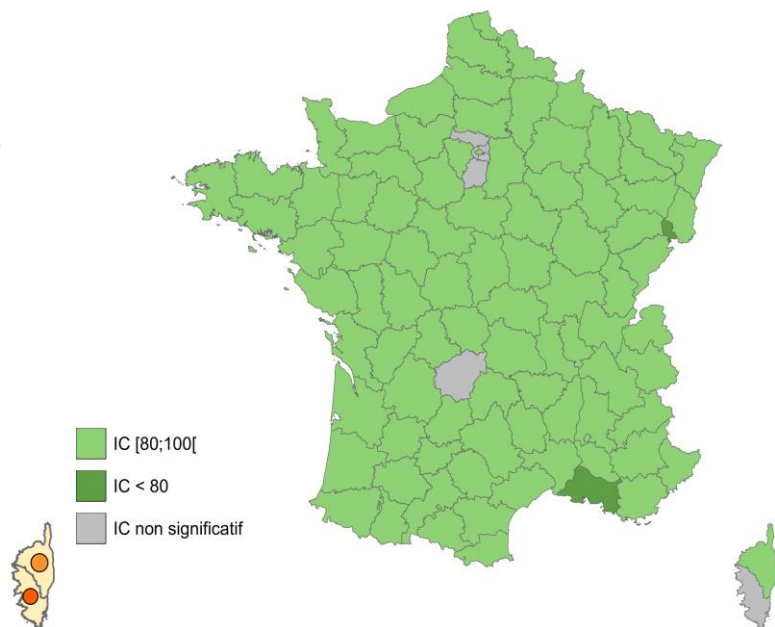


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies psychiatriques ou psychotropes (sup\_Psy\_cat) :

*Regroupement des pathologies troubles psychotiques, troubles névrotiques et de l'humeur, déficience mentale, troubles addictifs, troubles psychiatriques débutant dans l'enfance, autres troubles psychiatriques et des traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies), traitements neuroleptiques (hors pathologies), traitements anxiolytiques (hors pathologies) et traitements hypnotiques (hors pathologies)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



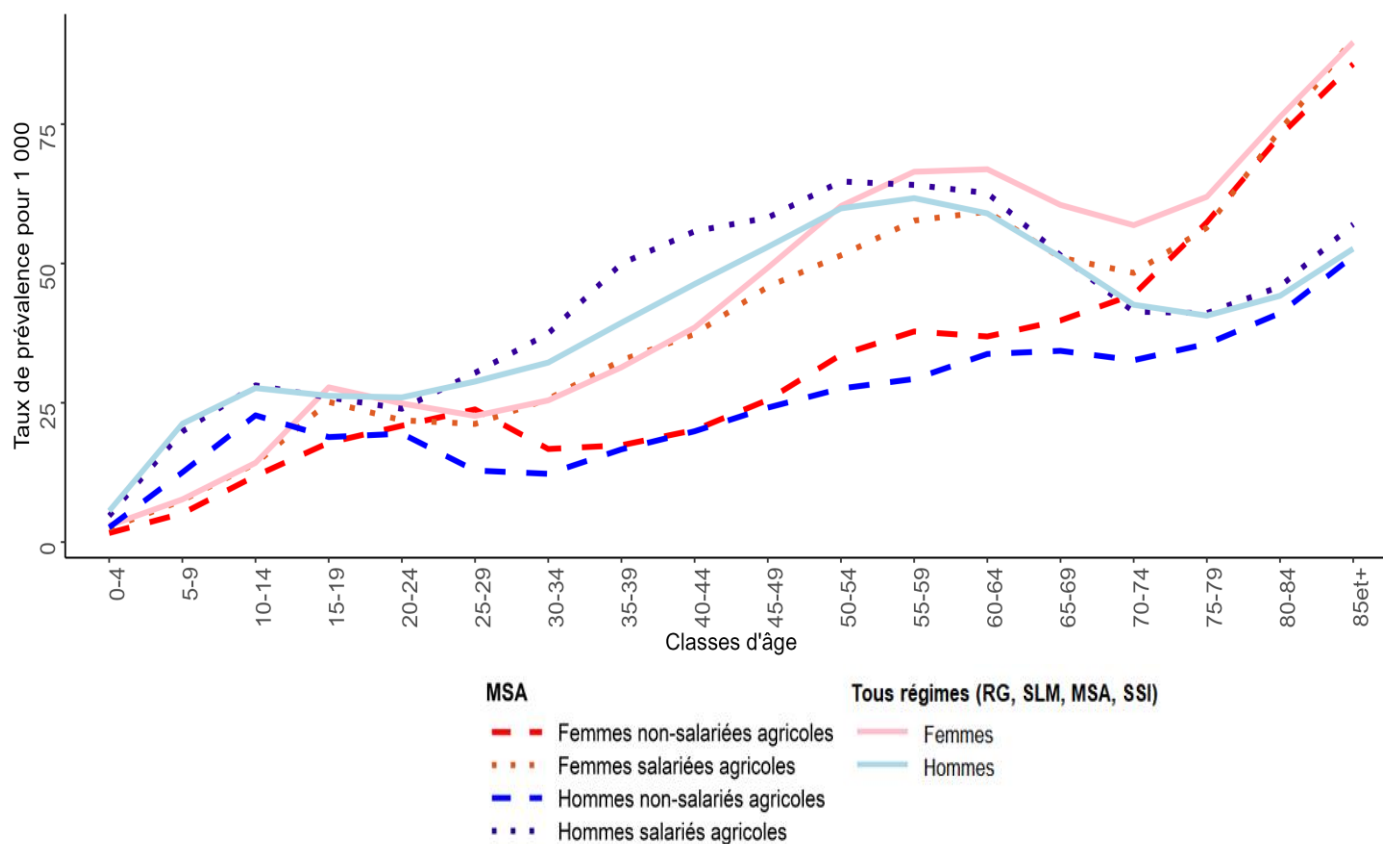
## Maladies psychiatriques

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 120 809
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 0,4 %
- Taux de prévalence : 41,2 ‰
- Âge moyen : 60,4 ans – Âge médian : 62 ans
- Répartition hommes/femmes : 50,3 % / 49,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 28 899

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

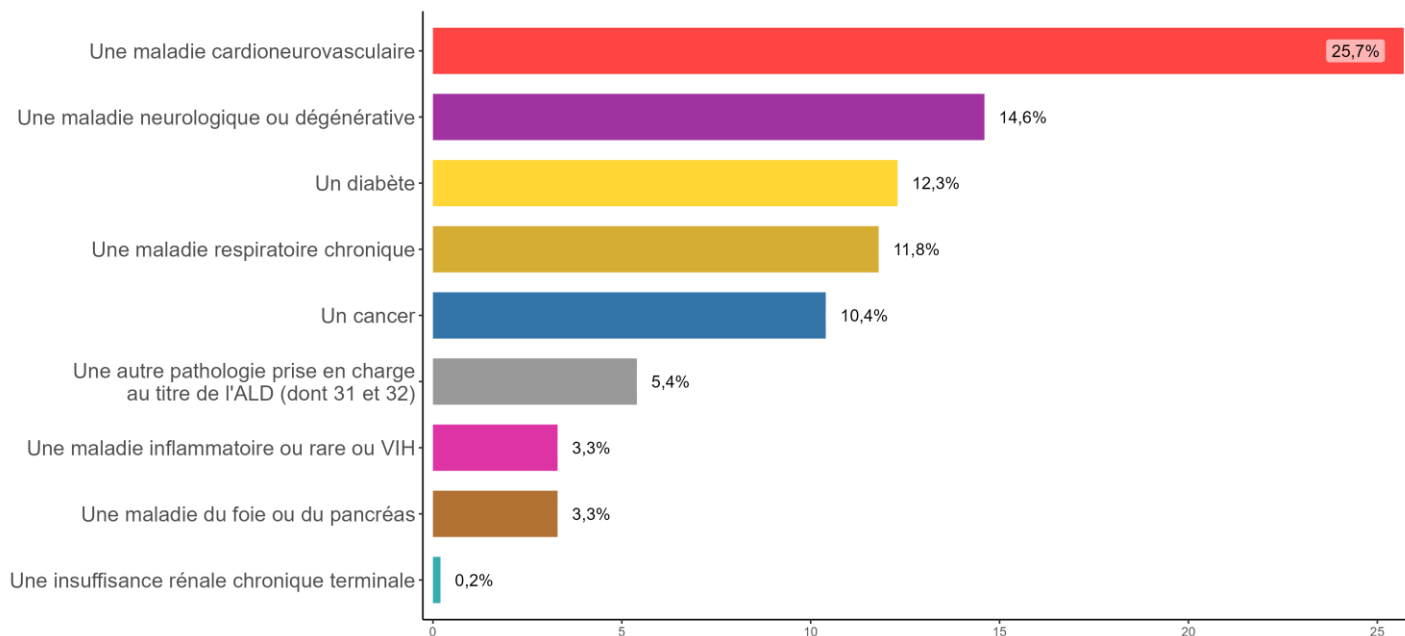


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

53 % des assurés pris en charge pour *Maladies psychiatriques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

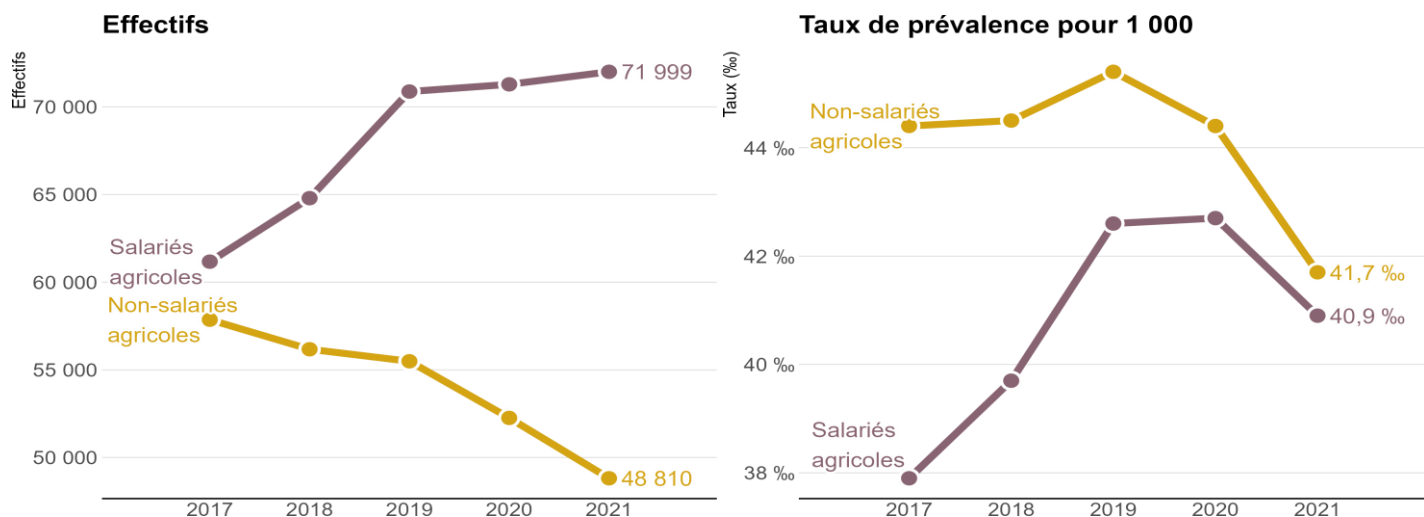
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
Non-salariés	48 810	76,0	***	Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Salariés	71 999	99,6	Non significatif		
				120 809	843 293 642€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

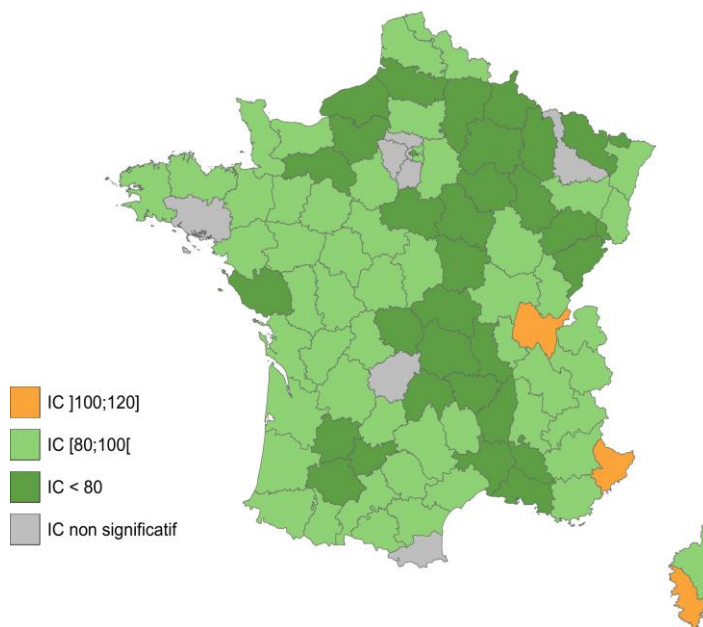
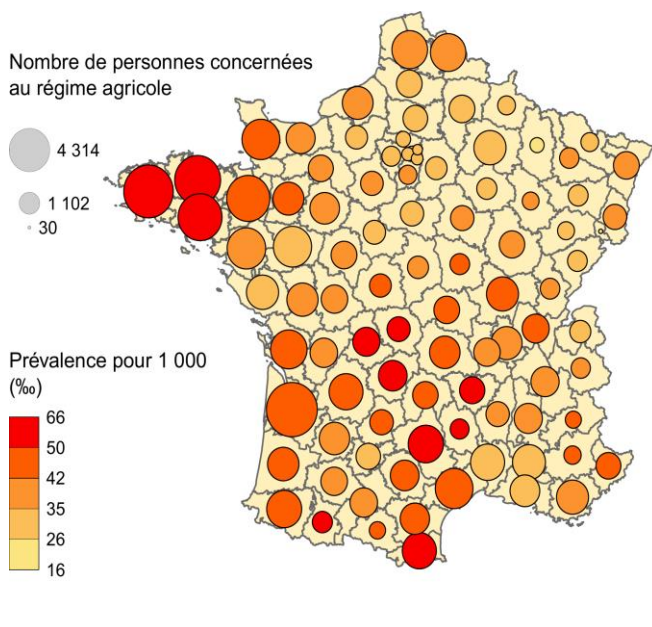


Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département

### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Maladies psychiatriques (sup\_PsyPat\_cat) :

*Regroupement des pathologies troubles psychotiques, troubles névrotiques et de l'humeur, déficience mentale, troubles addictifs, troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et autres troubles psychiatriques*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



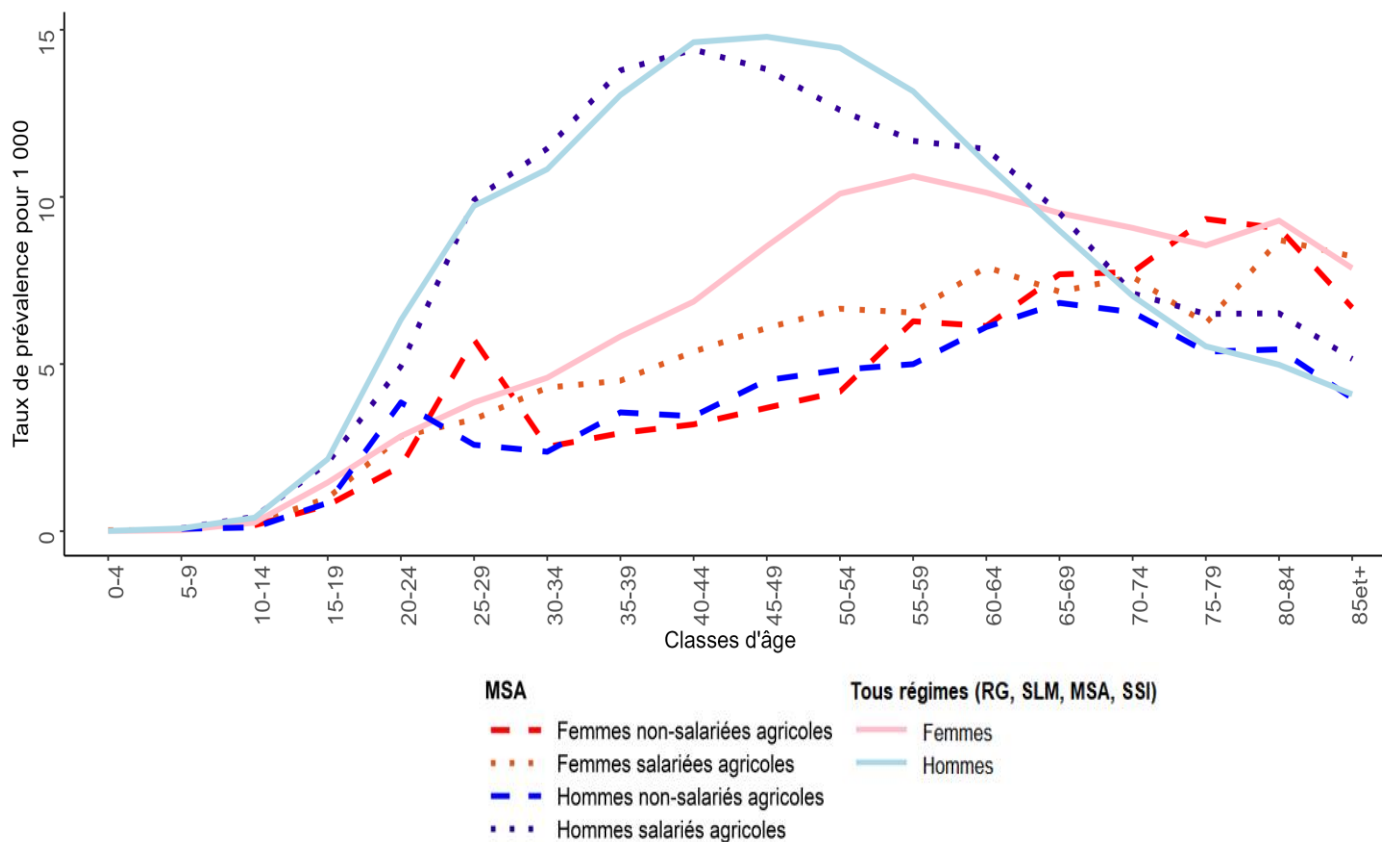
## Troubles psychotiques

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 18 106
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 0 %
- Taux de prévalence : 6,2 ‰
- Âge moyen : 57,5 ans – Âge médian : 58 ans
- Répartition hommes/femmes : 60,9 % / 39,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 2 659

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

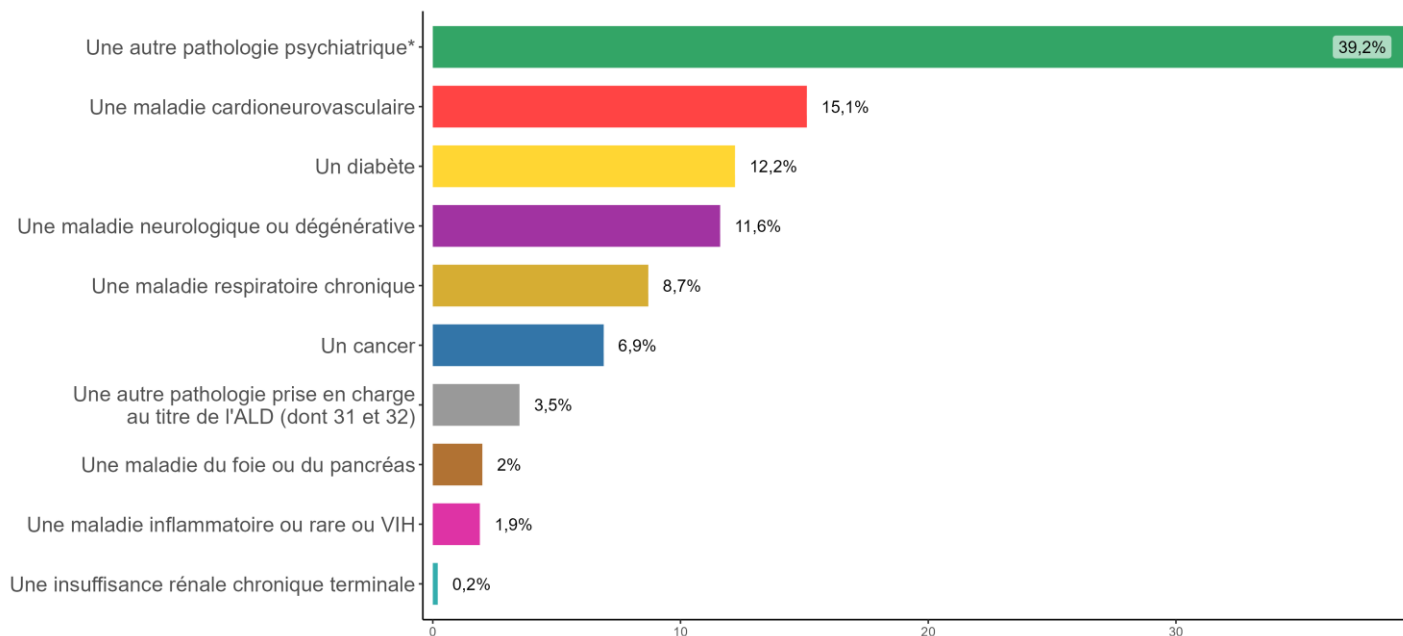


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

63,3 % des assurés pris en charge pour *Troubles psychotiques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 27,5 % Troubles névrotiques et de l'humeur ; 9,3 % Troubles addictifs ; 9 % Autres troubles psychiatriques ; 3,4 % Déficience mentale ; 1,7 % Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

## Indices comparatifs et coût

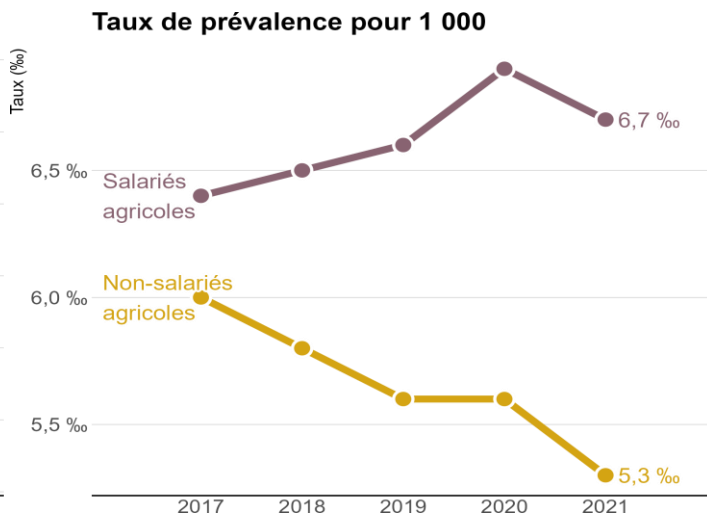
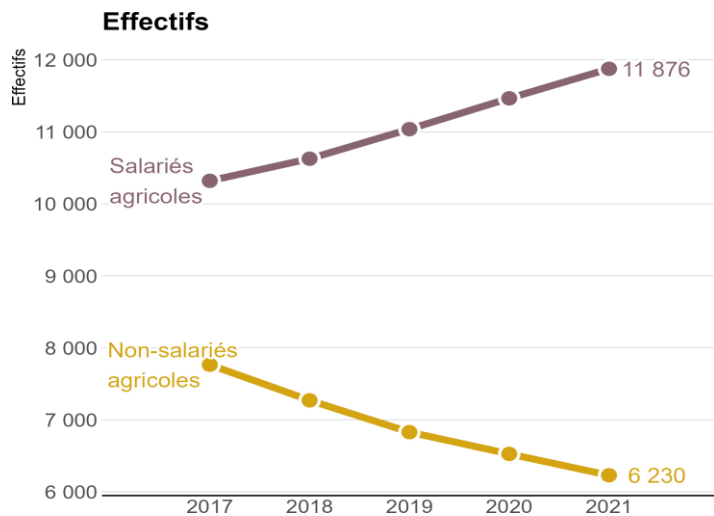
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
Non-salariés	6 230	64,9	***	Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Salariés	11 876	90,9	***		
				18 106	223 064 402€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



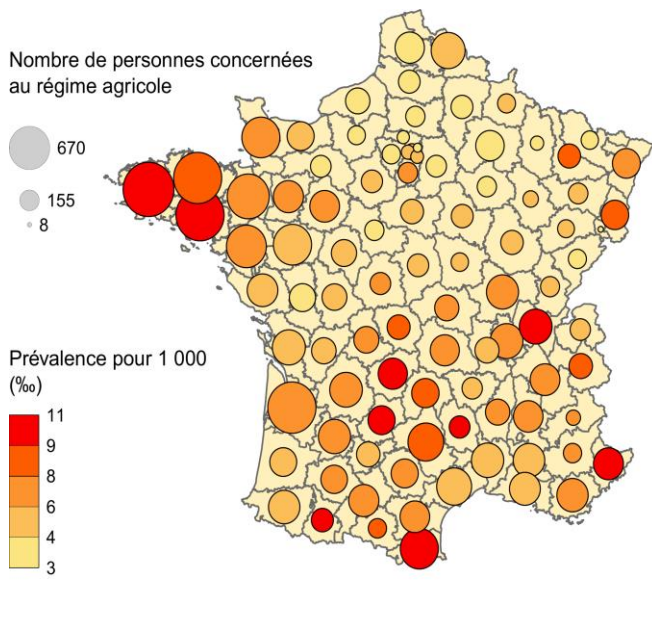
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



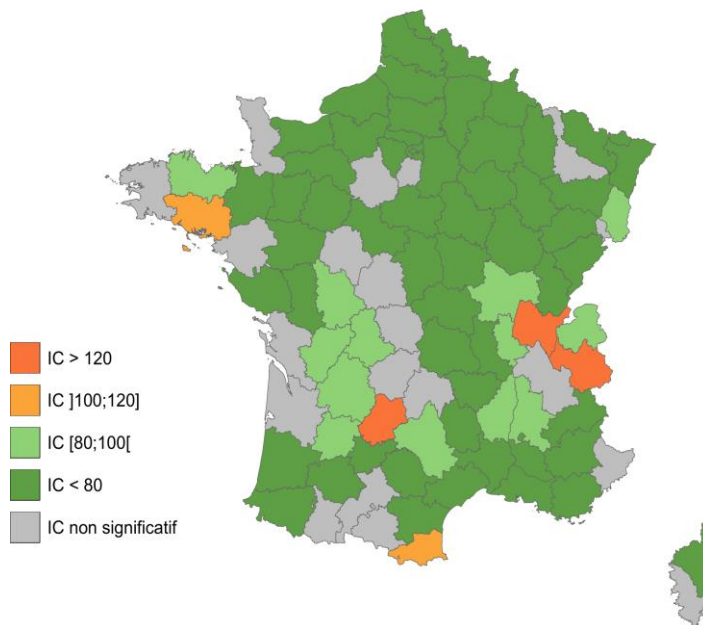
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles psychotiques (top\_Psychos\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de schizophrénie, trouble schizotypique, troubles délirants persistants, troubles psychotiques aigus et transitoires, trouble délirant induit, troubles schizo-affectifs, autres troubles psychotiques non organiques, psychose non organique sans précision, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR ou DA) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances de neuroleptiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est à dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) débute par N05A à l'exception : des spécialités à base de Lithium (utilisé comme thymorégulateur) et de Neuriplège® (myorelaxant)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



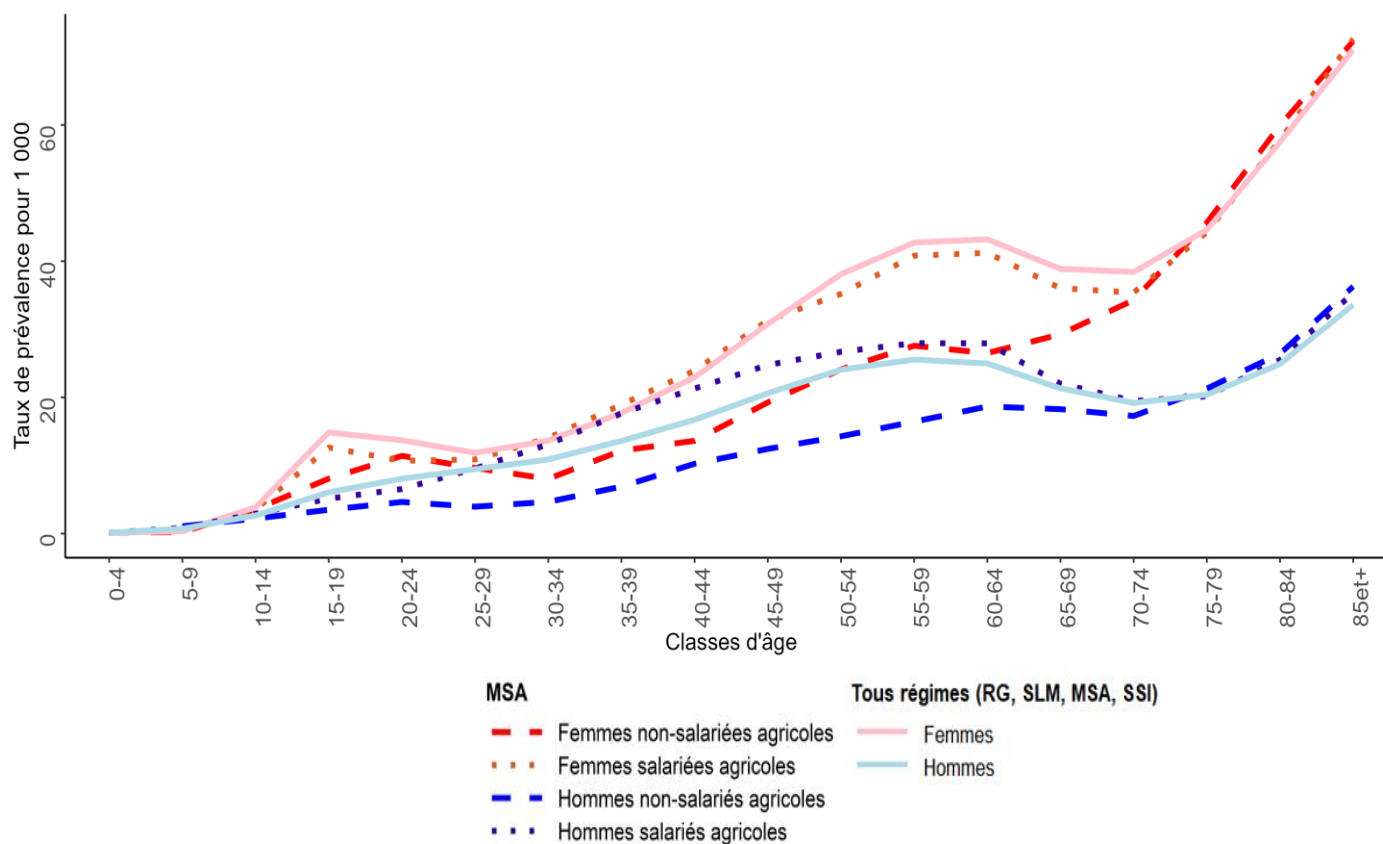
## Troubles névrotiques et de l'humeur

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 70 540
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 1,7 %
- Taux de prévalence : 24 %
- Âge moyen : 66,8 ans – Âge médian : 69 ans
- Répartition hommes/femmes : 38,1 % / 61,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 13 684

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

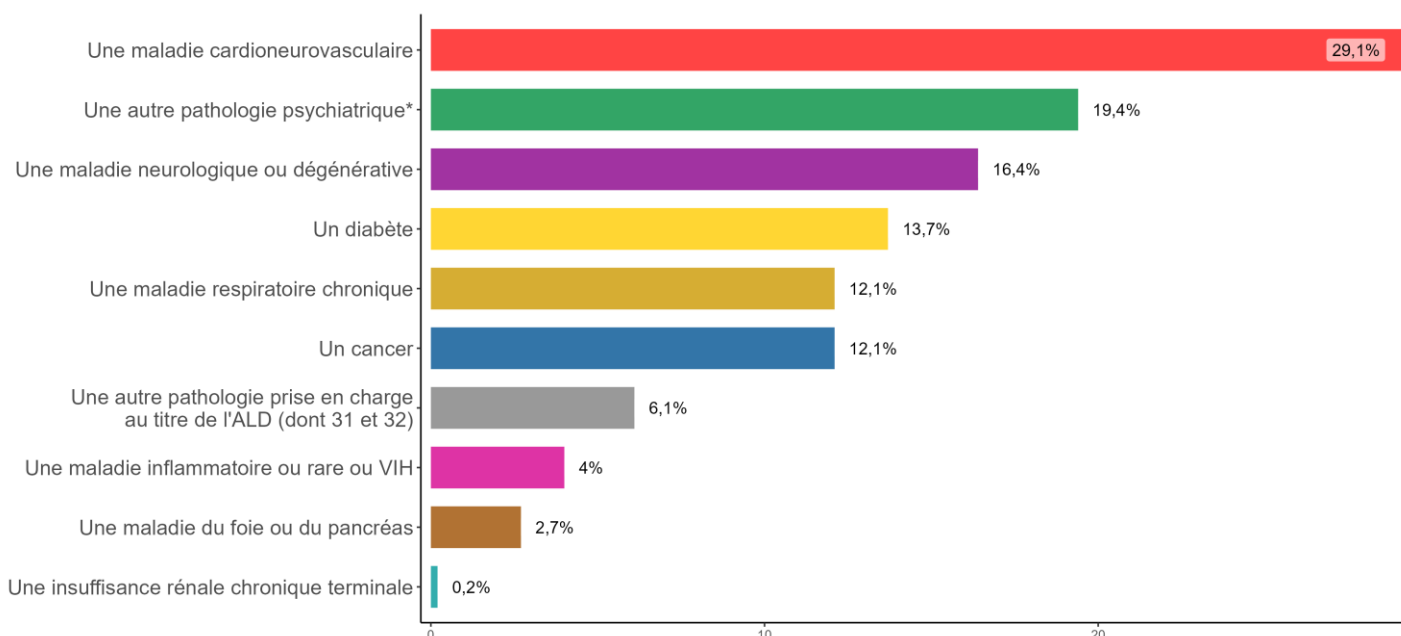


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

67,9 % des assurés pris en charge pour *Troubles névrotiques et de l'humeur*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 8 % Troubles addictifs ; 7,1 % Troubles psychotiques ; 6,8 % Autres troubles psychiatriques ; 0,9 % Déficience mentale ; 0,8 % Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

## Indices comparatifs et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	34 213	89,9	***
Salariés	36 327	101,9	***

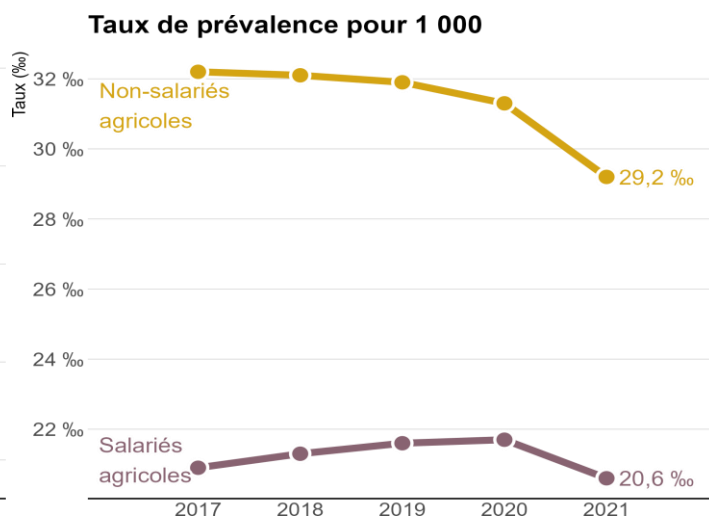
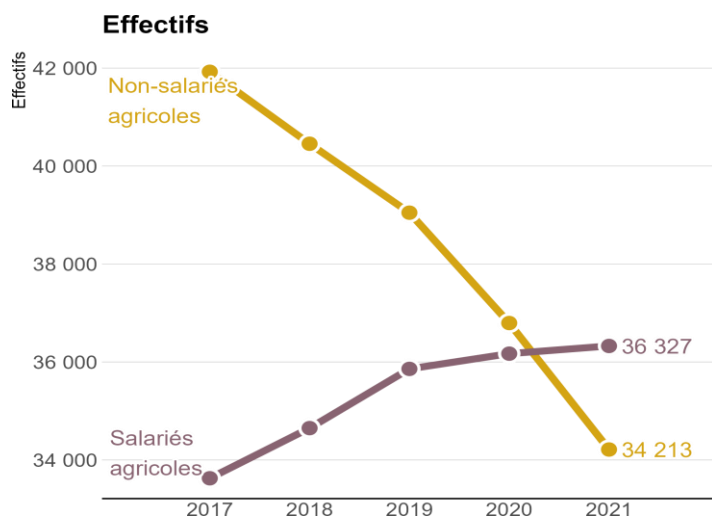
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
70 540	390 880 165€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



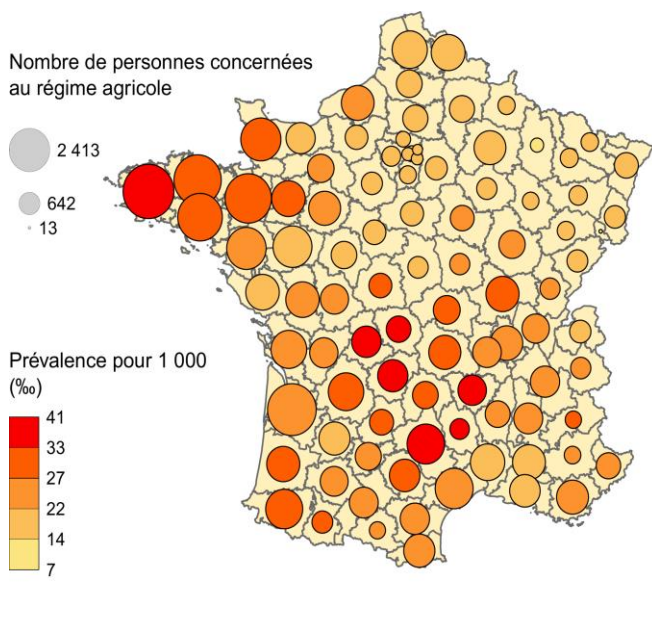
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



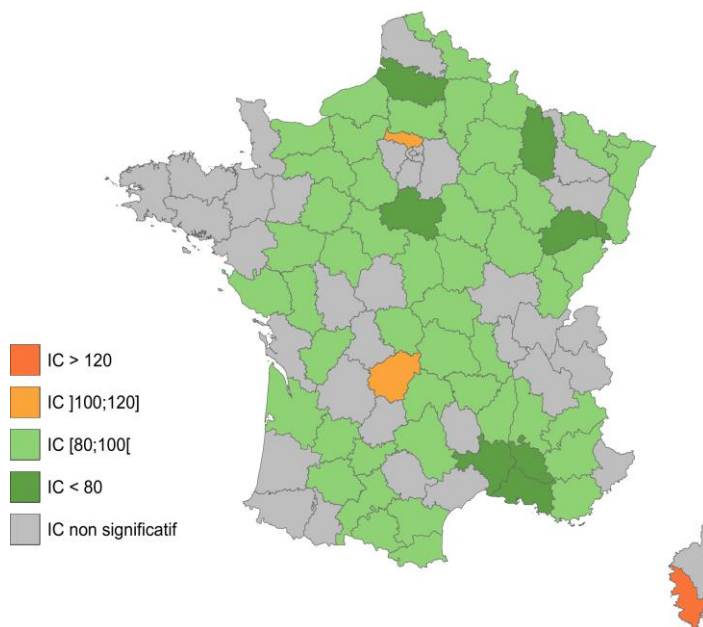
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles névrotiques et de l'humeur (top\_PDepNev\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles névrotiques ou de l'humeur, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs de la classe ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) N06A (à l'exception de la Lévetonine), ou de Lithium, Dépakote® ou Depamide® au cours de l'année n (à différentes dates)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



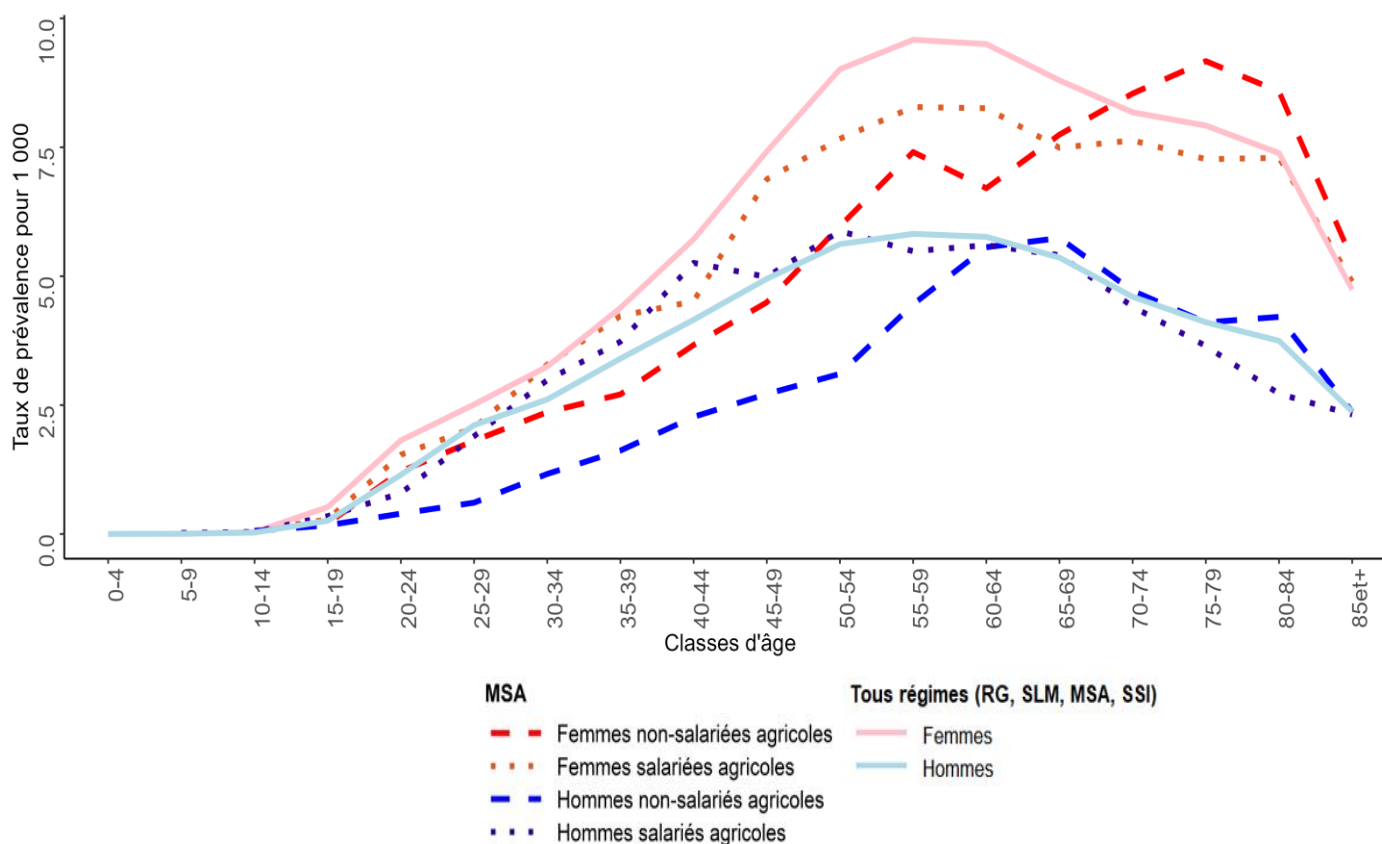
## Troubles maniaques et bipolaires

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 11 939
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 0,1 %
- Taux de prévalence : 4,1 ‰
- Âge moyen : 62,4 ans – Âge médian : 63 ans
- Répartition hommes/femmes : 43,5 % / 56,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 1 552

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



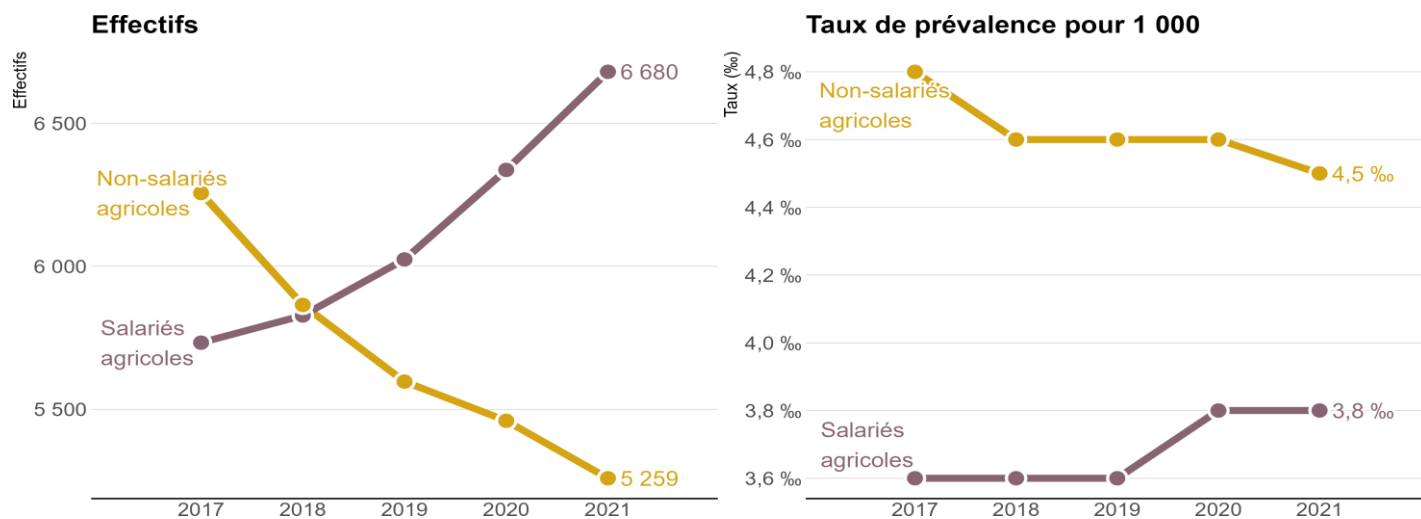
## Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	5 259	92	***
Salariés	6 680	94	***

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

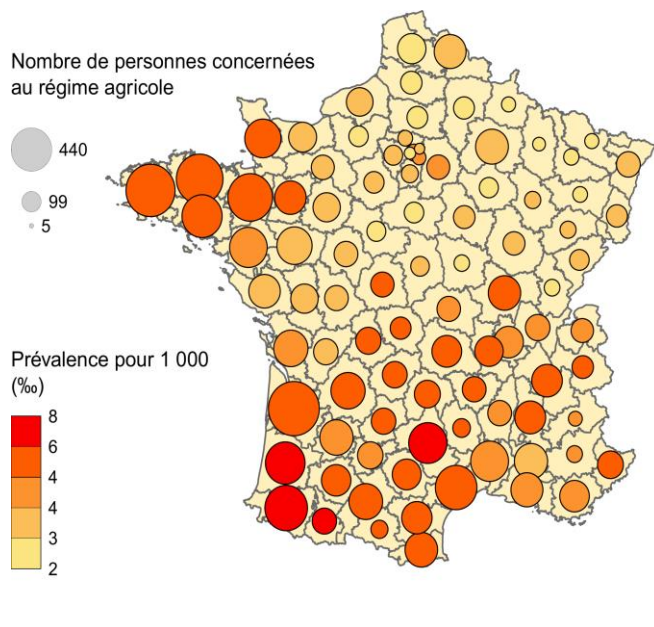


Source: SNDS

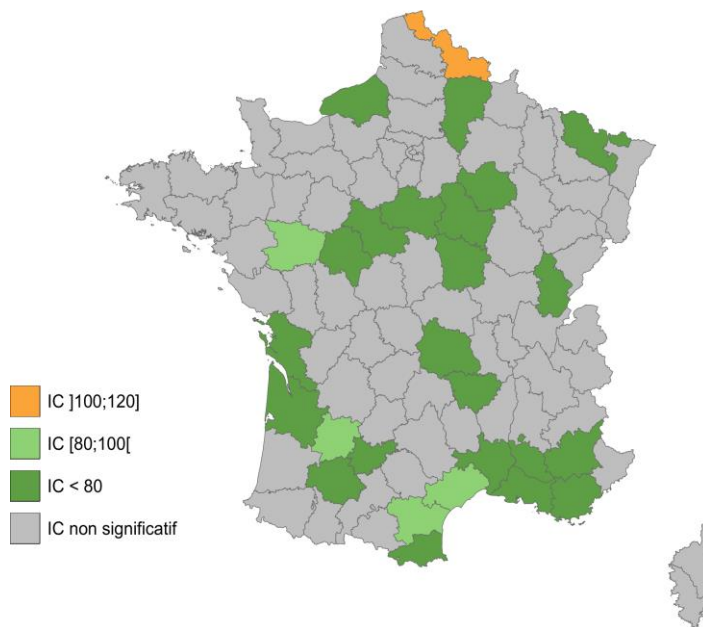


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles maniaques et bipolaires (sup\_PTrBipo\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles maniaques ou bipolaires, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances de Lithium, Dépakote® ou Depamide® au cours de l'année n (à différentes dates) lorsqu'ils sont combinés à une hospitalisation pour motif correspondant.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



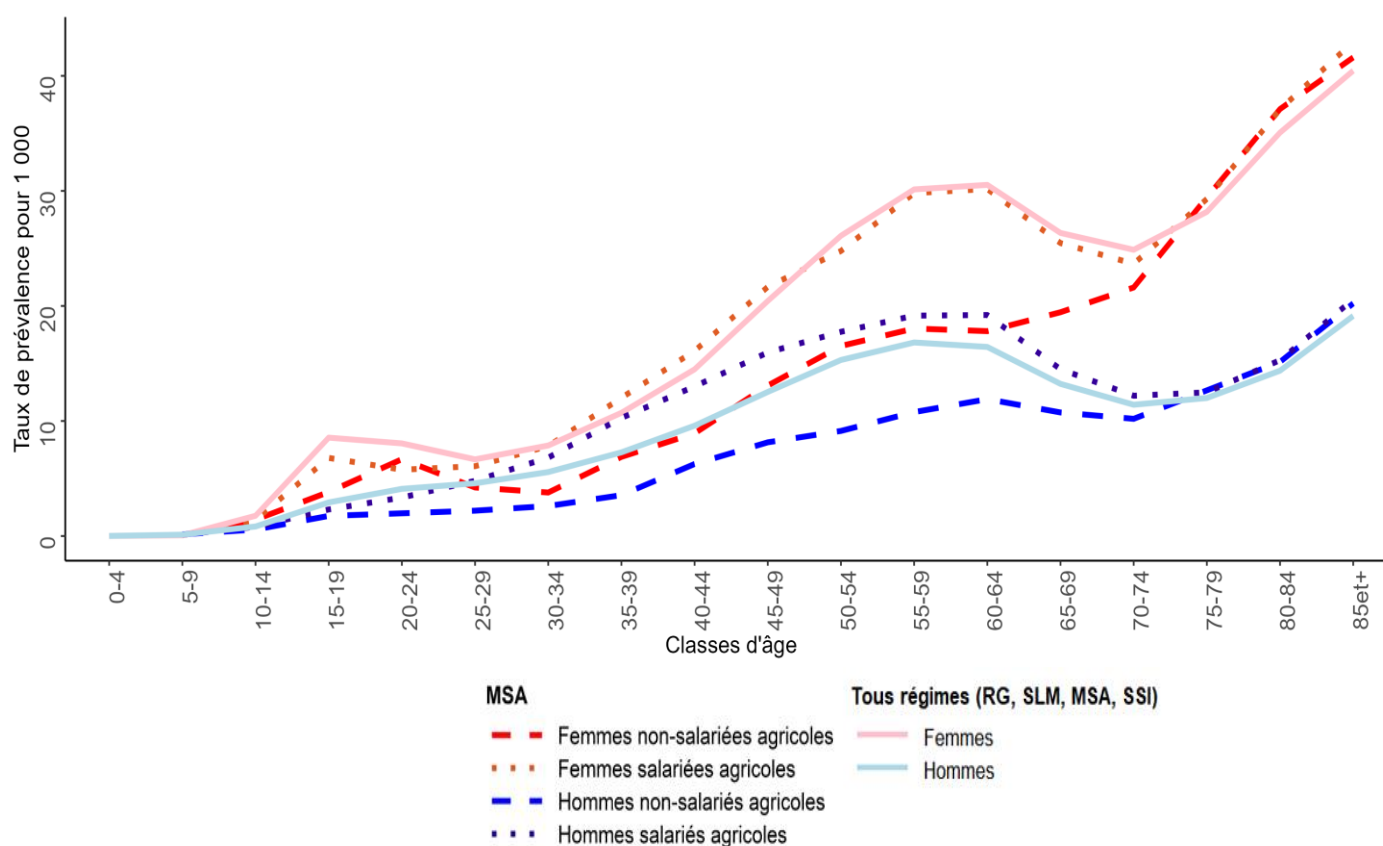
## Dépression et autres troubles de l'humeur

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 43 842
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 2,9 %
- Taux de prévalence : 14,9 ‰
- Âge moyen : 66,7 ans – Âge médian : 68 ans
- Répartition hommes/femmes : 37,2 % / 62,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 8 094

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



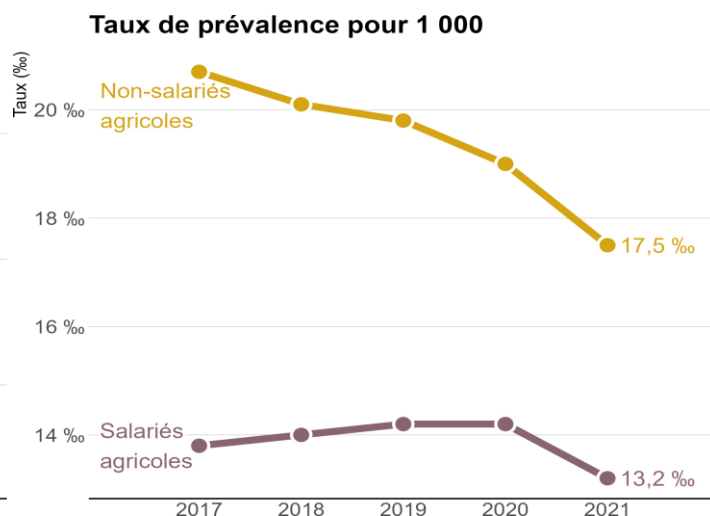
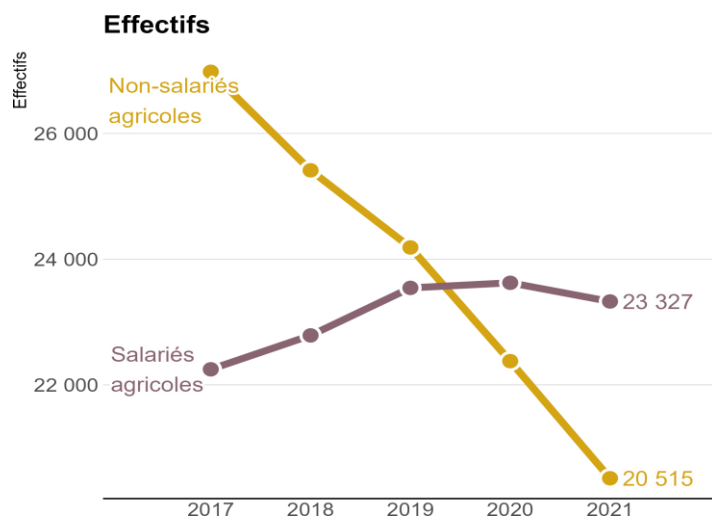
## Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	20 515	88,9	***
Salariés	23 327	105,4	***

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

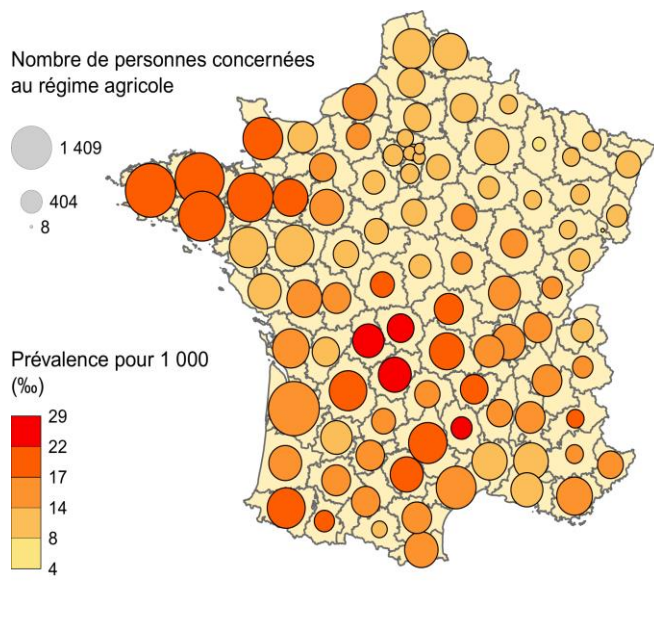


Source: SNDS

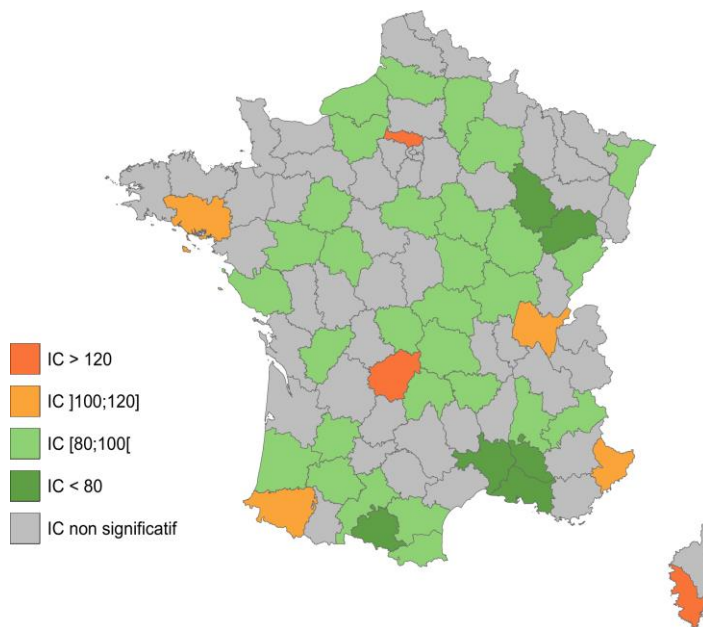


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Dépression et autres troubles de l'humeur (sup\_PTrDHum\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de dépression et autres troubles de l'humeur, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs au cours de l'année n (à différentes dates) lorsqu'ils sont combinés à une hospitalisation pour motif correspondant.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



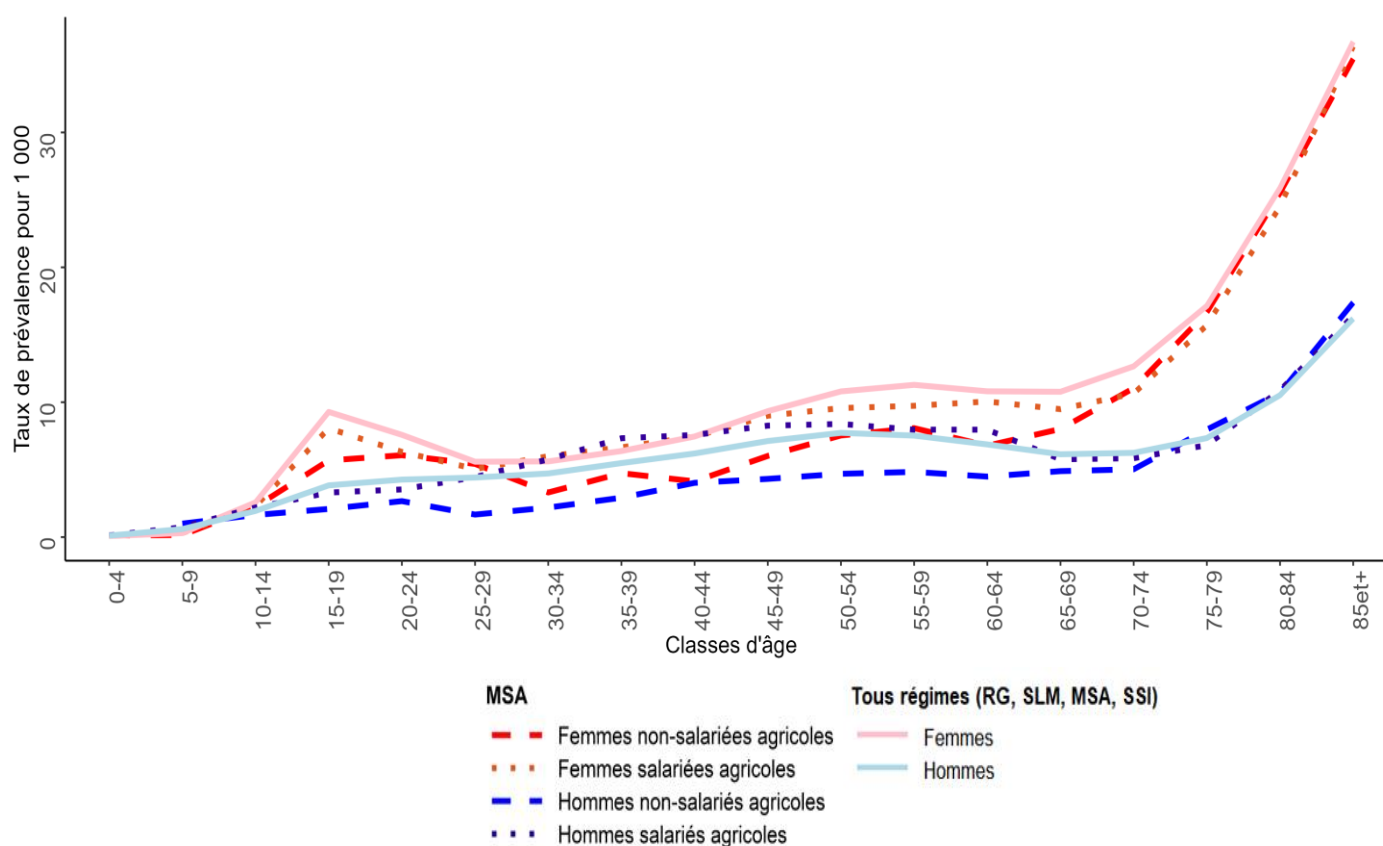
## Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 26 874
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 0,9 %
- Taux de prévalence : 9,2 ‰
- Âge moyen : 67,8 ans – Âge médian : 75 ans
- Répartition hommes/femmes : 36,4 % / 63,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 7 838

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



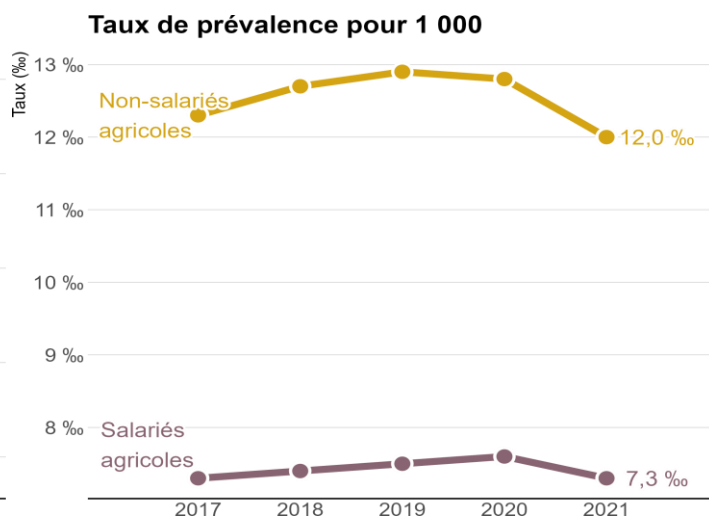
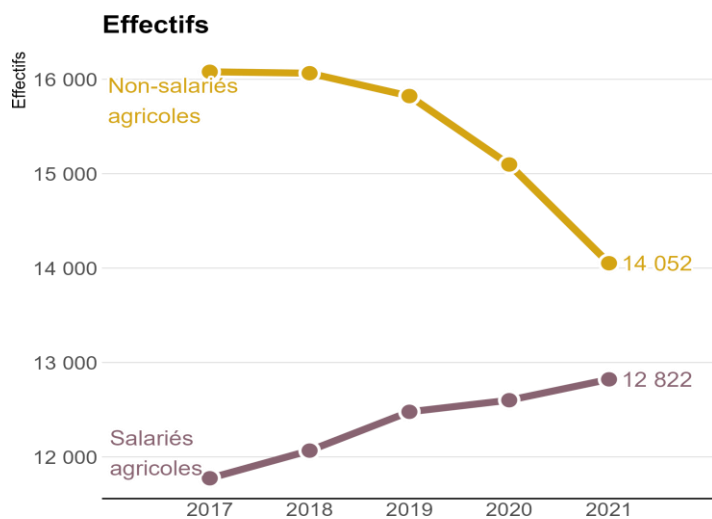
## Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	14 052	89,4	***
Salariés	12 822	98,7	Non significatif

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

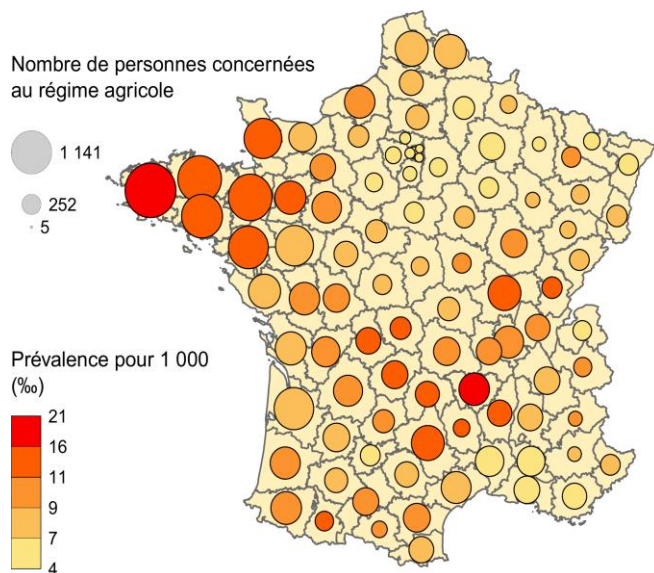


Source: SNDS

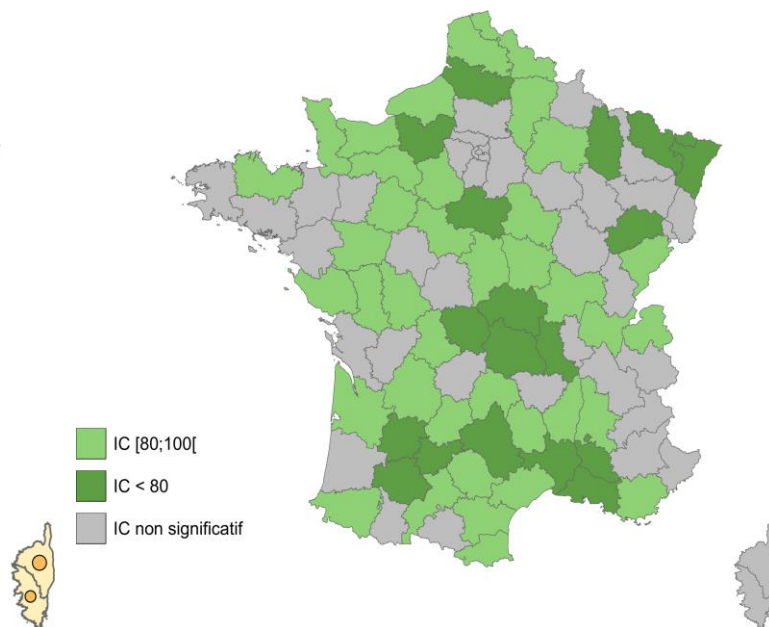


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles névrotiques liés au stress et somatoformes (sup\_PTrNevr\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles maniaques ou bipolaires, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (DP ou DR) et/ou psychiatrique (DP ou DA) - au cours des années n à n-4 et ayant reçu au moins 3 délivrances d'autres traitements antidépresseurs au cours de l'année n (à différentes dates) lorsqu'ils sont combinés à une hospitalisation pour motif correspondant.*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

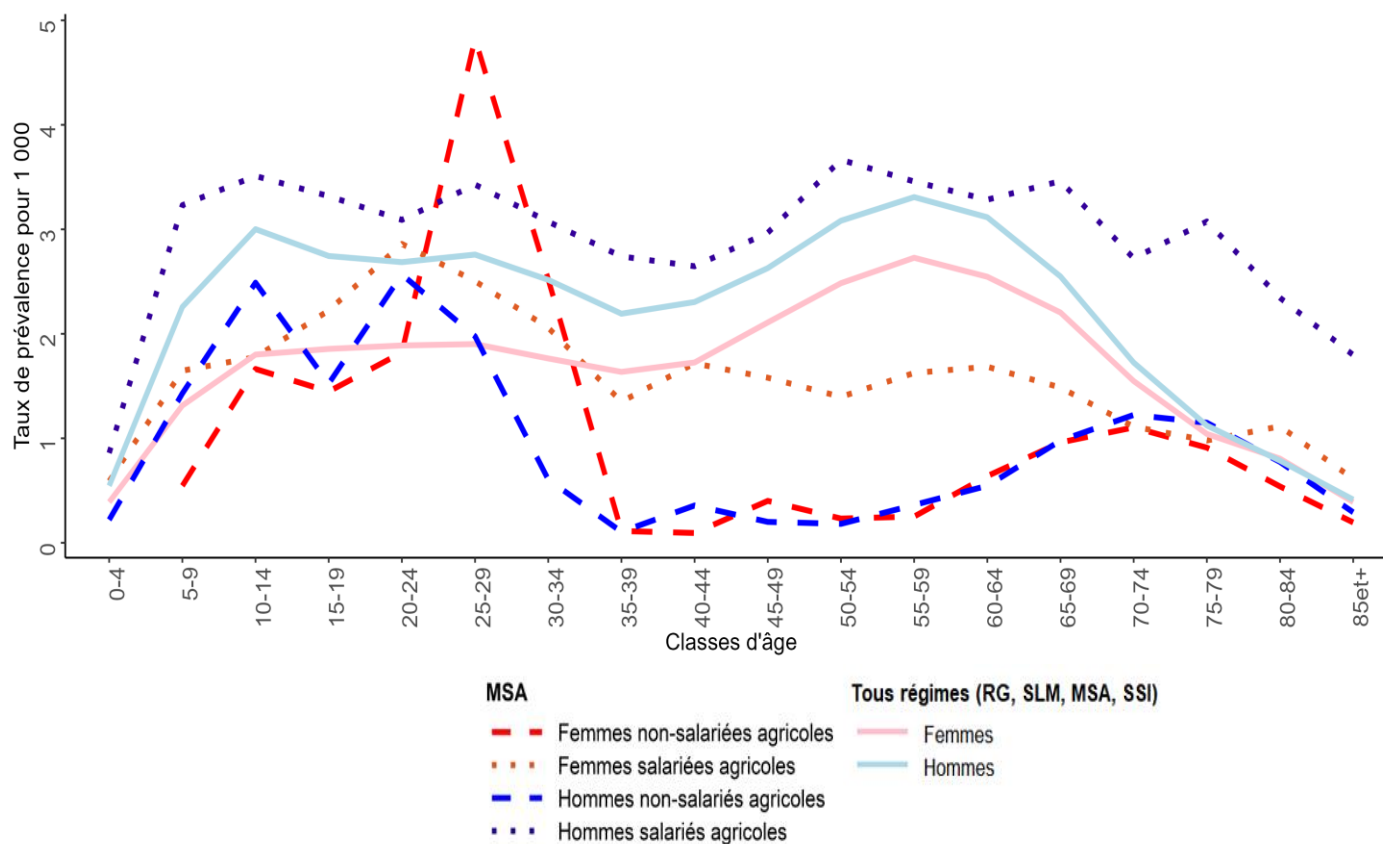


## Déficience mentale Au régime agricole en 2021

### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 5 042
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 1 %
- Taux de prévalence : 1,7 ‰
- Âge moyen : 43,1 ans – Âge médian : 42 ans
- Répartition hommes/femmes : 67,4 % / 32,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 758

### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

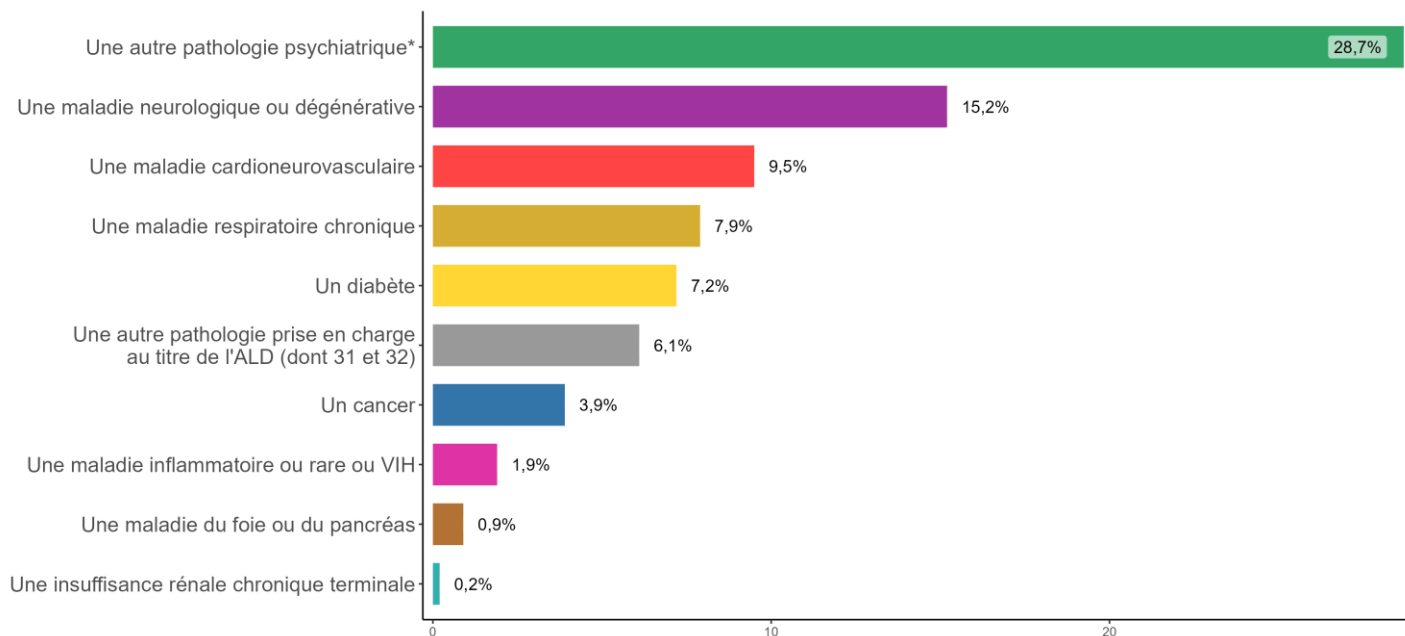


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

57,3 % des assurés pris en charge pour *Déficience mentale*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 12,3 % Troubles psychotiques ; 11,9 % Troubles névrotiques et de l'humeur ; 6,3 % Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance ; 6,1 % Autres troubles psychiatriques ; 3,3 % Troubles addictifs.

## Indices comparatifs et coût

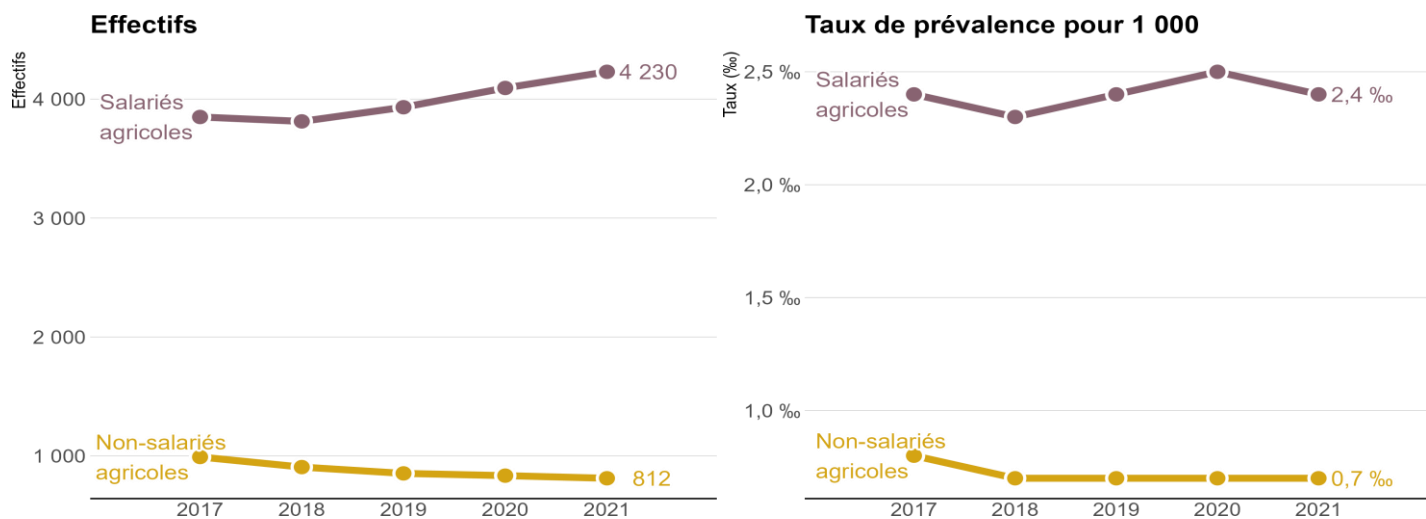
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	812	40,5	***	5 042	24 935 111€
Salariés	4 230	112,8	***		

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



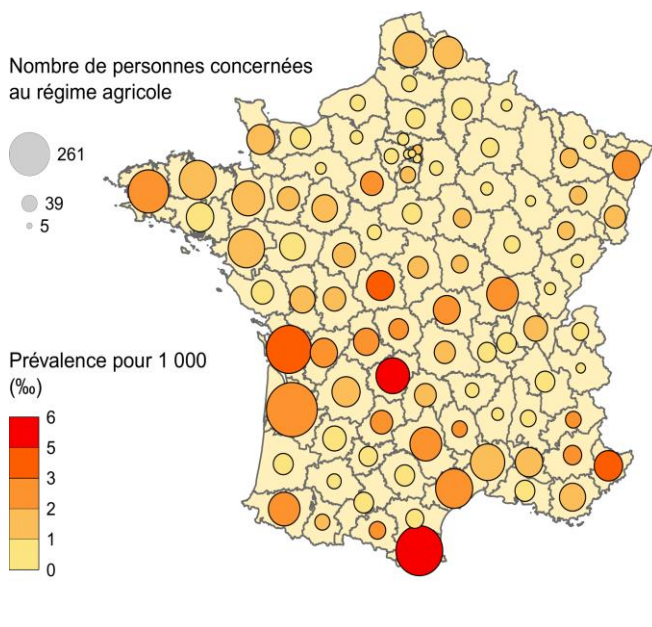
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



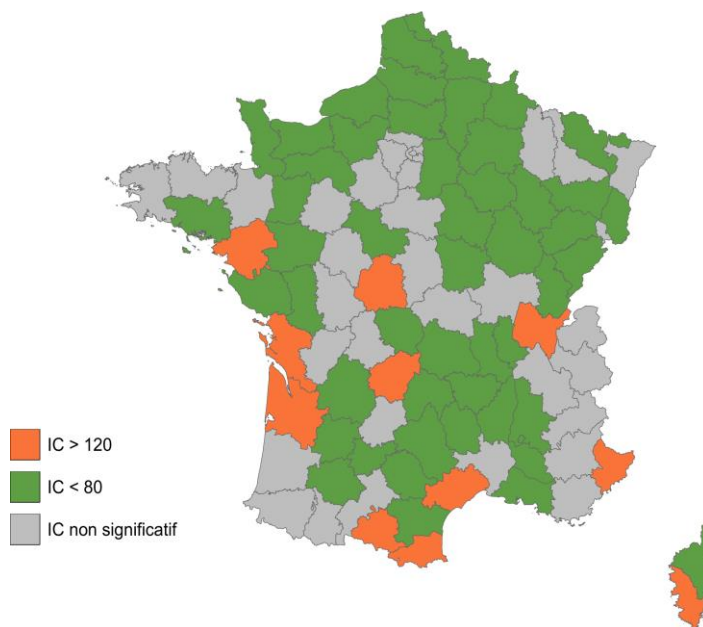
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Déficience mentale (top\_PRetard\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de déficience mentale, et/ou personnes hospitalisées pour ce même motif - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



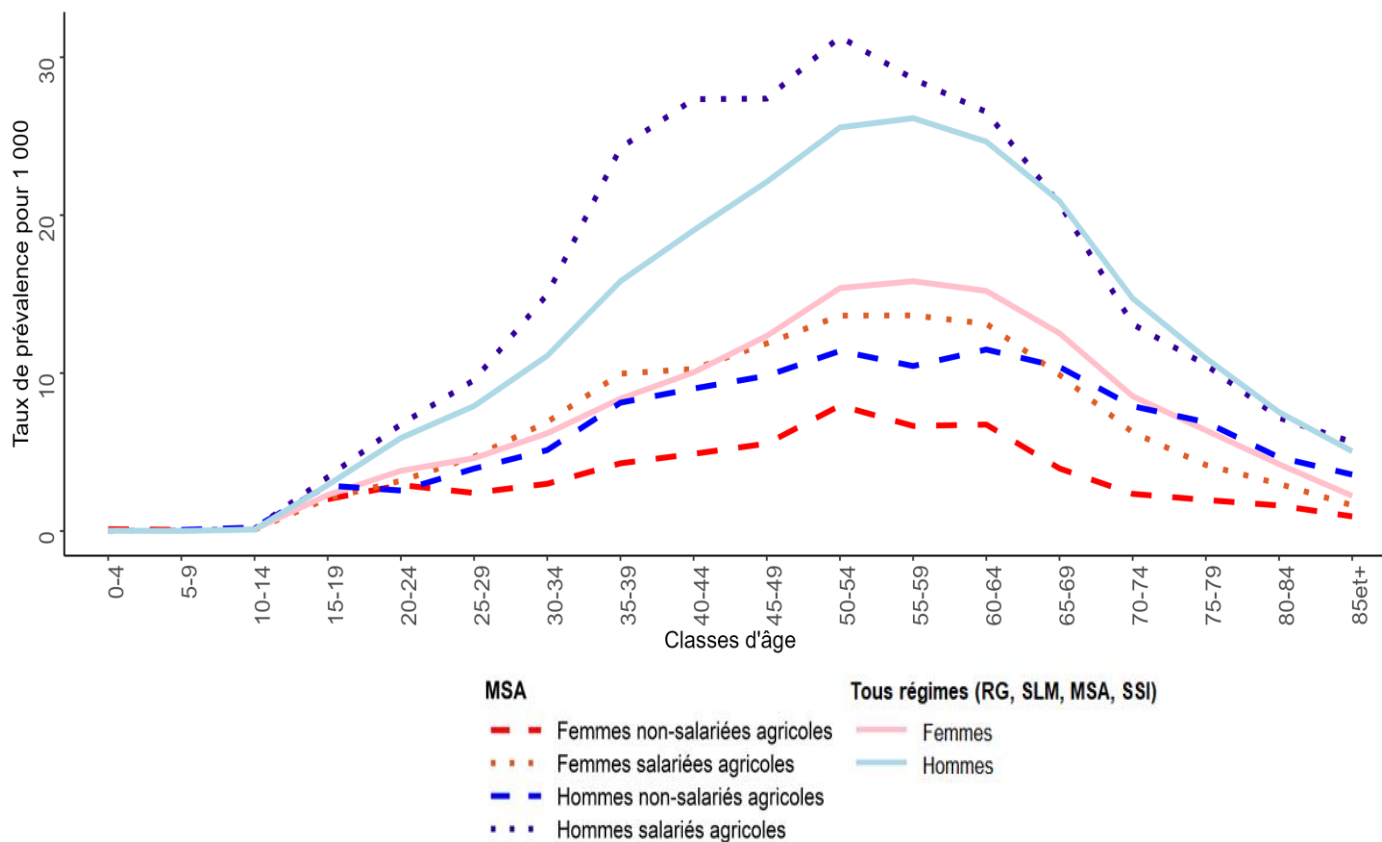
## Troubles addictifs

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 26 575
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 9,7 %
- Taux de prévalence : 9,1 ‰
- Âge moyen : 52,6 ans – Âge médian : 53 ans
- Répartition hommes/femmes : 74,2 % / 25,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 12 120

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

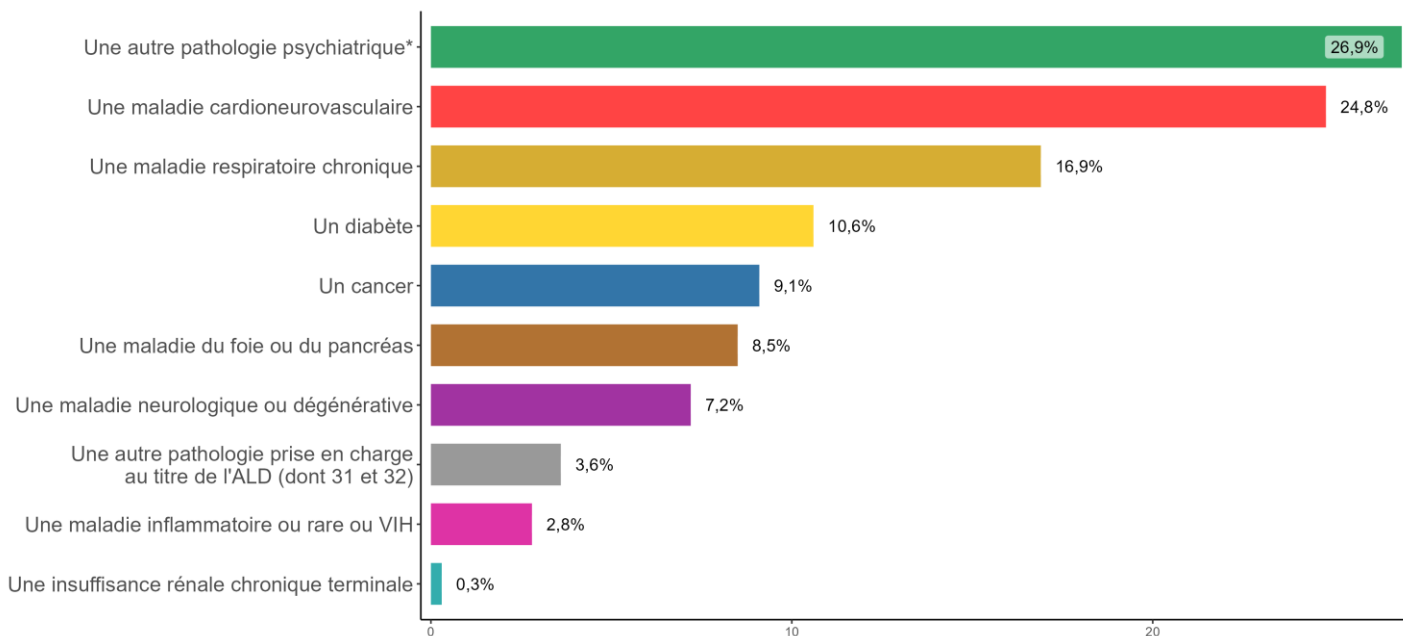


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

65,4 % des assurés pris en charge pour *Troubles addictifs*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 21,2 % Troubles névrotiques et de l'humeur ; 6,3 % Troubles psychotiques ; 6,2 % Autres troubles psychiatriques ; 0,6 % Déficience mentale ; 0,4 % Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

## Indices comparatifs et coût

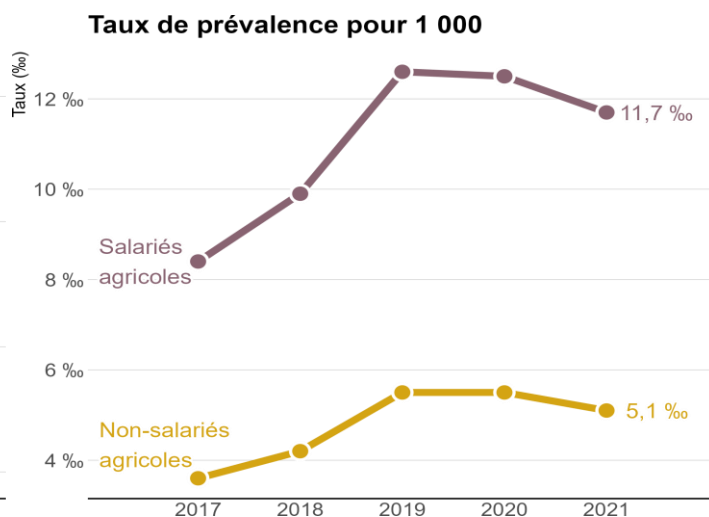
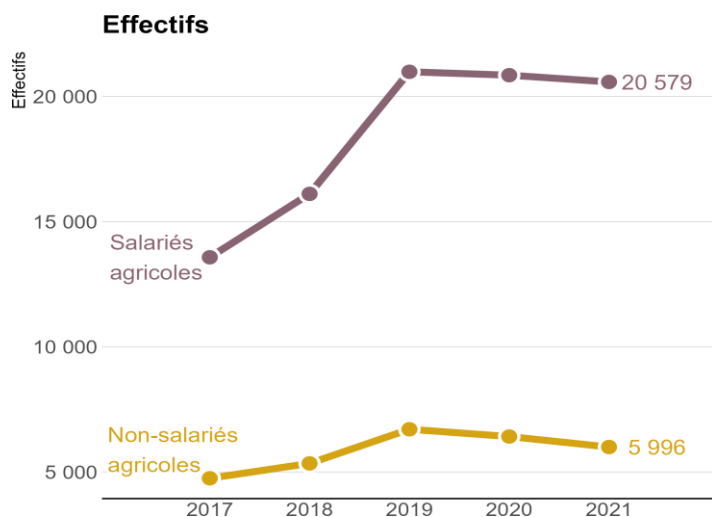
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	5 996	46,9	***	26 575	83 730 461€
Salariés	20 579	109,4	***		

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



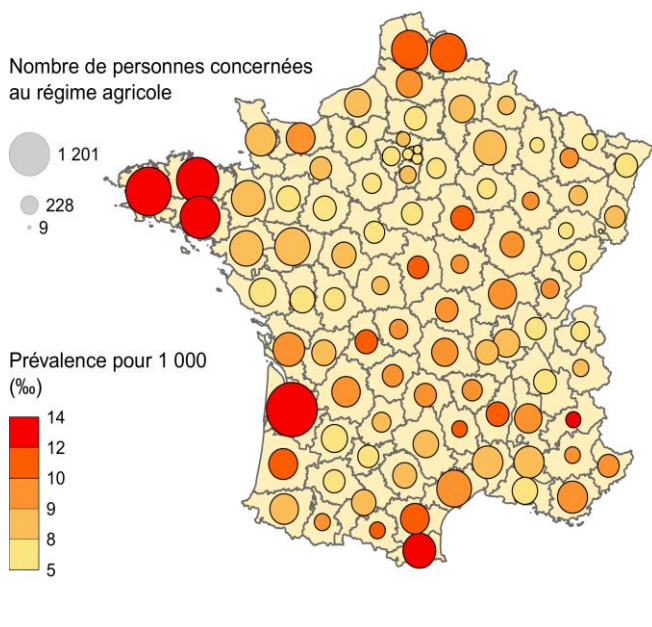
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



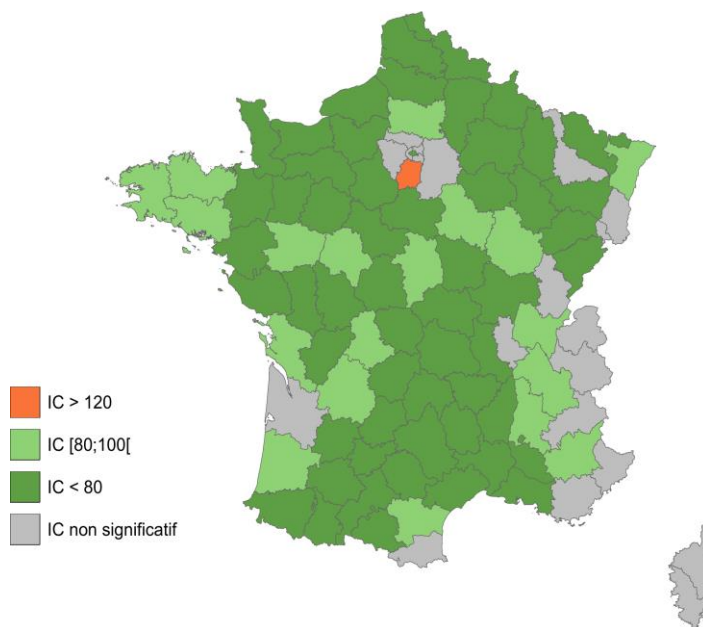
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs (top\_PAddict\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



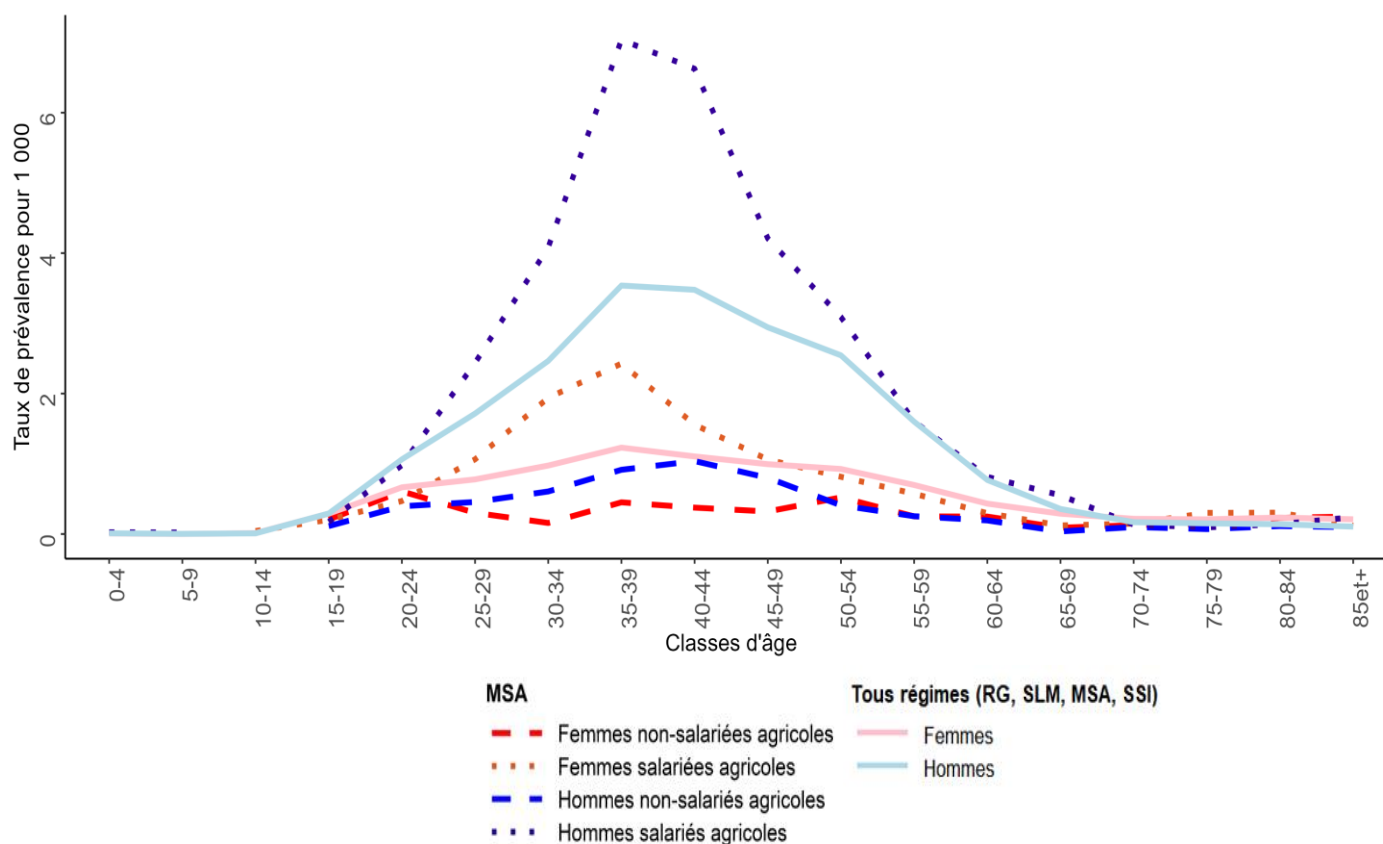
## Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis)

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 2 832
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 3,2 %
- Taux de prévalence : 1 ‰
- Âge moyen : 42,6 ans – Âge médian : 40 ans
- Répartition hommes/femmes : 76,3 % / 23,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 941

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



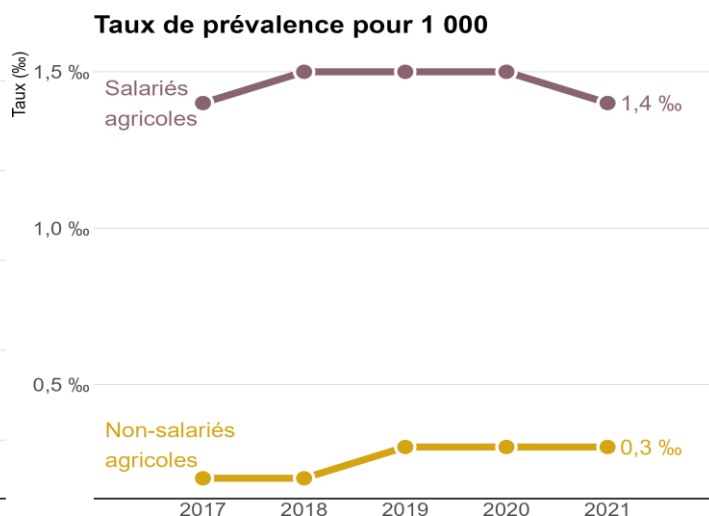
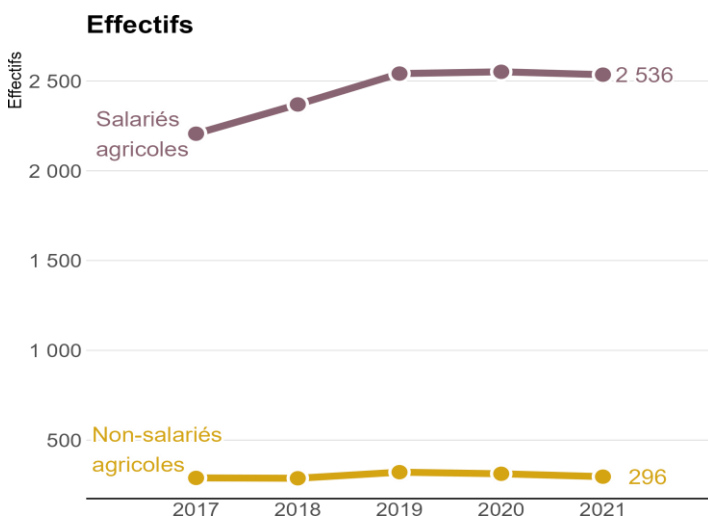
## Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	296	33,8	***
Salariés	2 536	143,7	***

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

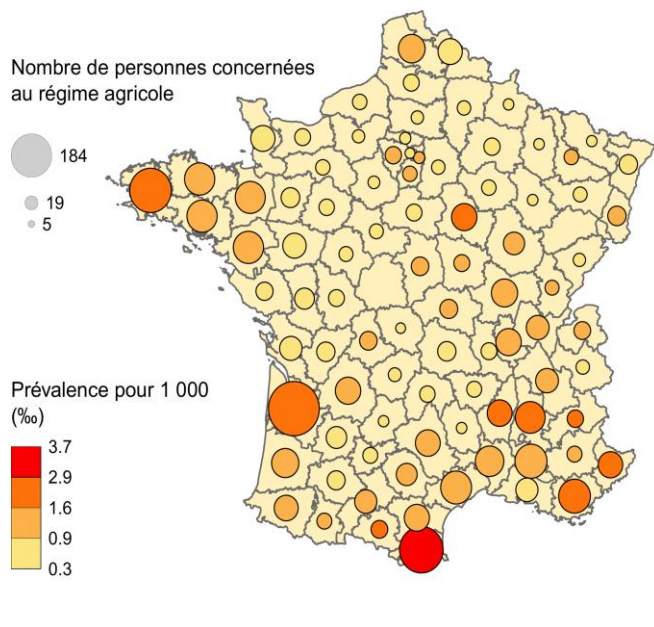


Source: SNDS

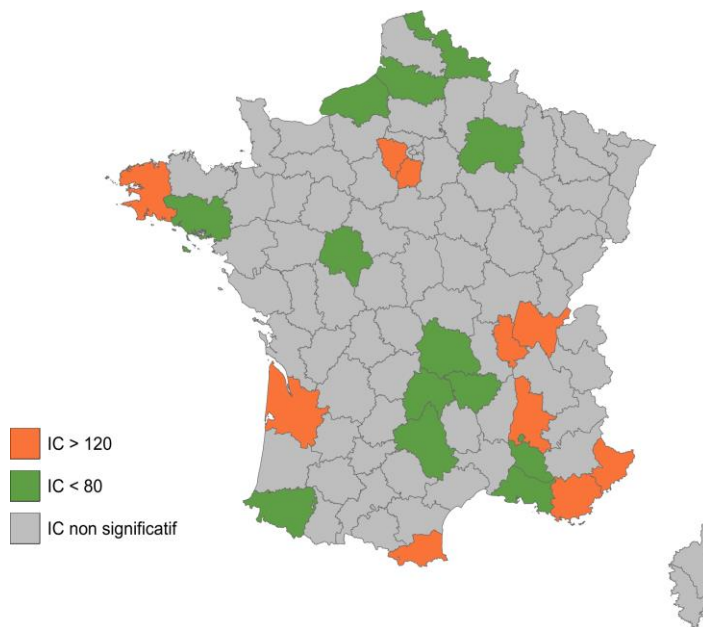


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis) (sup\_PAddAut\_ind) :

*Personnes ayant une ALD au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-actives (hormis ceux liés à l'utilisation d'alcool, du tabac et du cannabis), et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



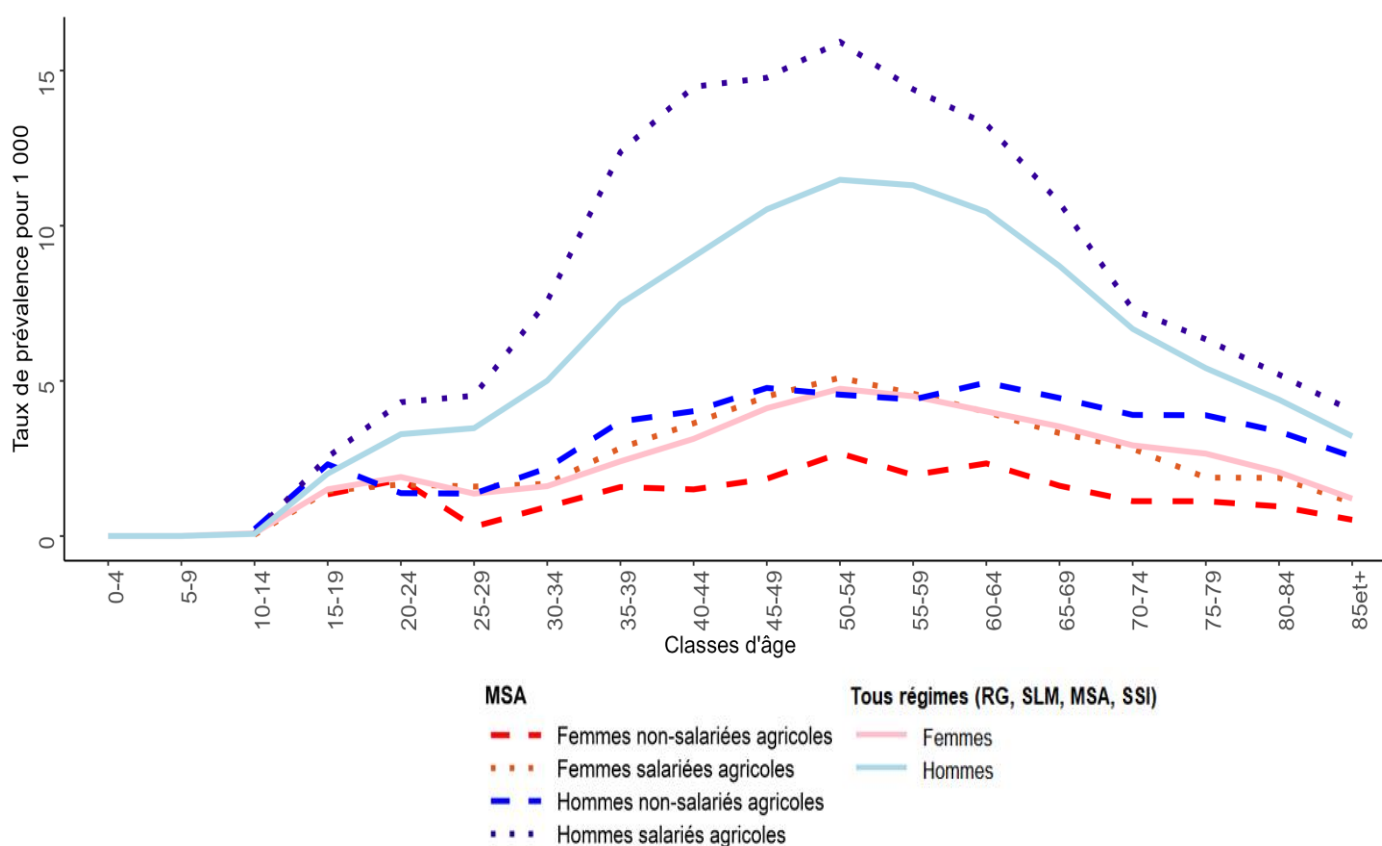
## Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 12 743
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 1,6 %
- Taux de prévalence : 4,3 ‰
- Âge moyen : 53 ans – Âge médian : 53 ans
- Répartition hommes/femmes : 80 % / 20 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 4 797

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



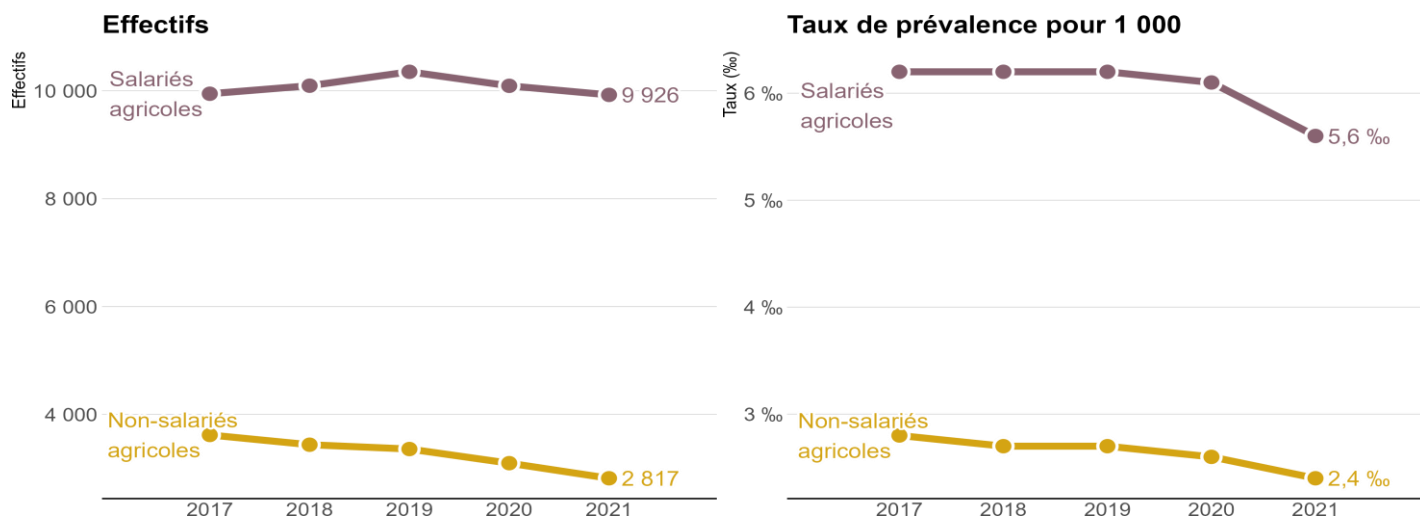
## Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	2 817	50,7	***
Salariés	9 926	127,7	***

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

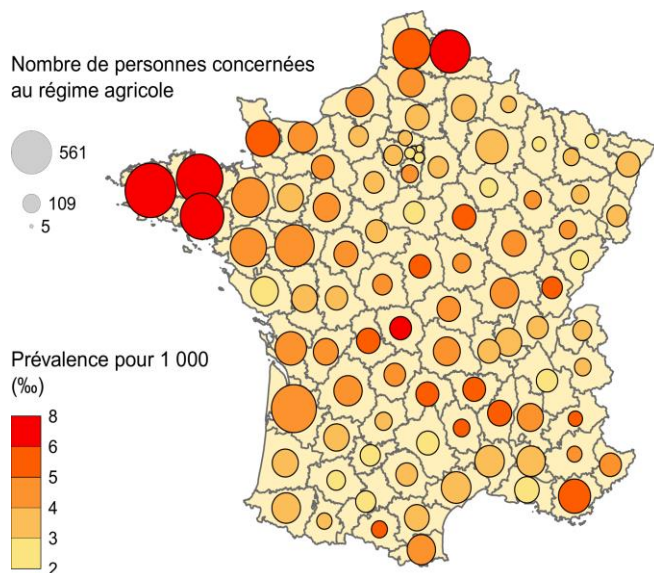


Source: SNDS

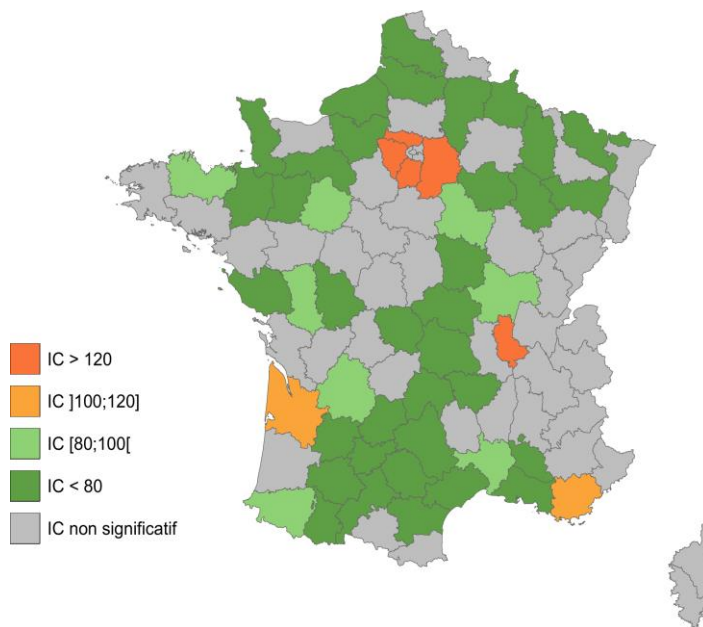


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

*Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.*



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs liés à l'utilisation d'alcool (sup\_PAddAlc\_ind) :

*Personnes ayant une ALD au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation d'alcool, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



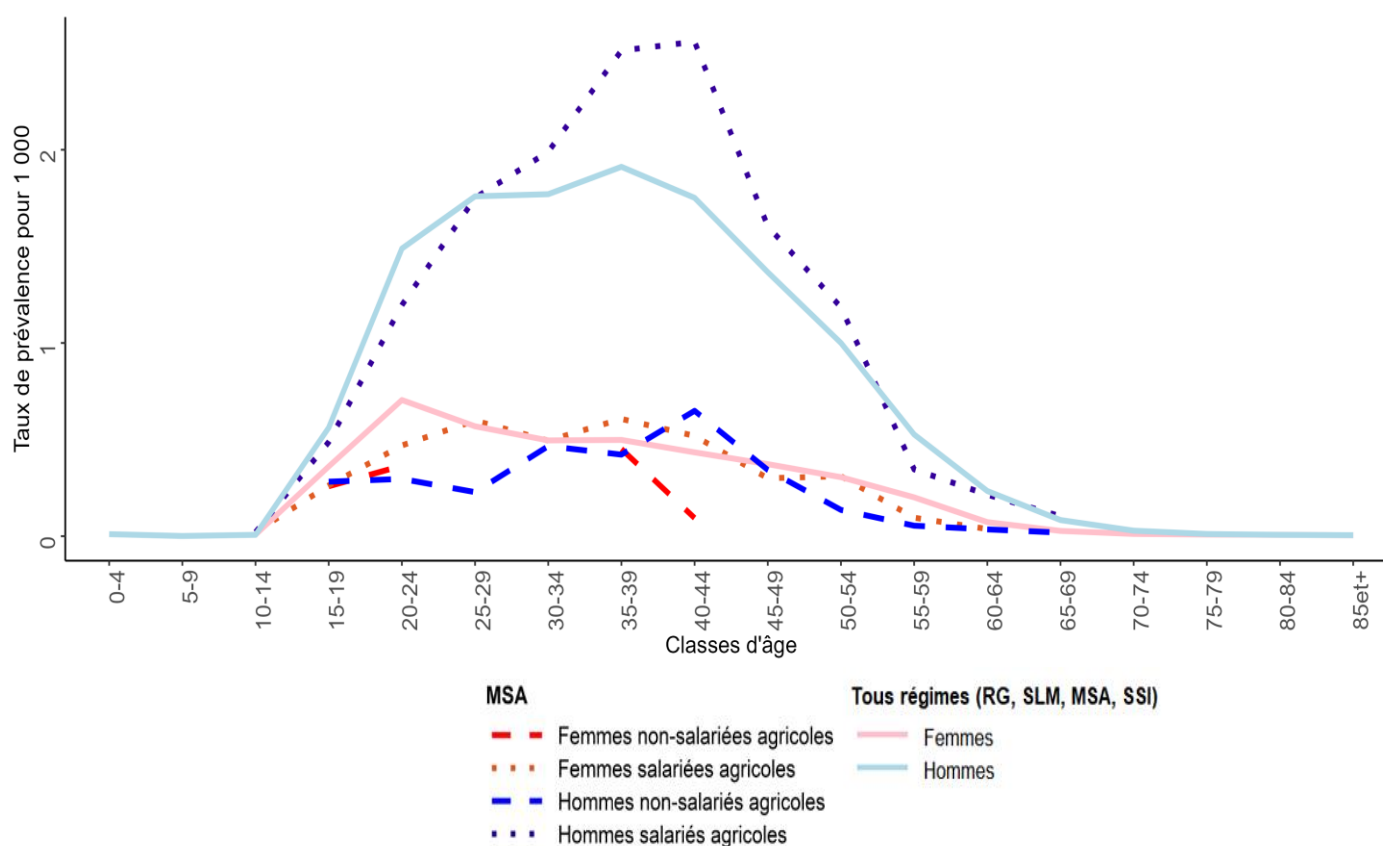
## Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 1 166
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 4,9 %
- Taux de prévalence : 0,4 ‰
- Âge moyen : 36,9 ans – Âge médian : 37 ans
- Répartition hommes/femmes : 82,7 % / 17,3 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 547

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



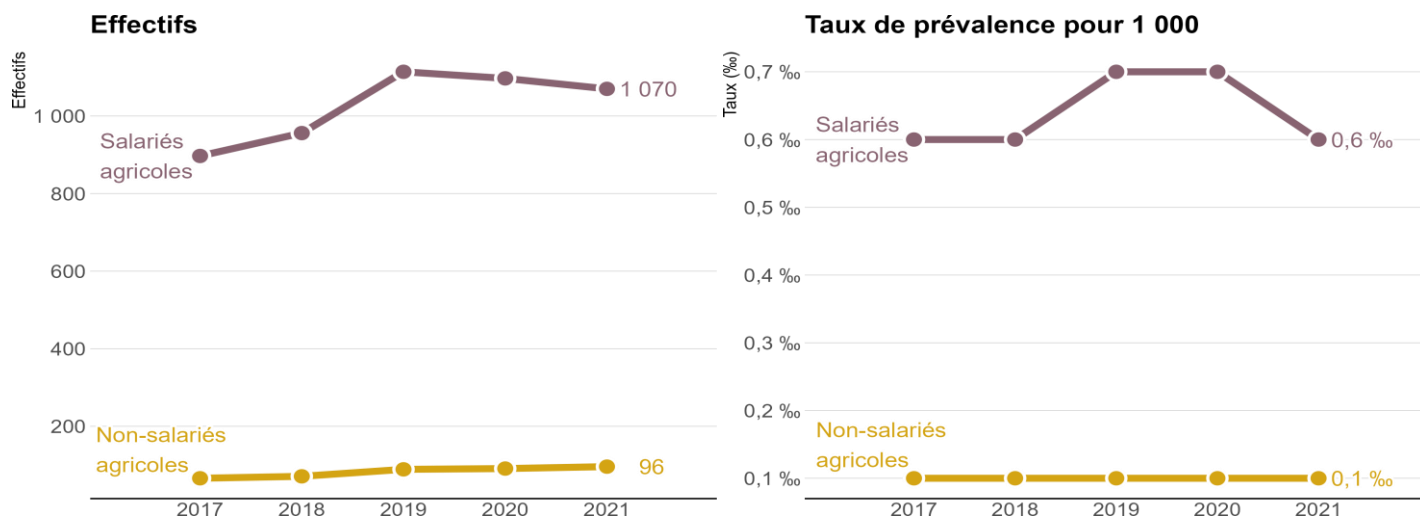
## Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	96	25,1	***
Salariés	1 070	107,2	**

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

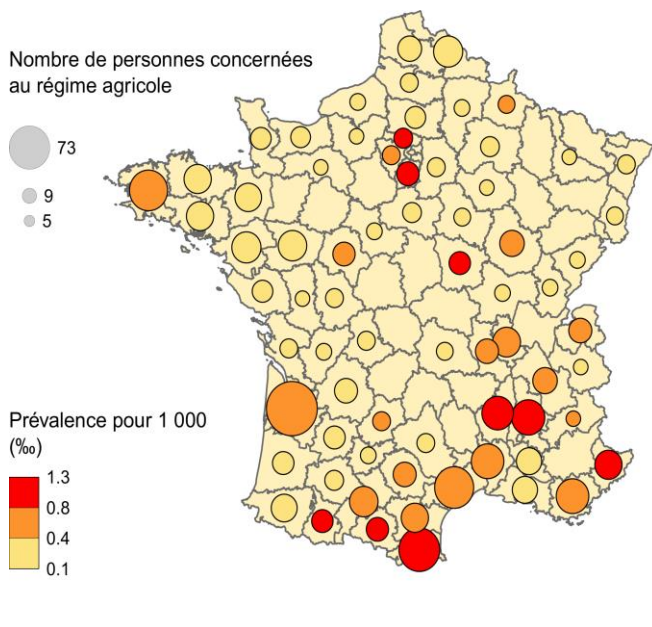


Source: SNDS

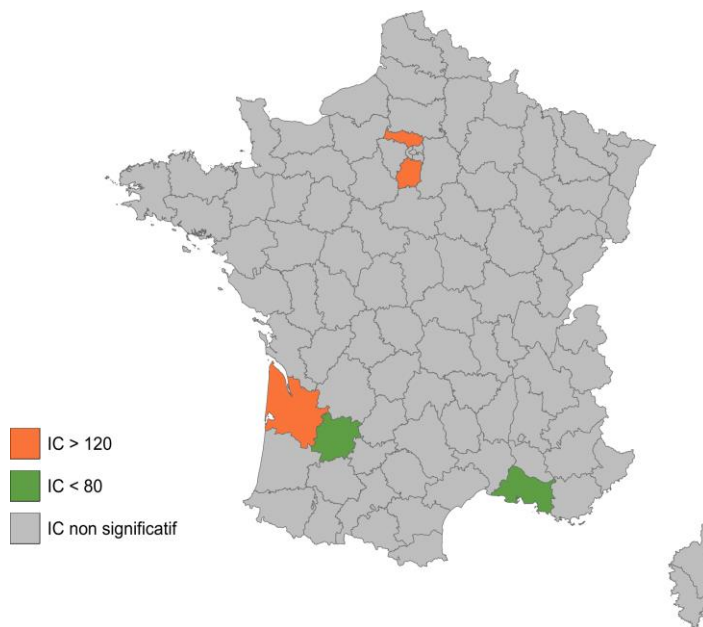


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs liés à l'utilisation du cannabis (sup\_PAddCan\_ind) :

*Personnes ayant une ALD au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation du cannabis, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



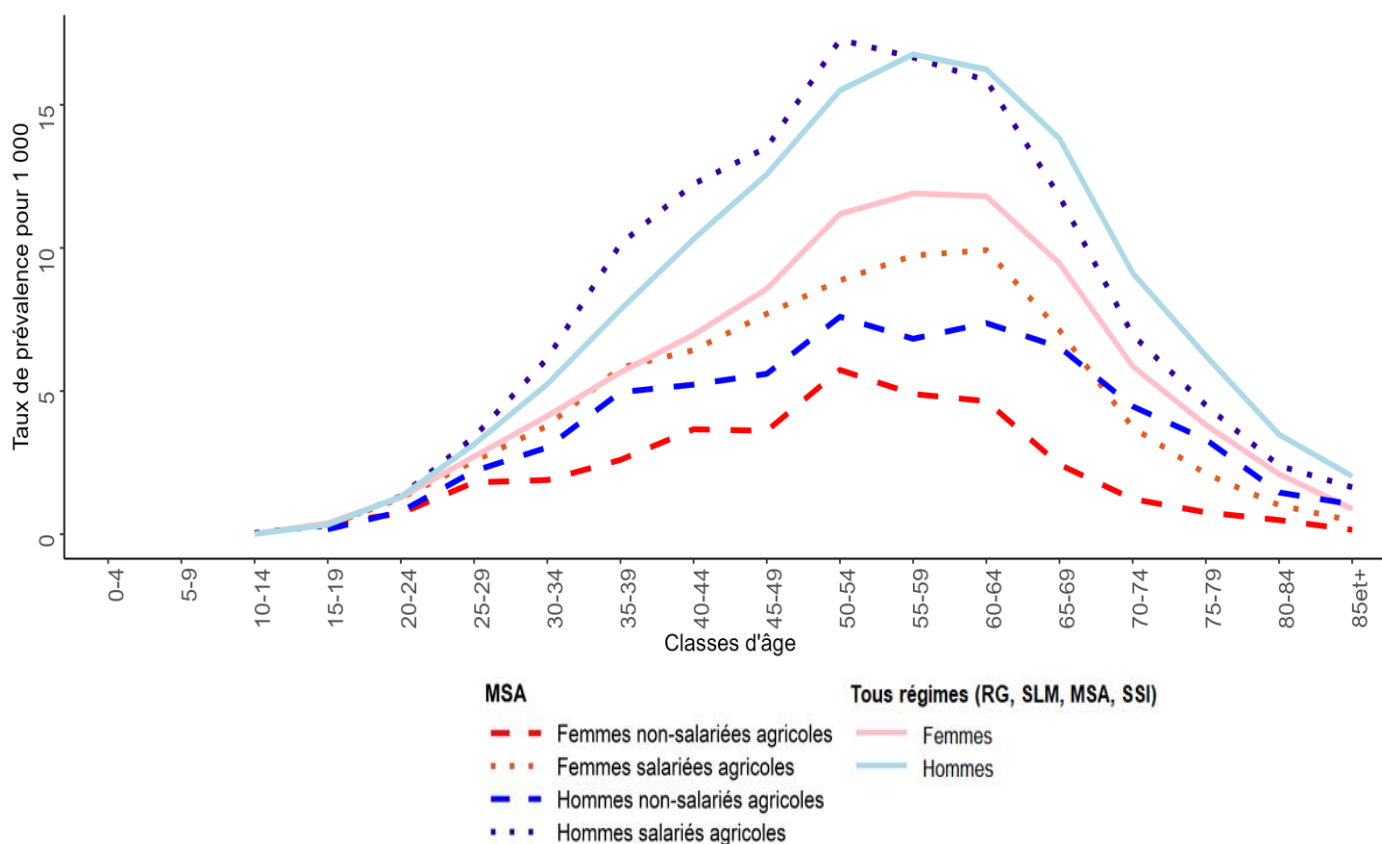
## Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 14 172
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 34,5 %
- Taux de prévalence : 4,8 ‰
- Âge moyen : 53,8 ans – Âge médian : 55 ans
- Répartition hommes/femmes : 70,4 % / 29,6 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 8 062

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime



Source: SNDS



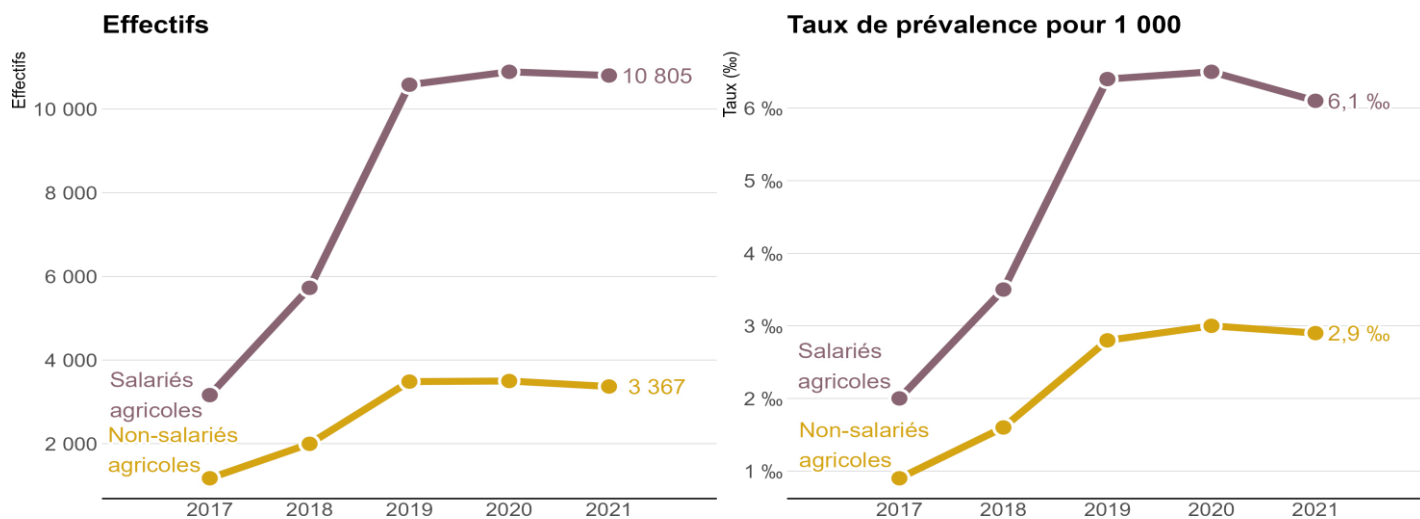
## Indices comparatifs

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	3 367	43,6	***
Salariés	10 805	95,1	***

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.

## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime

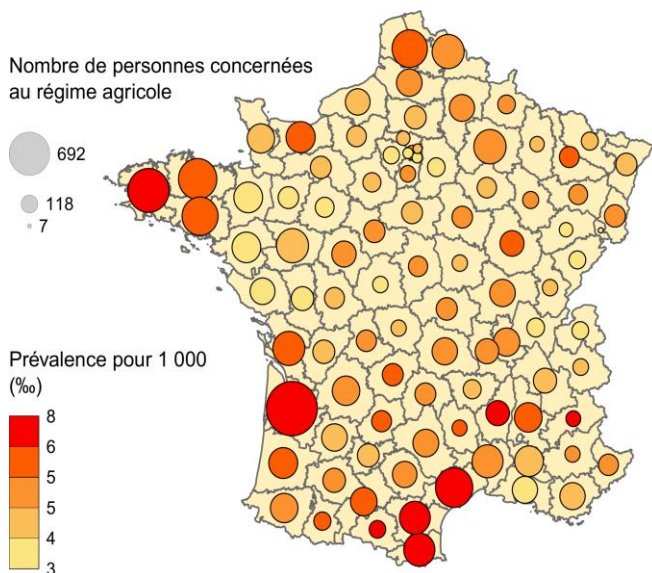


Source: SNDS

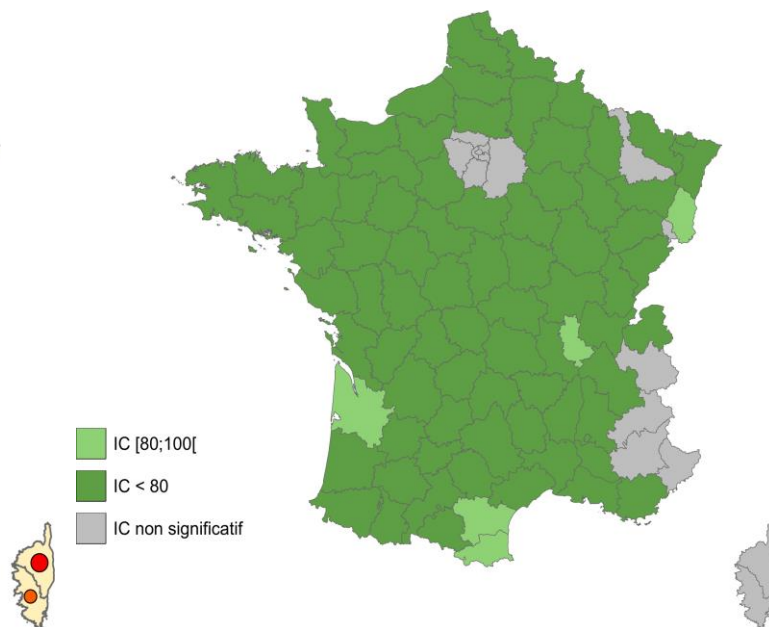


## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles addictifs liés à l'utilisation du tabac (sup\_PAddTab\_ind) :

*Personnes ayant une ALD au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles mentaux ou du comportement liés à l'utilisation du tabac, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



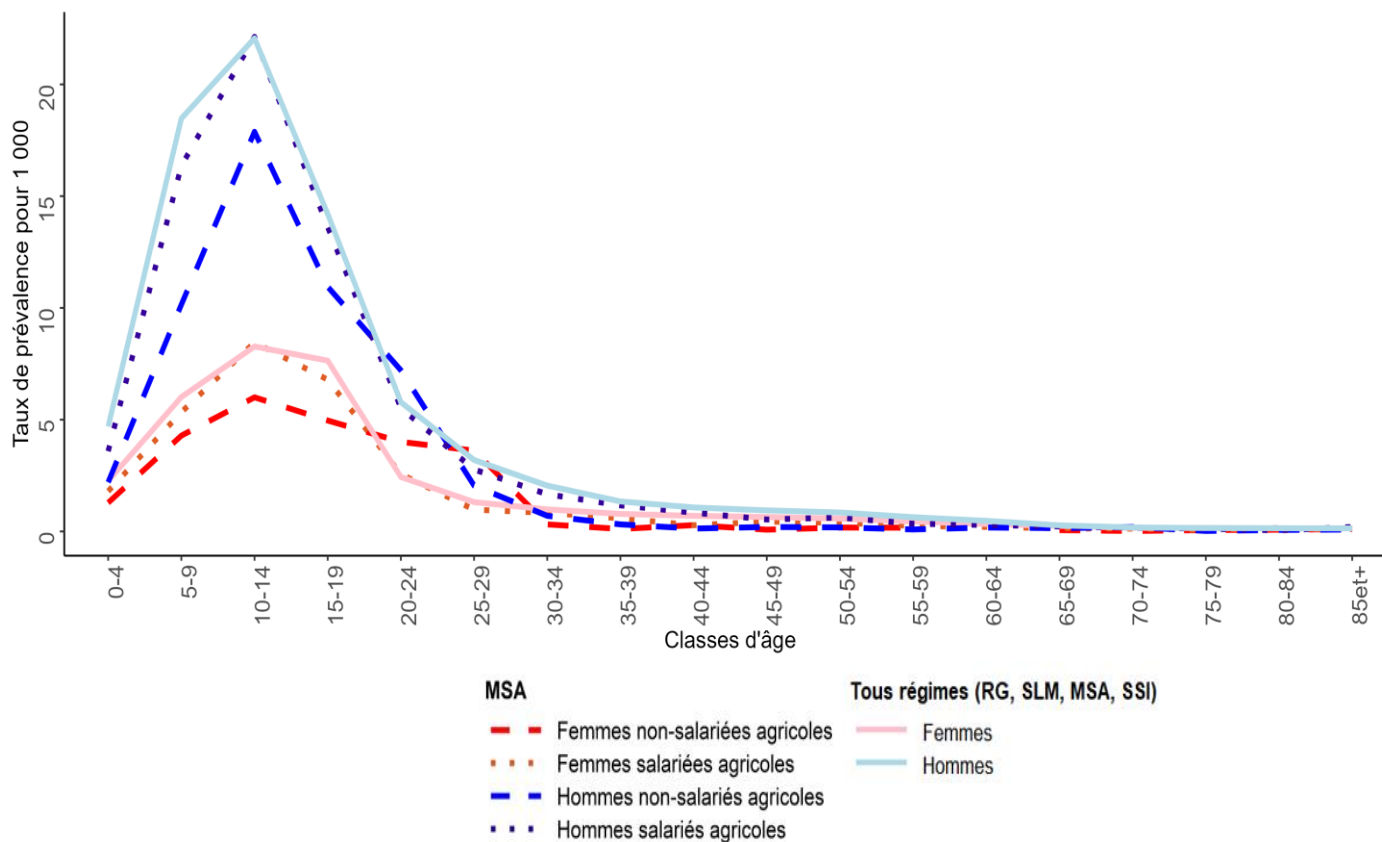
## Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 6 377
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : + 4 %
- Taux de prévalence : 2,2 ‰
- Âge moyen : 17,4 ans – Âge médian : 14 ans
- Répartition hommes/femmes : 73,1 % / 26,9 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 1 828

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

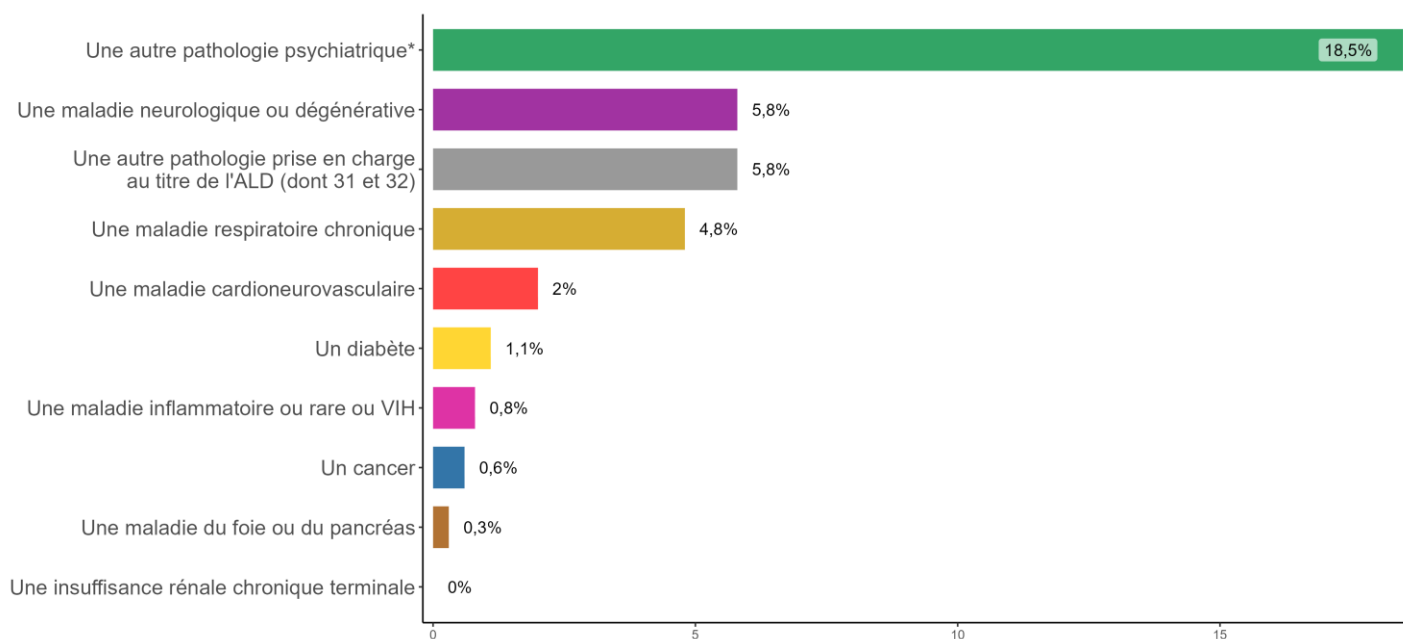


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

32,2 % des assurés pris en charge pour *Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 8,9 % Troubles névrotiques et de l'humeur ; 5 % Déficience mentale ; 4,8 % Troubles psychotiques ; 4,3 % Autres troubles psychiatriques ; 1,8 % Troubles addictifs.

## Indices comparatifs et coût

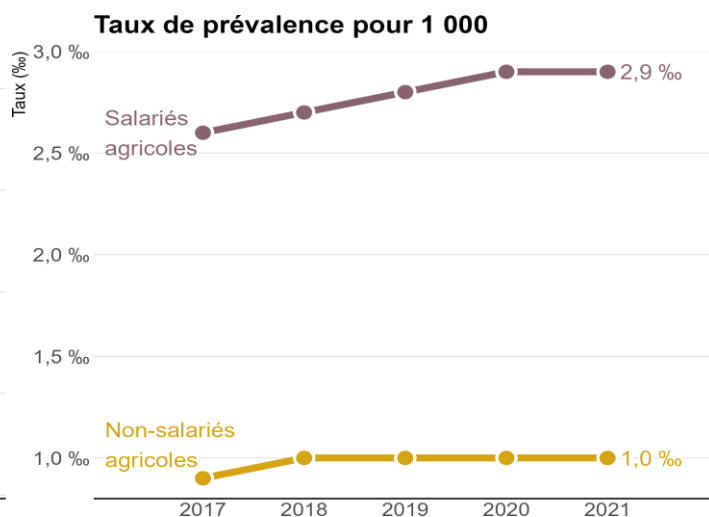
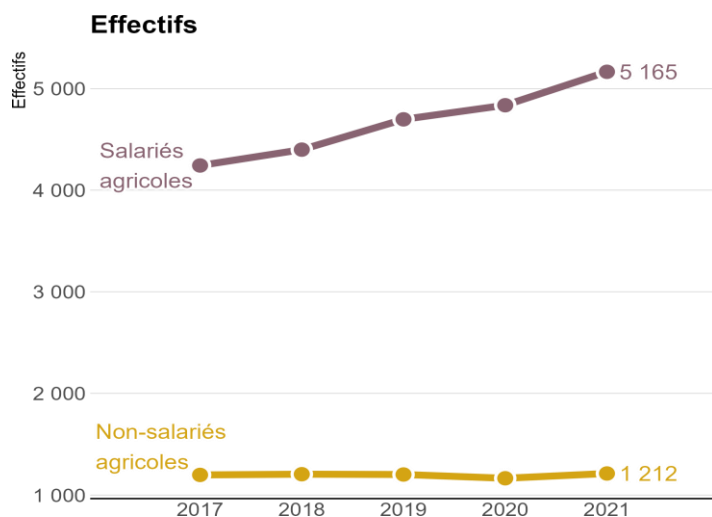
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
Non-salariés	1 212	66	***	Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Salariés	5 165	90	***		
				6 377	49 950 118€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



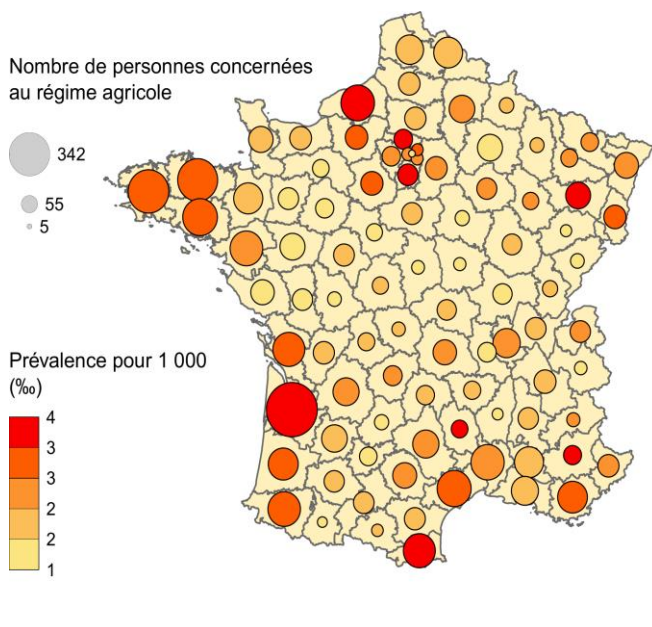
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



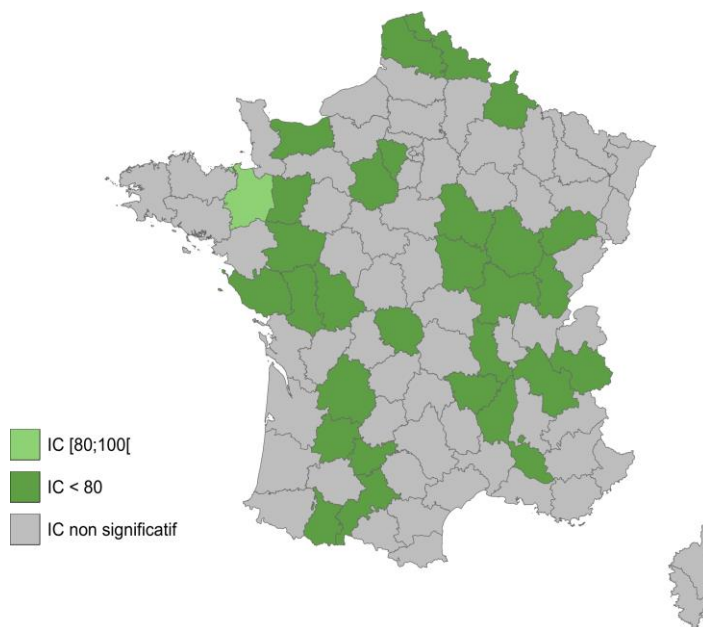
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance (top\_PTrEnfa\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de troubles du développement psychologique, troubles du comportement ou troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs - dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



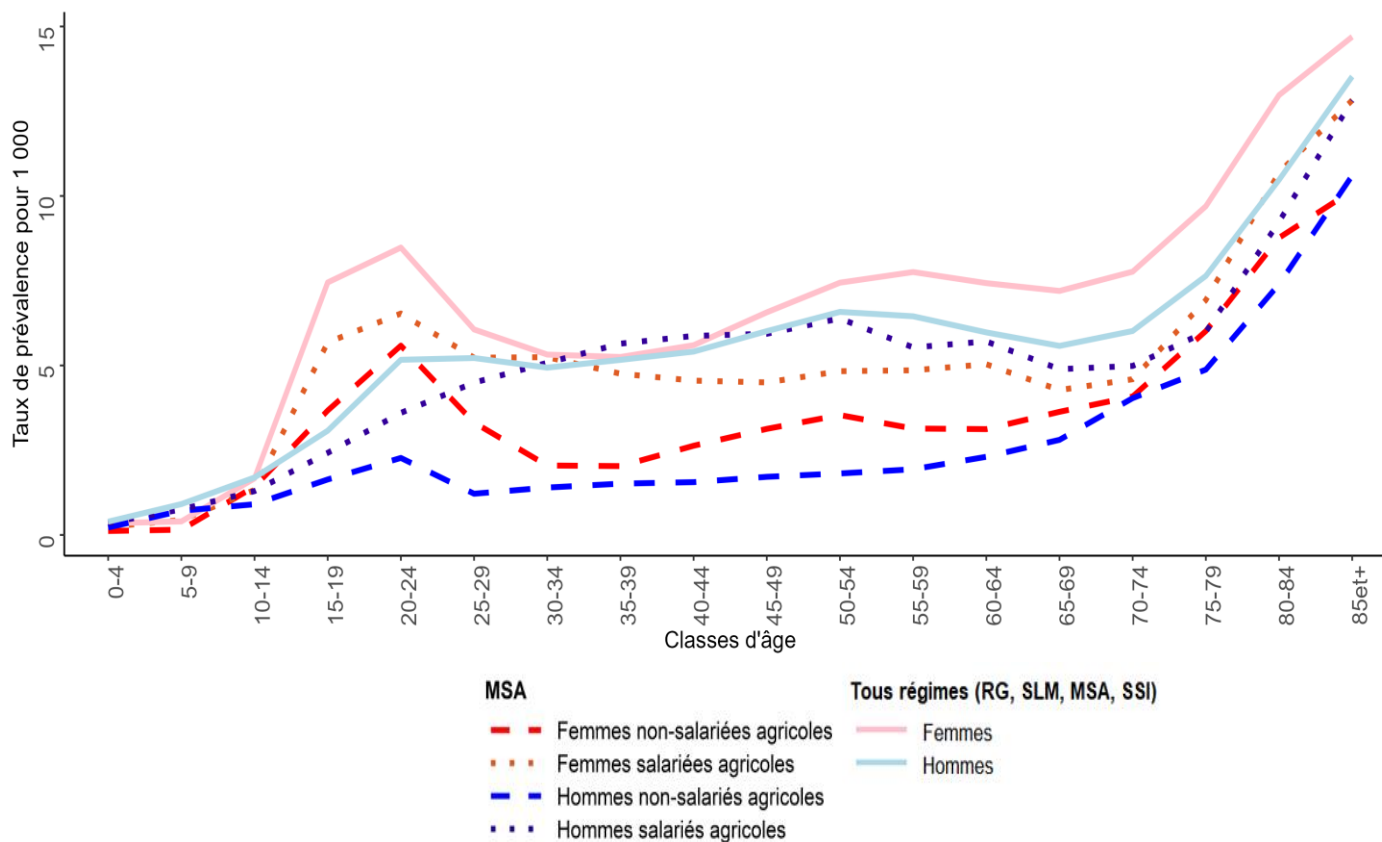
## Autres troubles psychiatriques

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 14 176
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 5,1 %
- Taux de prévalence : 4,8 ‰
- Âge moyen : 61,4 ans – Âge médian : 65 ans
- Répartition hommes/femmes : 49,2 % / 50,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 5 533

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

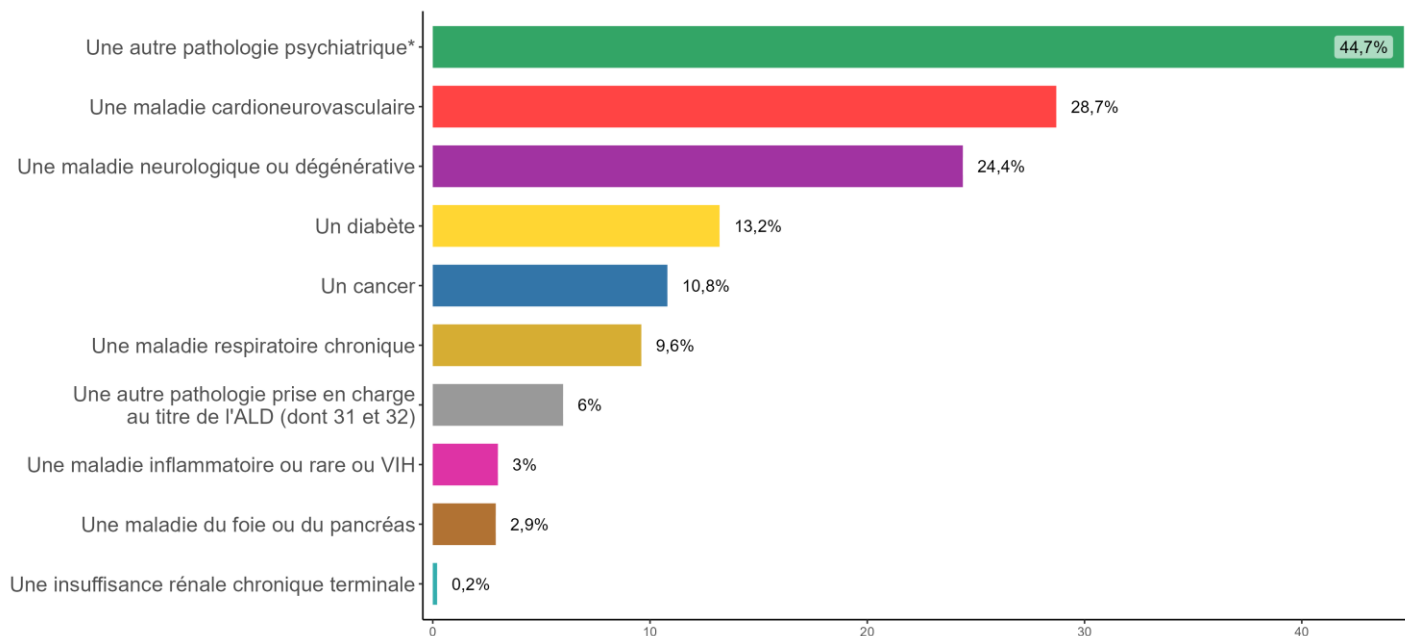


Source: SNDS



## Part des assurés pris en charge pour la pathologie et affectés par une autre pathologie

80,3 % des assurés pris en charge pour *Autres troubles psychiatriques*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

\*dont 33,7 % Troubles névrotiques et de l'humeur ; 11,5 % Troubles addictifs ; 11,5 % Troubles psychotiques ; 2,2 % Déficience mentale ; 2 % Troubles psychiatriques débutant dans l'enfance.

## Indices comparatifs et coût

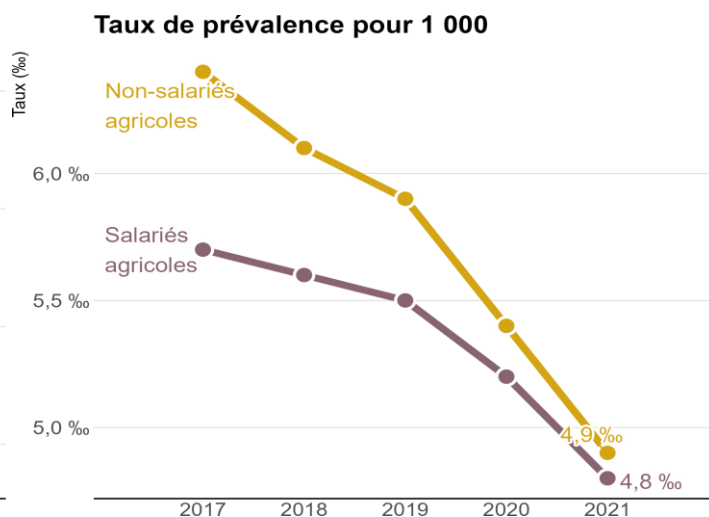
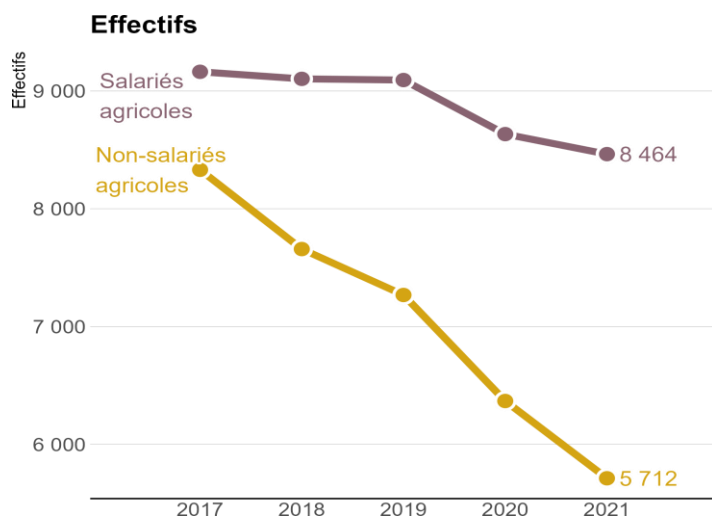
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
Non-salariés	5 712	58,7	***	Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Salariés	8 464	83,1	***		
				14 176	70 733 385€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



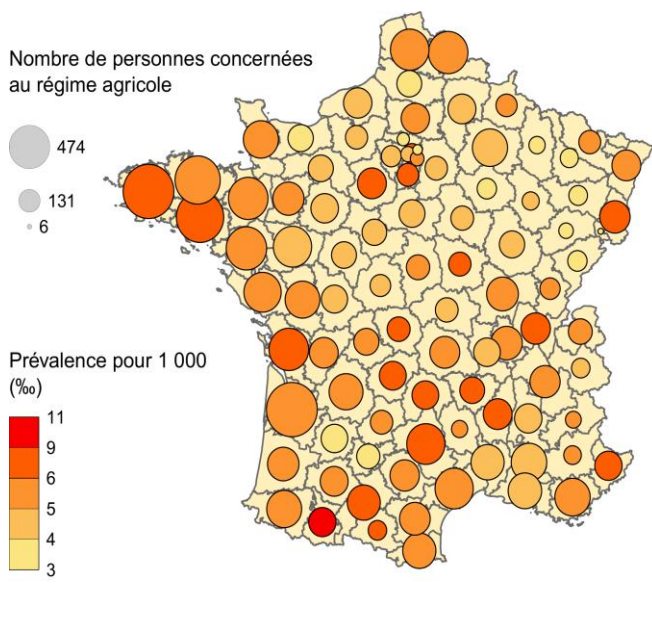
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



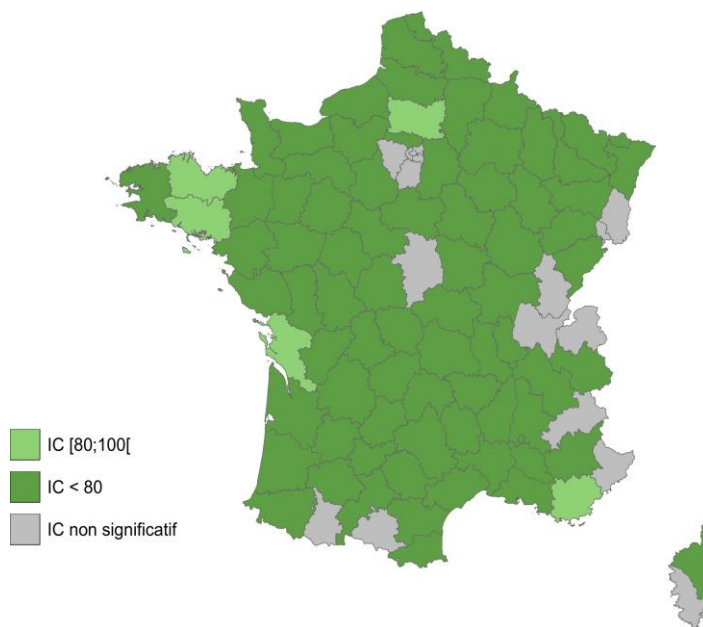
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant la pathologie par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Autres troubles psychiatriques (top\_PsyAutr\_ind) :

*Personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) au cours de l'année n avec codes CIM-10 de syndrome amnésique, délirium, autres troubles liés à une lésion cérébrale ou un dysfonctionnement cérébral, et à une maladie somatique, troubles de la personnalité et du comportement dus à une affection, une lésion et un dysfonctionnement cérébraux, trouble mental organique ou symptomatique sans précision ; syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques ; troubles de la personnalité et du comportement chez l'adulte ou trouble mental sans précision, et/ou personnes hospitalisées pour ces mêmes motifs dans un établissement de santé MCO (diagnostic principal (DP) ou diagnostic relié (DR)) et/ou psychiatrique (DP ou diagnostic associé (DA)) - au cours des années n à n-1 et/ou personnes hospitalisées l'année n dans un établissement psychiatrique (RIM-P) sans diagnostic mentionné de trouble psychiatrique (quel que soit le groupe de pathologie psychiatrique), si le séjour ne comporte pas un diagnostic (DP ou DA) de démence F00 (Démence de la maladie d'Alzheimer), F01 (Démence vasculaire), F02 (Démence au cours d'autres maladies classées ailleurs), B22.0 (Démence par VIH), F03 (Démence, sans précision) G20 (Maladie de Parkinson)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



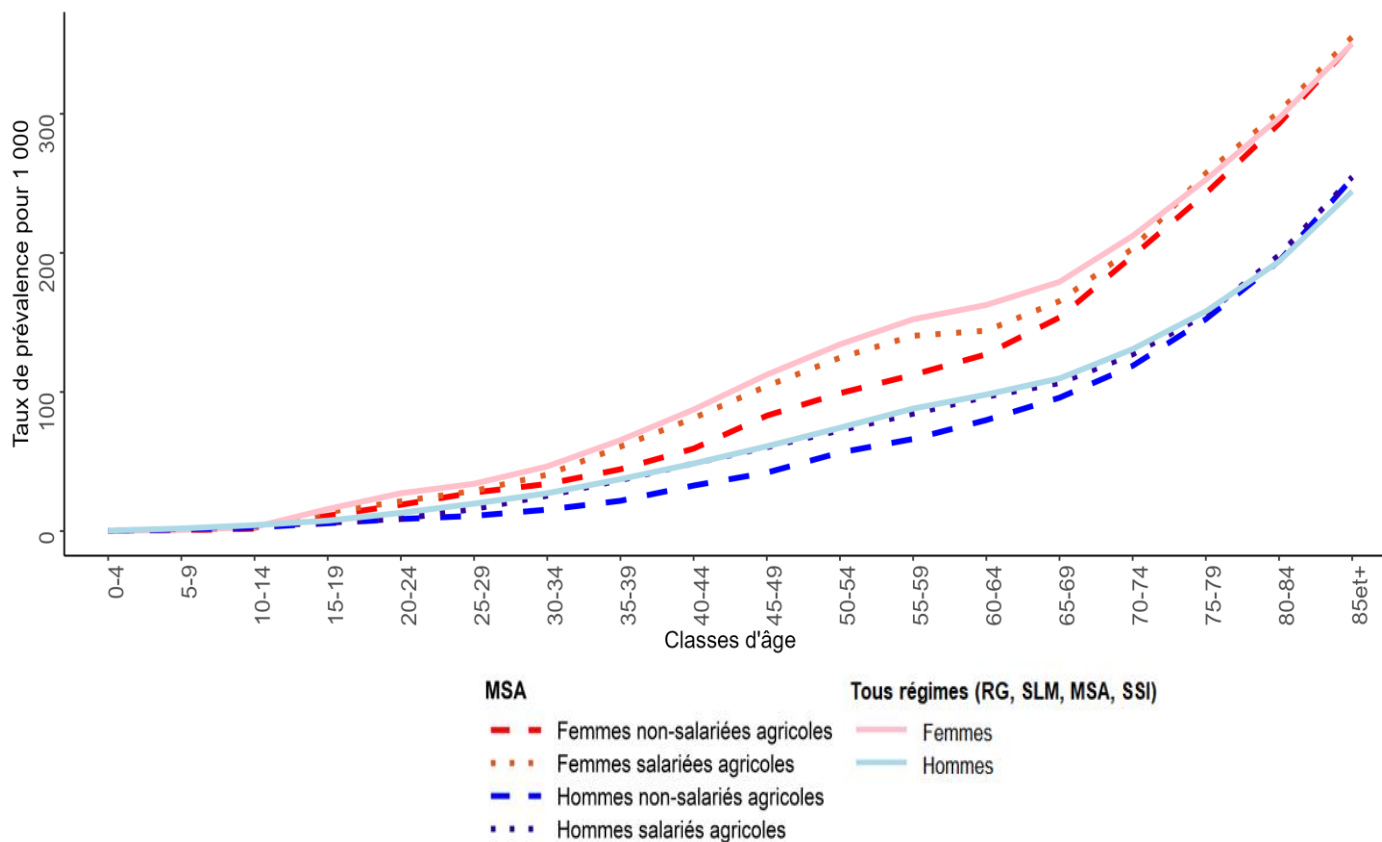
## Traitements psychotropes (hors pathologies)

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 313 781
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 2,8 %
- Taux de prévalence : 107 ‰
- Âge moyen : 72,4 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 38,2 % / 61,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 70 926

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

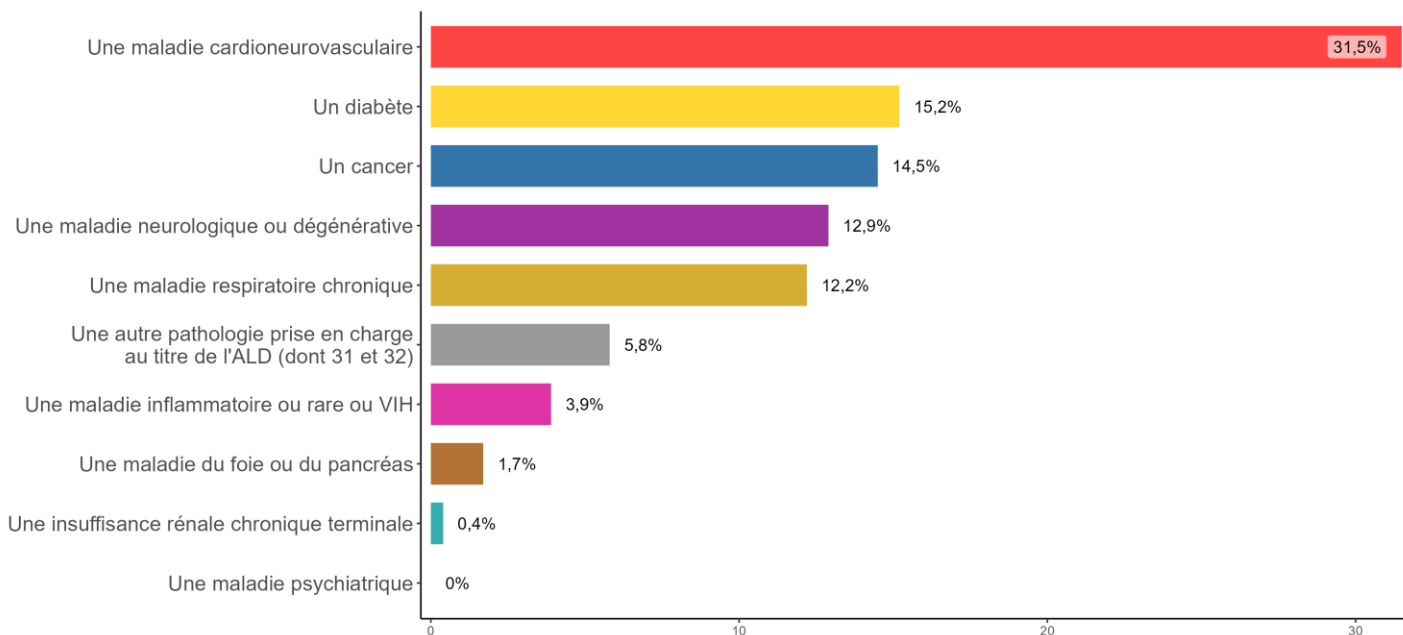


Source: SNDS



## Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

61 % des assurés pris en charge pour *Traitements psychotropes (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

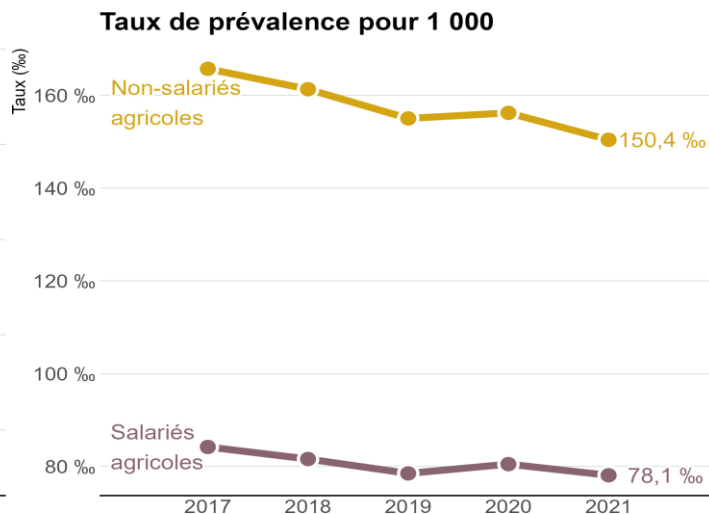
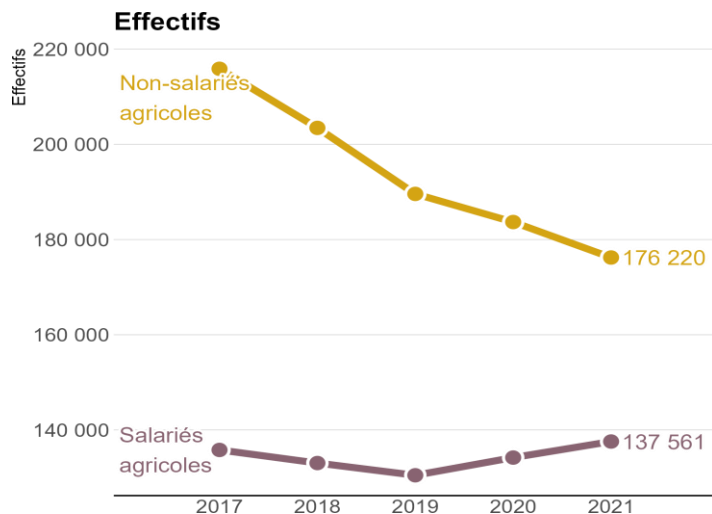
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
Non-salariés	176 220	93,6	***	Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Salariés	137 561	95,7	***	313 781	471 542 255€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



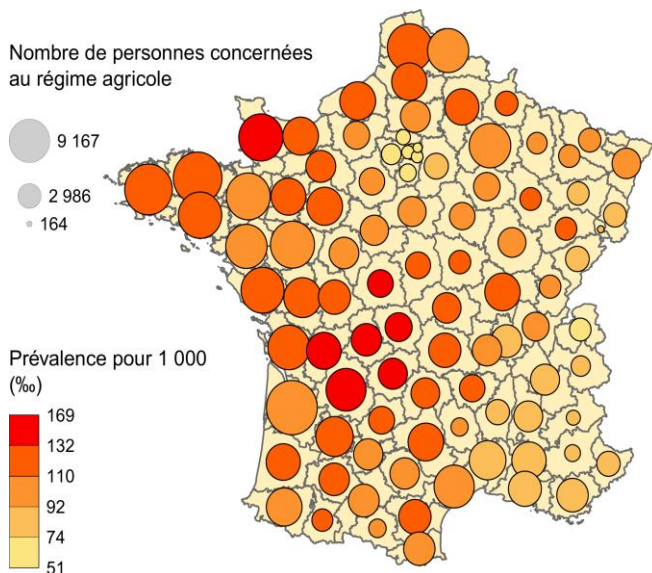
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



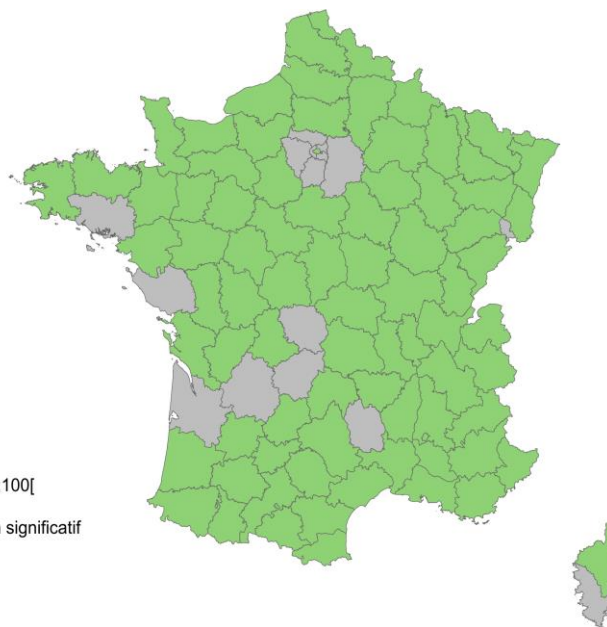
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements psychotropes (hors pathologies) (sup\_PsyMed\_cat) :

*Regroupement des traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies), traitements neuroleptiques (hors pathologies), traitements anxiolytiques (hors pathologies) et traitements hypnotiques (hors pathologies)*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



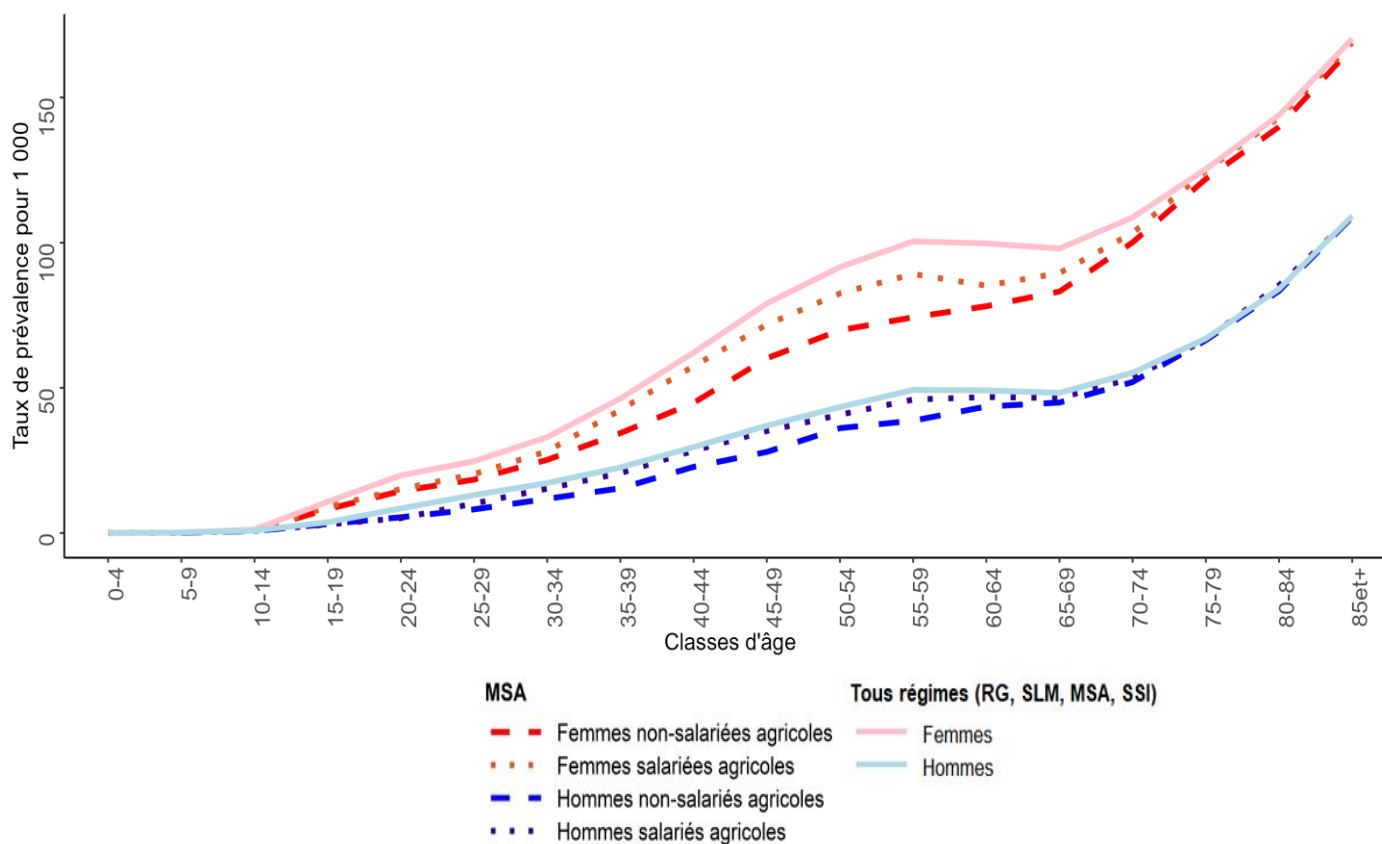
## Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 161 053
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 0,3 %
- Taux de prévalence : 54,9 ‰
- Âge moyen : 70,2 ans – Âge médian : 73 ans
- Répartition hommes/femmes : 35,9 % / 64,1 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 42 095

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

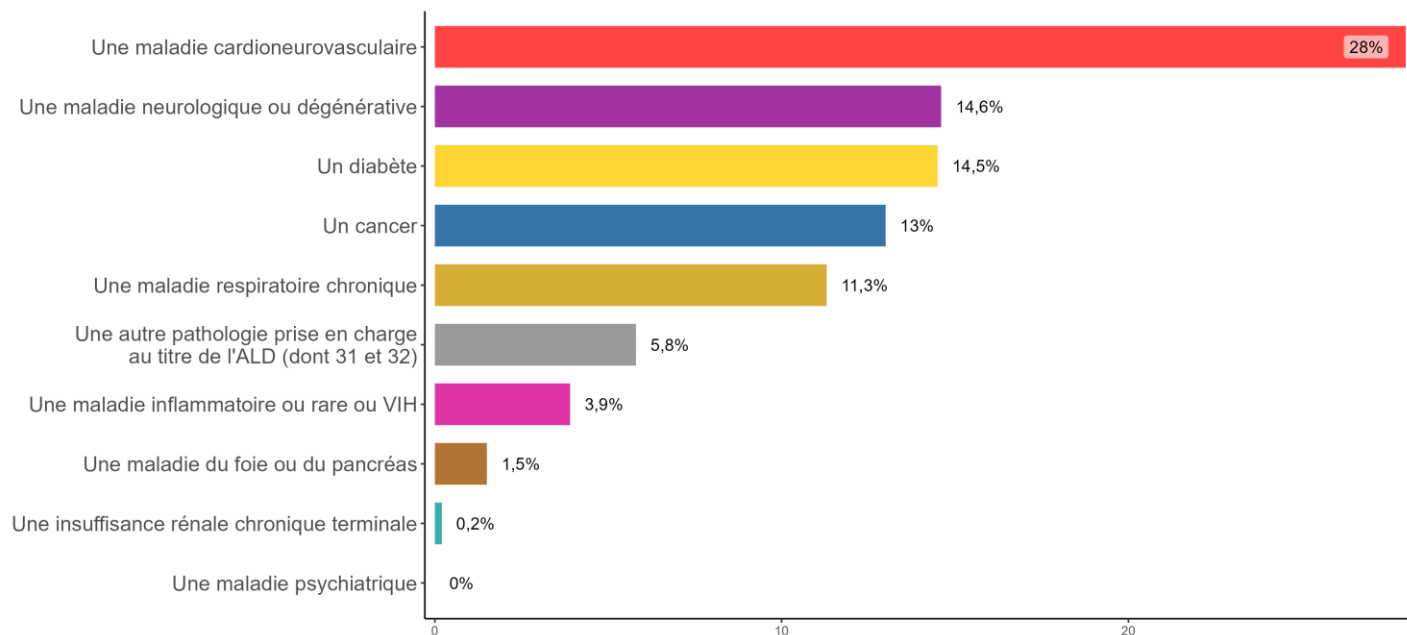


Source: SNDS



## Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

77,1 % des assurés pris en charge pour *Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	86 934	92,8	***
Salariés	74 119	92,8	***

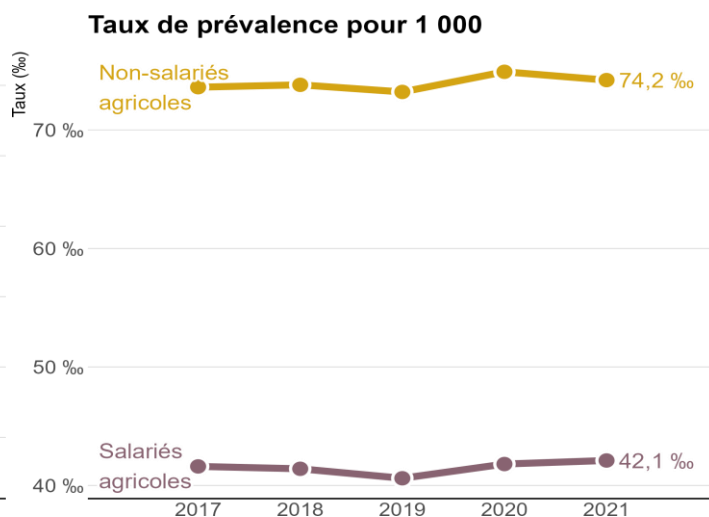
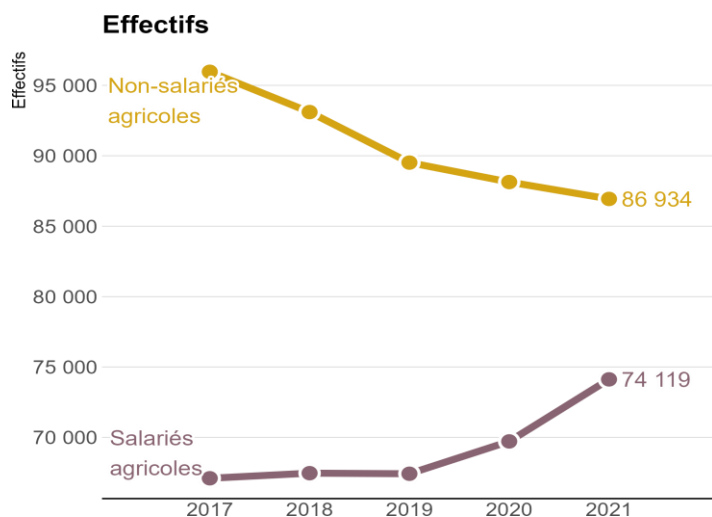
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
161 053	197 358 028€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



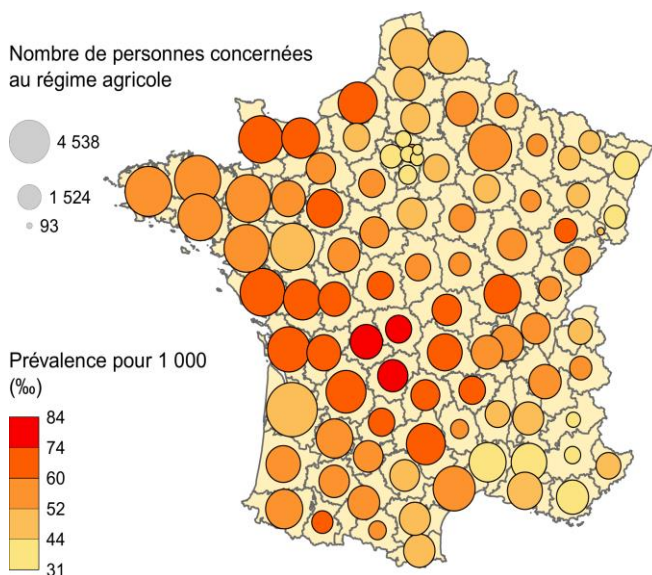
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



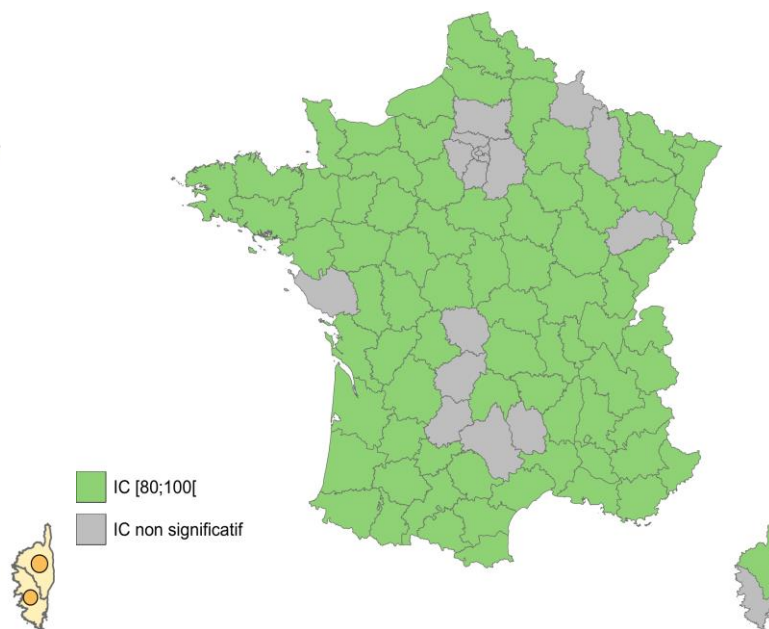
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements antidépresseurs ou régulateurs de l'humeur (hors pathologies) (top\_PAntiDe\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'antidépresseurs de la classe ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) N06A (à l'exception de la lévotonine), de lithium, Depakote® ou Depamide® au cours de l'année n (à différentes dates), et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



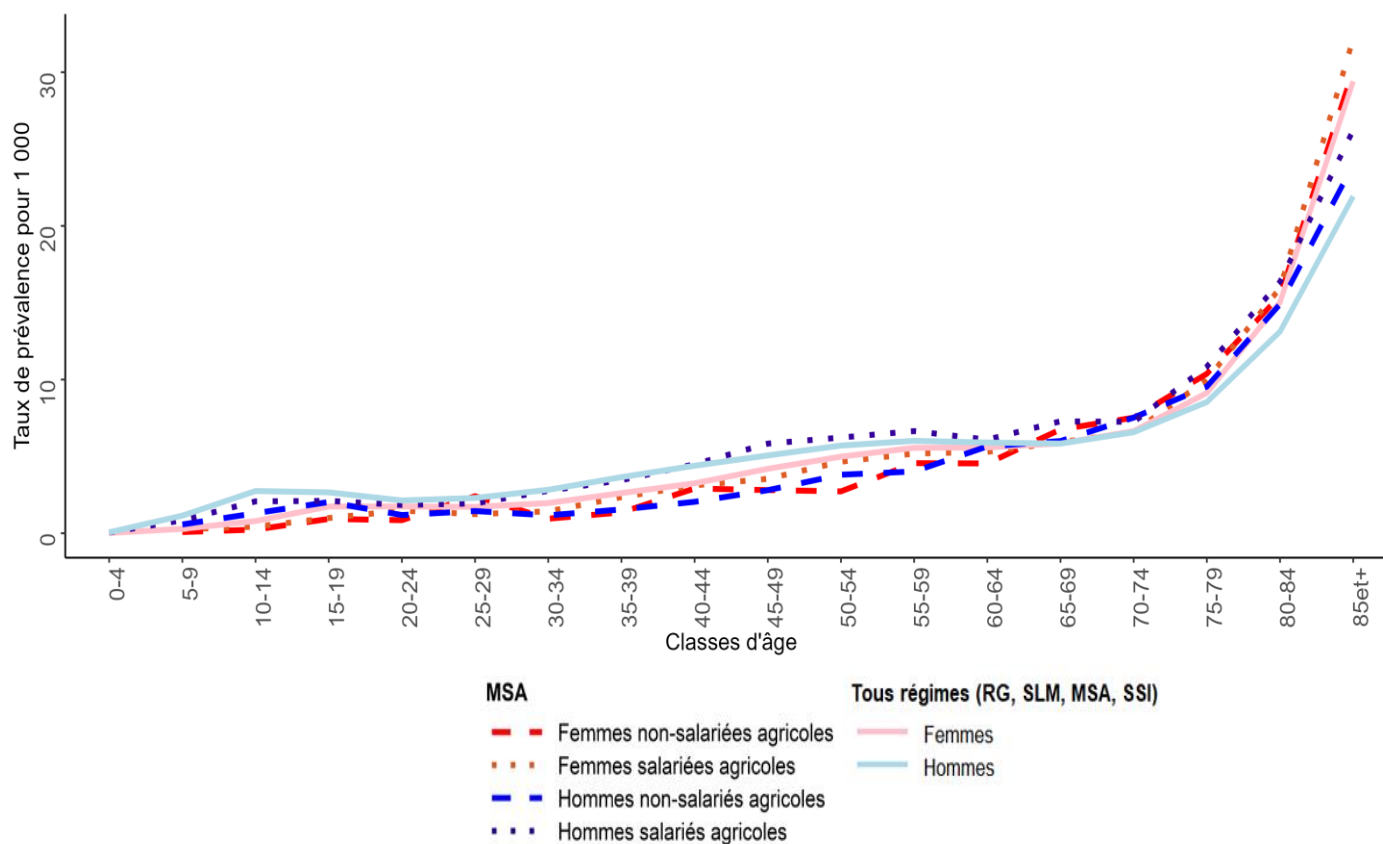
## Traitements neuroleptiques (hors pathologies)

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 20 958
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 3 %
- Taux de prévalence : 7,1 ‰
- Âge moyen : 74 ans – Âge médian : 81 ans
- Répartition hommes/femmes : 46,5 % / 53,5 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 7 622

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

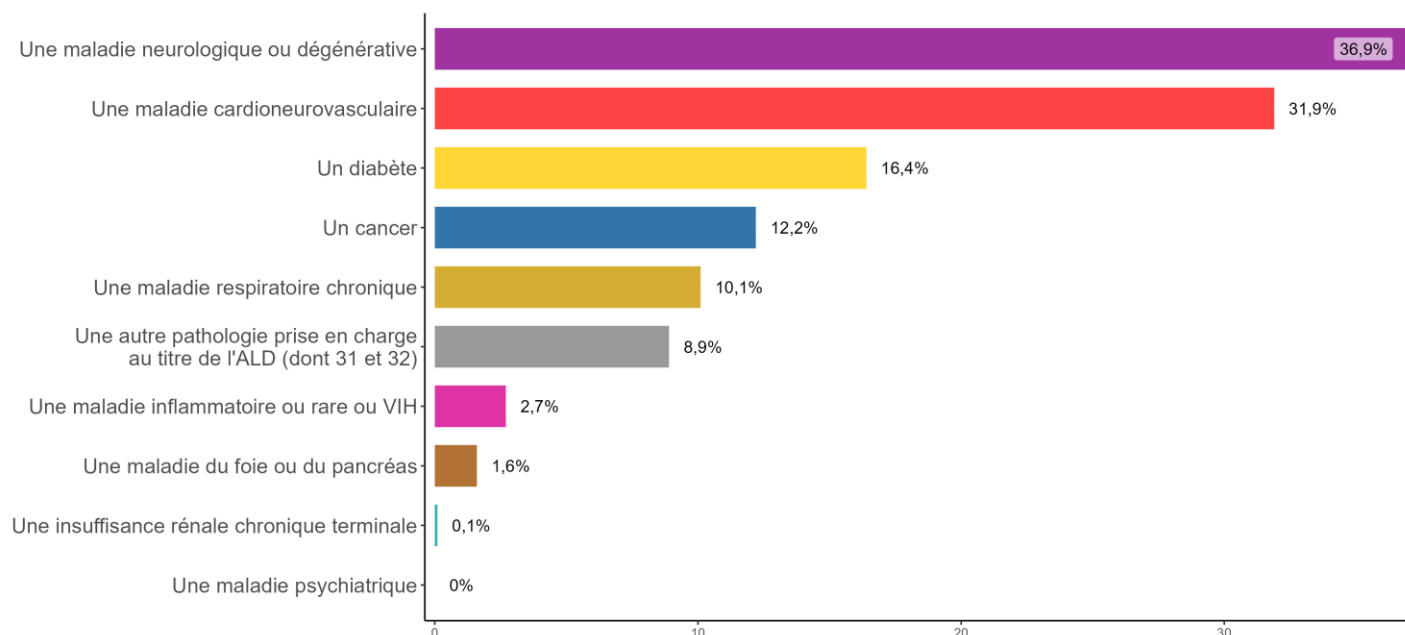


Source: SNDS



## Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

90,4 % des assurés pris en charge pour *Traitements neuroleptiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

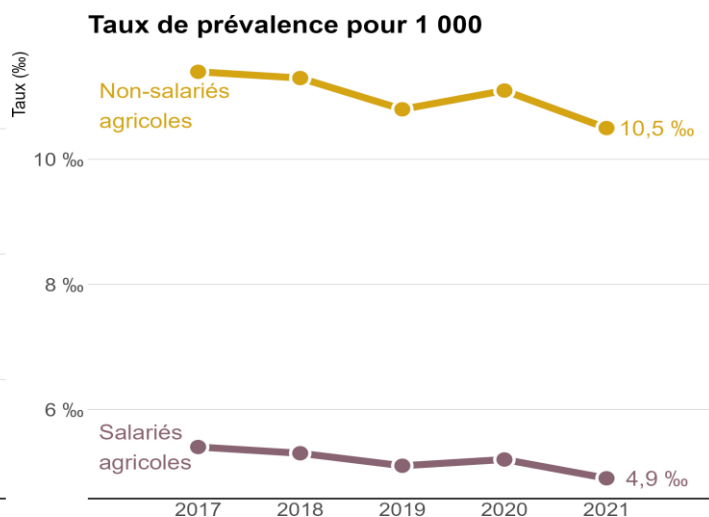
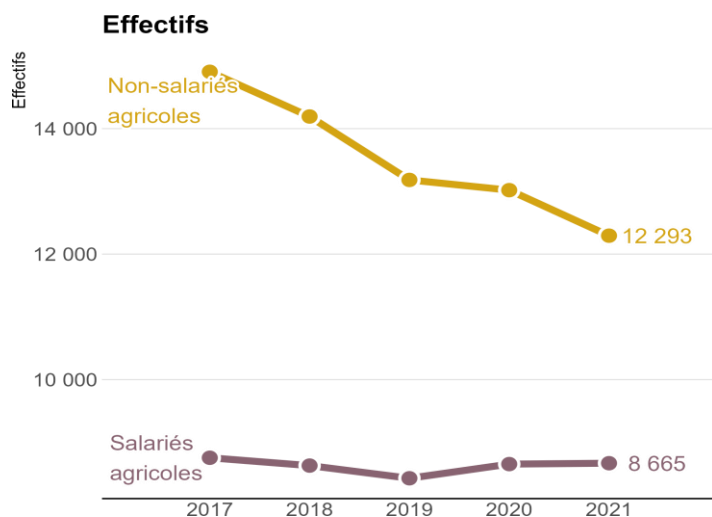
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
				Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Non-salariés	12 293	99,6	Non significatif	20 958	22 186 685€
Salariés	8 665	103,3	***		

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



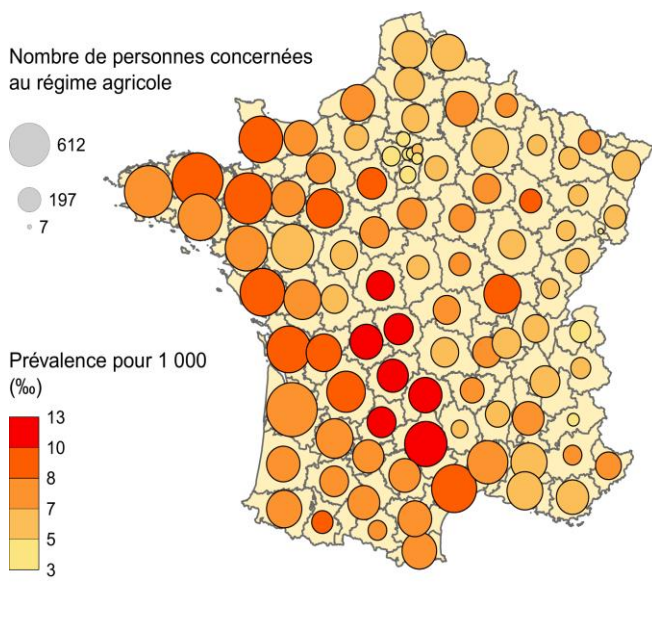
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



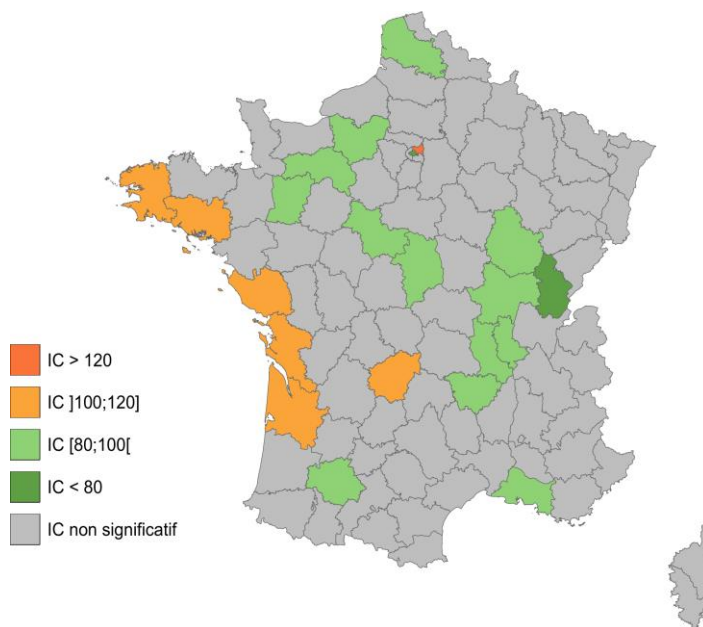
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements neuroleptiques (hors pathologies) (top\_PNeurol\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances de neuroleptiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) débute par N05A, à l'exception des spécialités à base de lithium (utilisé comme thymorégulateur) et de Neuriplège® (myorelaxant), et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



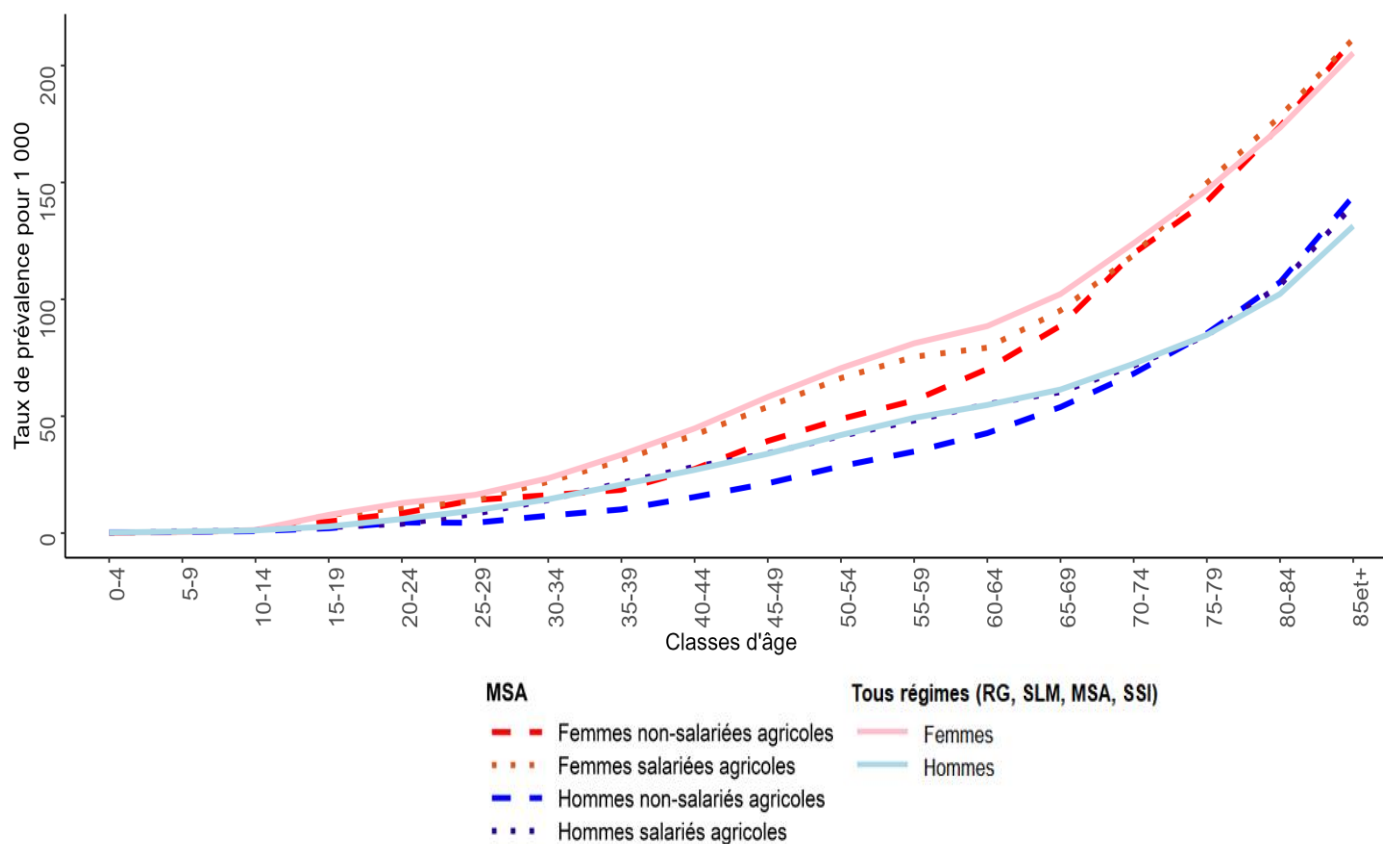
## Traitements anxiolytiques (hors pathologies)

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 178 508
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 2,9 %
- Taux de prévalence : 60,9 ‰
- Âge moyen : 73,1 ans – Âge médian : 76 ans
- Répartition hommes/femmes : 37,3 % / 62,7 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 49 986

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

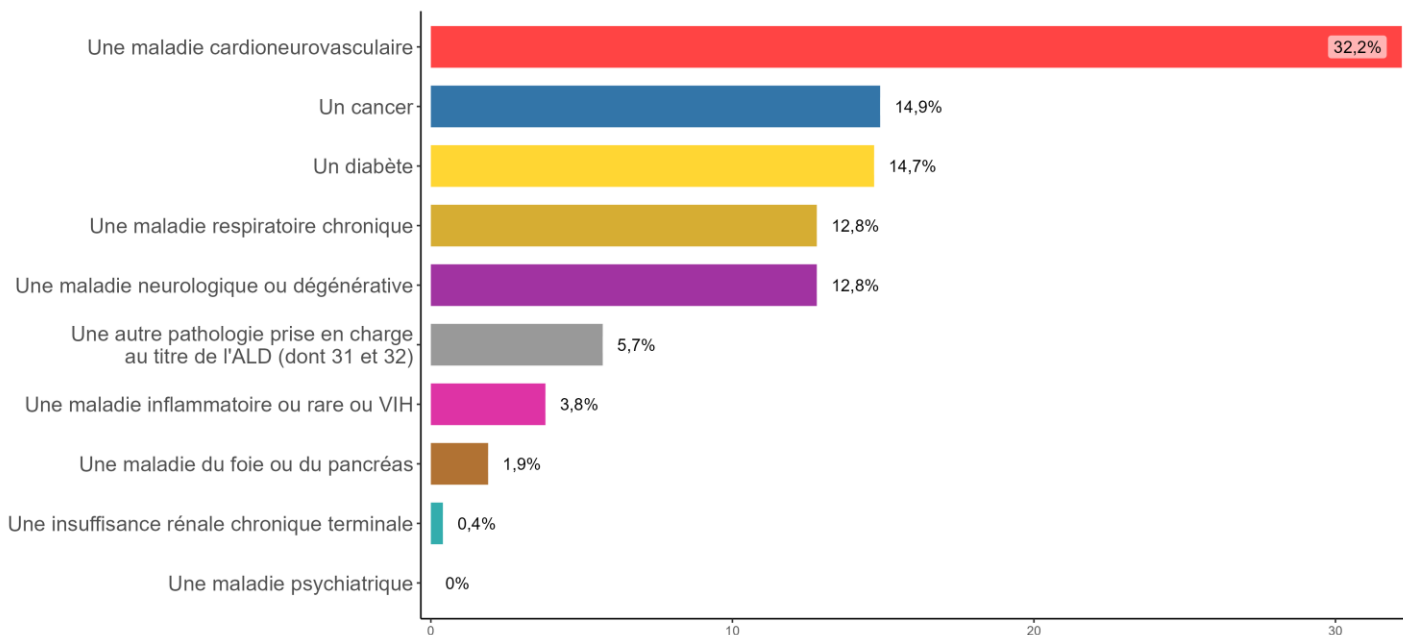


Source: SNDS



## Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

79,5 % des assurés pris en charge pour *Traitements anxiolytiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité
Non-salariés	101 573	95,4	***
Salariés	76 935	97,5	***

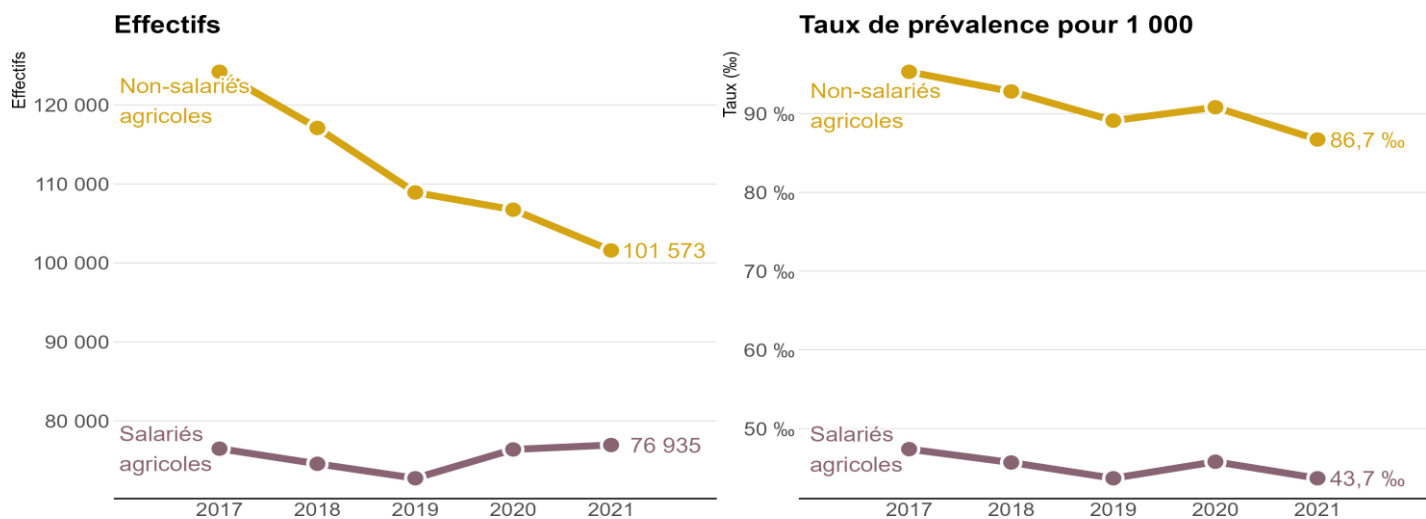
Consommateurs du régime agricole	
Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
178 508	187 224 190€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



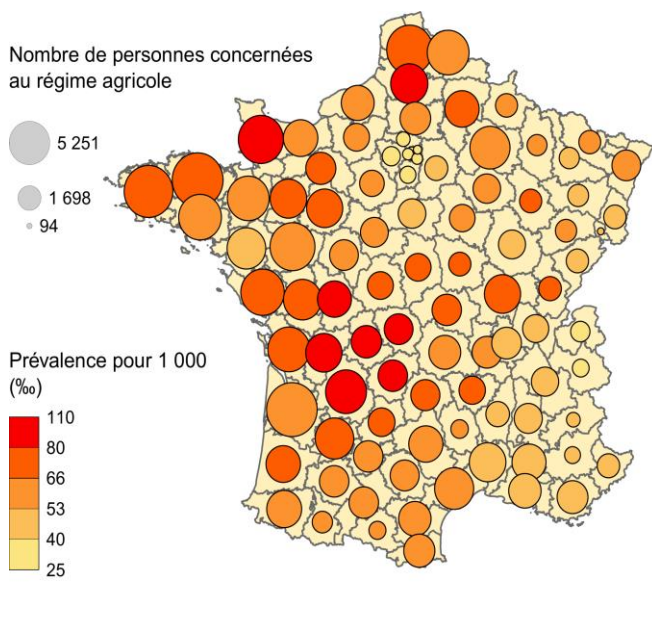
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



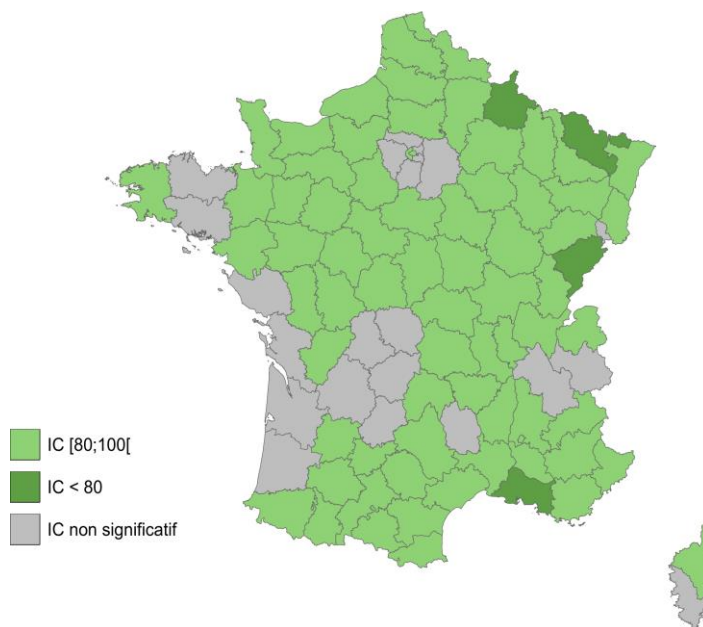
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.



## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements anxiolytiques (hors pathologies) (top\_PAnxiol\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'anxiolytiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) est dans la liste suivante : N05BA01, N05BA02, N05BA03, N05BA04, N05BA05, N05BA06, N05BA07, N05BA08, N05BA09, N05BA10, N05BA11, N05BA12, N05BA13, N05BA14, N05BA15, N05BA16, N05BA17, N05BA18, N05BA19, N05BA20, N05BA21, N05BA22, N05BA23, N05BB01, N05BB02, N05BC01, N05BE01, N05BX03, et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



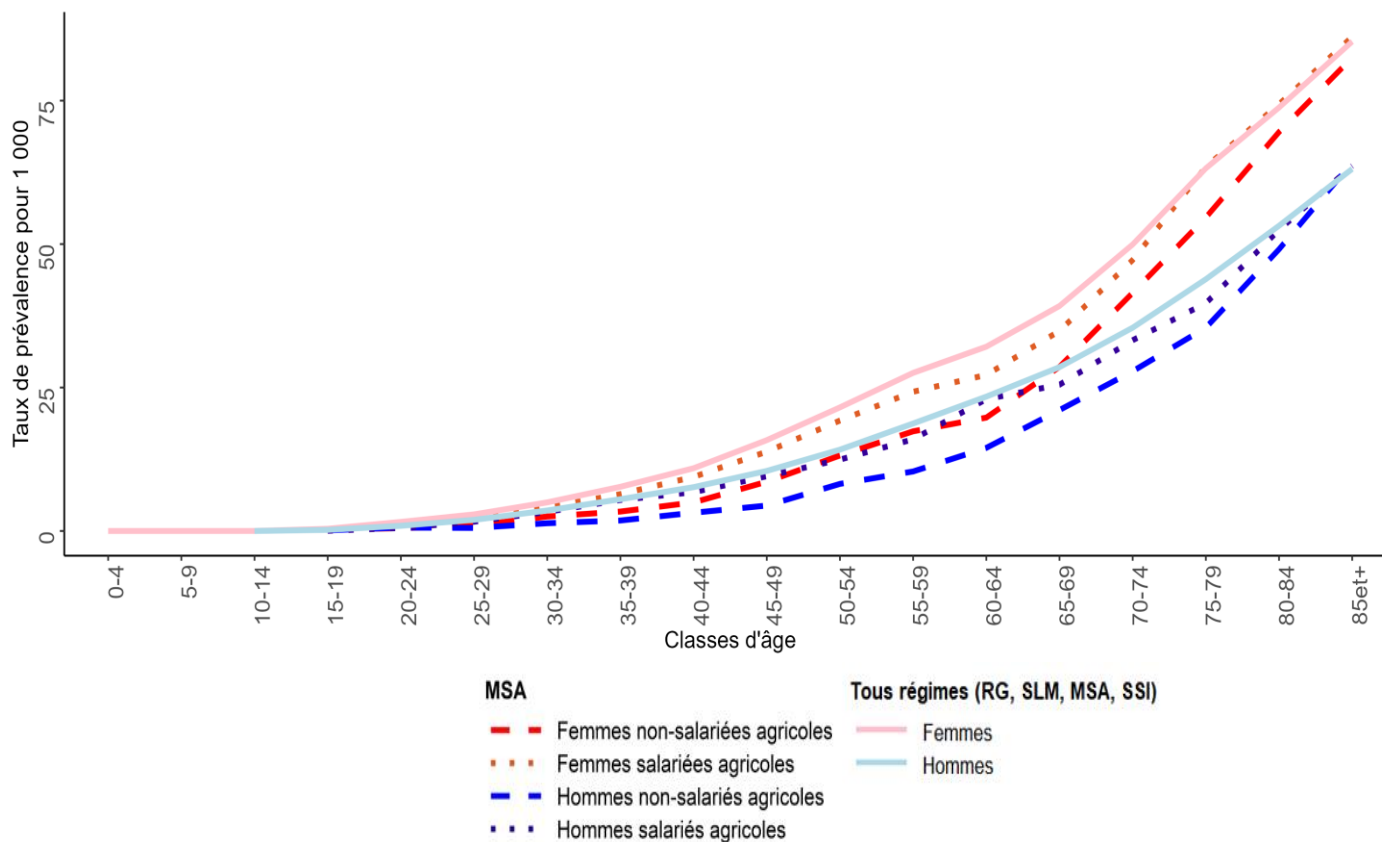
## Traitements hypnotiques (hors pathologies)

### Au régime agricole en 2021

#### Caractéristiques de la population concernée

- Nombre de consommateurs du régime agricole concernés : 66 329
- Evolution moyenne annuelle de 2017 à 2021 : - 8 %
- Taux de prévalence : 22,6 ‰
- Âge moyen : 76 ans – Âge médian : 79 ans
- Répartition hommes/femmes : 39,2 % / 60,8 %
- Nombre de nouveaux cas en 2021 : 15 370

#### Taux de prévalence pour 1 000 en 2021, par âge, par sexe et par régime

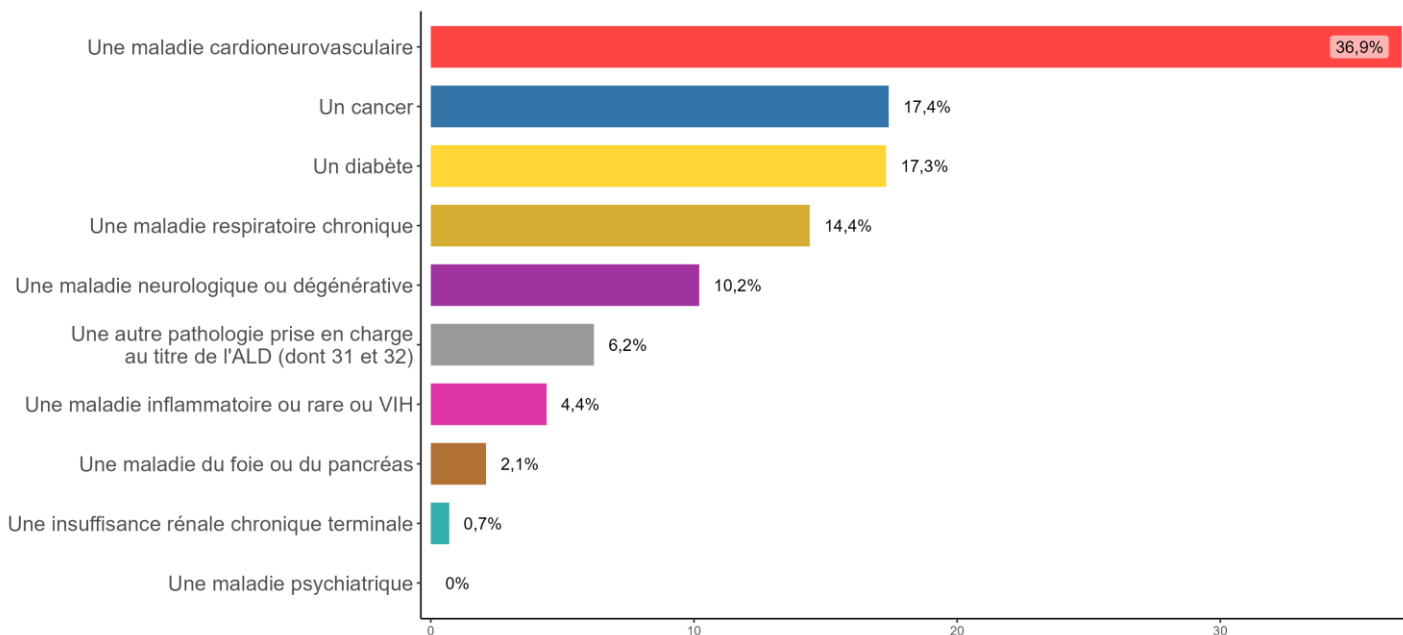


Source: SNDS



## Part des assurés identifiés comme utilisant ce traitement et affectés par une autre pathologie

83,5 % des assurés pris en charge pour *Traitements hypnotiques (hors pathologies)*, sont atteints d'au moins une de ces pathologies :



Note: une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

Source: SNDS

## Indices comparatifs et coût

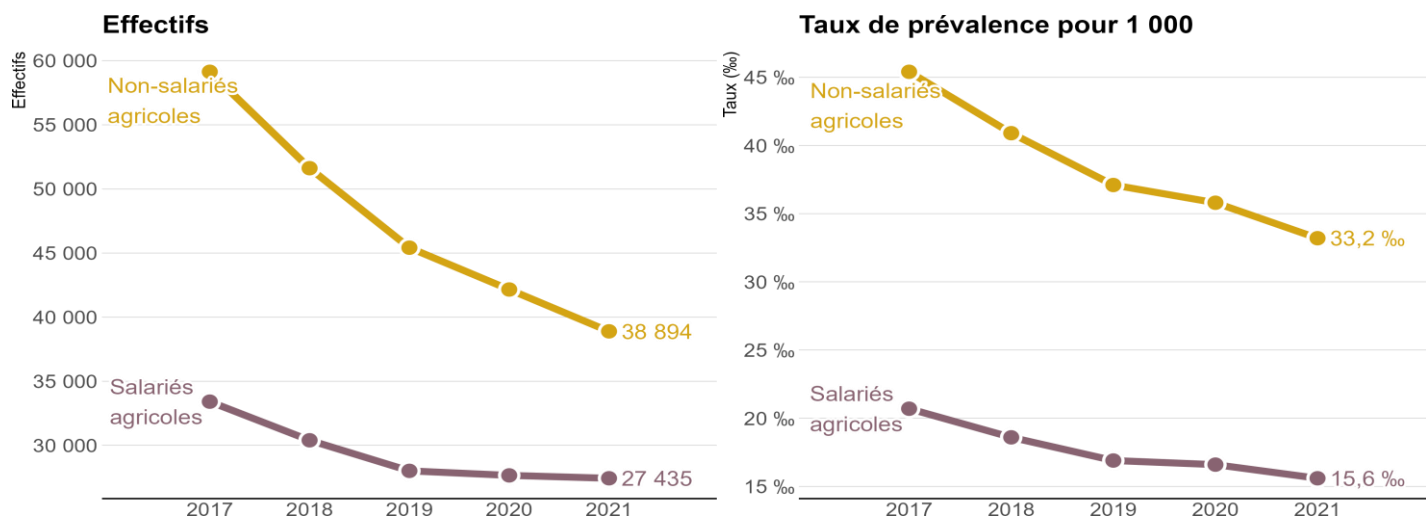
Régime	Nombre de consommateurs	Indice comparatif*	Significativité	Consommateurs du régime agricole	
Non-salariés	38 894	86,8	***	Nombre de consommateurs	Coût au régime agricole
Salariés	27 435	92,9	***	66 329	64 773 352€

Source: SNDS

\*L'indice comparatif mesure la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par le traitement par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.



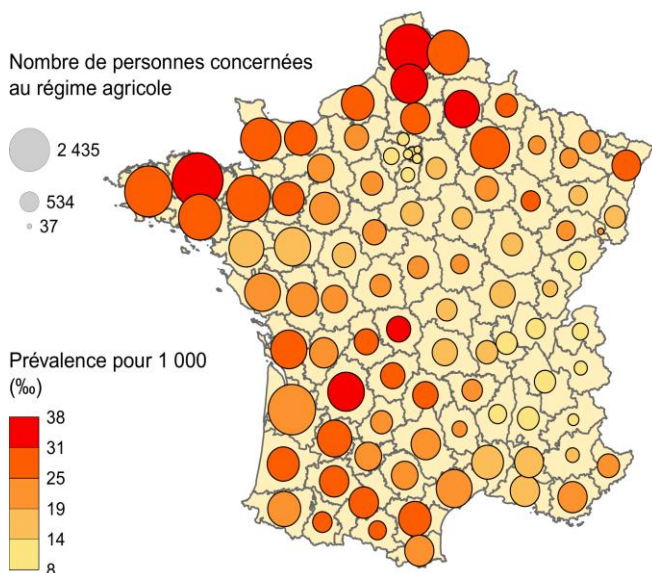
## Effectifs et taux de prévalence de 2017 à 2021, par régime



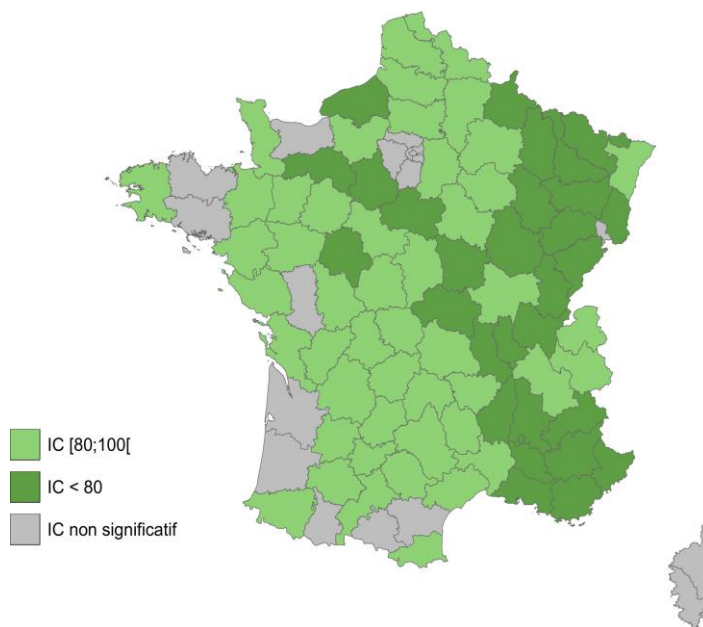
Source: SNDS

## Répartition géographique

### Prévalence brute par département



### Indice comparatif (observé/ attendu) du taux de prévalence par département



Source: SNDS

Indices comparatifs (IC) : Dans les départements représentés en vert, il y a une sous-représentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en orange, il y a une surreprésentation des assurés du régime agricole ayant le traitement par rapport à l'ensemble de la population du département. Dans les départements représentés en gris les différences ne sont pas significatives.





## Méthodologie

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses tous régimes – version G10 (développée par la CNAM).
- Champ : Personnes consommant des soins, assurées en France métropolitaine par l'un des grands régimes d'assurance maladie : Régime général (RG) + sections locales mutualistes (SLM), Sécurité Sociale des Indépendants (SSI) et Mutualité Sociale Agricole (MSA).
- Algorithme de définition – Traitements hypnotiques (hors pathologies) (top\_PHypnot\_med) :

*Personnes ayant reçu au moins 3 délivrances d'hypnotiques au cours de l'année n (à différentes dates) c'est-à-dire d'un médicament dont le code ATC (classification Anatomique, Thérapeutique et Chimique) est dans la liste suivante : N05CD02, N05CD03, N05CD04, N05CD05, N05CD06, N05CD07, N05CD08, N05CD09, N05CD10, N05CD11, N05CF01, N05CF02, N05BC51, N05CM11, N05CM16 ou qui commence par N05CX, et qui n'ont pas de pathologie psychiatrique retrouvée*

*L'ensemble des algorithmes sont à retrouver ici : [méthode de repérage des pathologies dans la cartographie](#)*

- Les indices comparatifs sont calculés par la méthode de la standardisation indirecte qui est le rapport entre le nombre de consommateurs observé (avec une pathologie, un traitement ou un épisode de soins), à un nombre de consommateurs attendu multiplié par 100. Le nombre attendu est calculé en appliquant à la population agricole, répartie par âge et par sexe, les taux de prévalence observés sur la population de référence (ici l'ensemble des régimes). Cela permet de comparer la population agricole à l'ensemble des consommateurs en contrôlant certains facteurs de confusion, ici l'âge et le sexe. L'indice comparatif mesure, sous réserve de significativité statistique, la surreprésentation (> 100) ou la sous-représentation (< 100) de la population du régime agricole concernée par la pathologie, le traitement ou l'épisode de soins par rapport aux consommateurs de soins de l'ensemble des régimes.